Supplément Radio-Télévision

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE – N° 14279 – 6 F

DIMANCHE 23 - LUNDI 24 DÉCEMBRE 1990

– FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Les tentatives de libéralisation en Europe de l'Est

Morne anniversaire roumain

IL y a un an, le 22 décembre, l'état d'urgence était proclamé sur l'ensemble du territoire roumain. La veille, Nicolae Ceausescu s'était fait conspuer alors qu'il s'adressait à la population du balcon du comité central, place de la République à Bucarest, en tentant de reprendre le contrôle d'une situation qui lui échappait depuis les « dérapages » de Timisoara quelques jours auparavant. Trop tard. Le « Conducator » abandonnait le pouvoir le jour même et s'enfuyait. Il sera arrêté, jugé et exécuté avec son épouse trois jours plus tard, le jour de Noël. Le Front de salut national s'installait aux commandes dans la confusion.

Un an après, on s'interroge toujours sur les dessous de la révolution roumaine, sur les personnages qui ont tiré les ficelles et sur le rôle joué par la Securitate. Y a-t-il eu complot orchestré par des proches du pouvoir pour récupérer le mouvement de contestation tout en se débarrassant du dictateur et de son clan?

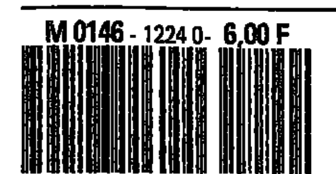
DANS un discours prononcé devant le Parlement, vendredi 21 décembre, le président Ion Iliescu a encore réfuté cette thèse, reconnaissant néanmoins que « des tentatives ont sans doute existé ». Il a dit aux contestataires qu'une « révolution ne peut être confisquée » et que le scrutin du 20 mai qui a consacré le pouvoir de cet ancien communiste avec plus de 85 % des suffrages « avait confirmé l'option décisive du peuple en soutenant ceux qui étaient les garants des objectifs de décembre ».

Ces arguments n'ont pas empêché les manifestants de la place de l'Université de scander leurs slogans – « Assassins! », « A bas Iliescu! » – en accusant le chef de l'Etat d'avoir fait tirer sur le peuple après le départ de Ceausescu, le 22 décembre 1989, pour asseoir son pouvoir. Mais moins de vingt mille personnes se sont retrouvées dans la capitale pour commémorer cet anniversaire. Aucun dirigeant de l'Alliance civique n'a pris la parole. Bucarest avait presque son visage habituel, n'étaient ces quelques cortèges de parents des victimes de la révolution venus déposer des gerbes en se demandant pourquoi un peu plus de mille manifestants avaient péri dans cette « révolution ». Deux sénateurs du Front de salut national ont dû battre en retraite avec la gerbe qu'ils voulaient déposer devant le mémorial, place de l'Université. Des passants indifférents traversaient le centre-ville avec un sapin sous le bras ou des skis sur l'épaule.

A TIMISOARA, à peine dix mille personnes se sont rassemblées, les syndicats avouant que le mouvement de grève générale n'était pas suivi. Les étudiants, eux aussi en grève depuis le 11 décembre, étaient déjà rentrés chez eux pour Noël. Le mouvement de contestation du régime, commencé il y a une dizaine de jours, a pratiquement fait long feu. La population, engourdie pendant plus de quarante ans de dictature, paraît plus préoccupée par les difficultés économiques que par la mise en cause d'un régime dont beaucoup pensent qu'il leur a malgré tout apporté la liberté.

Empêtrée dans ses divisions, l'opposition n'est pas parvenue à mobiliser les Roumains en faisant de ce premier anniversaire un tremplin de la contestation du pouvoir. Le Front de salut national a encore de beaux jours devant lui, surtout s'il parvient à redresser quelque peu l'économie.

M 0146 - 1224 0- 6,00 F



Les autorités albanaises décrètent la déstalinisation

Le gouvernement albanais a décidé que tous les symboles du stalinisme seraient retirés à travers le pays tout entier, a annoncé vendredi 21 novembre l'agence officielle ATA. A Tirana, la statue de Staline a été discrètement retirée. Les entreprises et les institutions portant le nom du dirigeant soviétique seront rebaptisées. Les autorités albanaises ont par ailleurs autorisé samedi un rassemblement du nouveau Parti démocratique.

La politique des petits pas

TIRANA

de notre envoyé spécial

Rarement « déstalinisation » aura été aussi discrètement amorcée. Si le père a été tué, il l'a été en cachette comme on se débarrasse d'un cadavre gênant. N'eût été le bruit de la grue qui attira l'attention de quelques journalistes insomniaques, personne n'aurait assisté jeudi vers minuit à l'enlèvement de la statue de Staline qui trônait sur le boulevard Marcel Cachin – à quand la « décachinisation » ? – dans le centre de Tirana.

Sous une petite pluie poisseuse, l'affaire fut rapidement menée et en quelques minutes un camion emmena le petit père des peuples vers son ultime destination. Mais les dirigeants albanais voulurent aller plus loin et faire disparaître, dans un souci psychanalytique étrange, toute trace de leur ancienne idole. Toute la journée de vendredi un groupe d'ouvriers s'attaqua au socle en béton armé qui soutenait la statue et les choses alors tournèrent au vaudeville. La pudique toile rouge qui protégeait le chantier improvisé n'empêcha pas des centaines de badauds de venir jeter un oeil sur le travail de Sisyphe des ouvriers.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Lire la suite page 6

La crise du Golfe

Les Américains multiplient les menaces face à l'intransigeance de M. Saddam Hussein

Les dirigeants américains battent de plus en plus fort les tambours de la guerre. « Il semble de plus en plus qu'il (M. Saddam Hussein) ne reçoive pas le message et que nous aurons à utiliser la force », a déclaré, vendredi 21 décembre, le secrétaire à la défense, M. Richard Cheney. Or, le président irakien ne semble guère impressionné. Il a réaffirmé qu'il n'était pas question d'évacuer le Koweït avant le 15 janvier et fait procéder à des exercices de défense civile à Bagdad. Le président algérien, M. Chadli Bendjedid, qui rencontrait samedi M. François Mitterrand, tente une médiation de la dernière chance. Et, pendant ce temps, les soldats français dans le Golfe ont du mal à conserver le moral.

Le « blues » des militaires français

ARABIE SAOUDITE

de notre envoyé spécial

« Ce n'est ni austère, ni spartiate, ni monacal. C'est une atmosphère carcérale. Personnellement, je n'ai jamais séjourné en prison, mais cela doit y ressembler ». L'accent du Sud-Ouest de ce médecin militaire français en Arabie saoudite adoucit la dureté de ses propos. Il n'empêche que cette comparaison avec l'univers carcéral chez l'un des 6 200 soldats français du dispositif Daguet en Arabie saoudite illustre assez bien ce dont ils se plaignent le plus : l'isolement en plein désert d'hommes qui appartiennent aux formations de combat et l'absence de convivialité avec une population qui les ignore.

Plantée dans le sable, ou plutôt dans cette poussière qui s'insinue partout dans les matériels et qui vient irriter la gorge ou les yeux des hommes, l'armée française vit sous la tente et monte la garde sous un soleil de plomb, à une centaine de kilomètres des frontières de l'Arabie saoudite avec l'Irak et le Koweït.

Rien à voir avec un grand jeu scout ou le Paris-Dakar. La « division Daguet » nomadise dans le désert, sans avoir la pratique de l'existence rustique des Bédouins. *« On n'est pas chez soi »*, reconnaît un conducteur de poids lourd, qui passe son temps sur les pistes à ravitailler le dispositif. *« On ne s'éclate pas du tout »*, confie cet officier général, qui accorde à ses hommes venus de France huit jours d'acclimation au minimum – le temps de faire surface, dit-il – et trois semaines pour se sentir mieux dans sa peau sur le terrain.

Dans ce régiment de spahis, le premier arrivé de France depuis trois mois maintenant, on s'est amusé à faire pousser des radis et des melons dans le sable, à 80 kilomètres de l'Irak à vol d'oiseau.

JACQUES ISNARD

Lire la suite page 3

Le retour de l'économie administrée en URSS

Le passage au marché est renvoyé à plus tard. M. Gorbatchev compte sur des décrets pour remettre en route la machine

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

En ces temps difficiles à Moscou, on se penche volontiers sur le passé. Les comparaisons historiques ne manquent pas. Certains parlent du Moyen Age, lorsque les villages se faisaient la guerre sans bien savoir pourquoi et que les menaces de famine se répandaient régulièrement. D'autres rappellent l'époque de la révolution de 1917, D'autres encore évoquent la dépression des années 30, lorsque les koulaks (les paysans « riches ») poursuivis par les communistes préféraient jeter la production plutôt que de la vendre à l'Etat.

La diversité de ces images reflète la confusion qui règne dans la capitale soviétique, où l'on ne sait pas très bien où va l'économie, ni le pouvoir politique, et encore moins ce que l'on va trouver à manger. Une chose est sûre : la transition vers l'économie de marché n'est plus à l'ordre du jour. Après des mois de discussions sur *« la »* réforme économique, l'heure est à la *« stabilisation »*. Un mot un peu obscur qui a d'ailleurs récemment changé de sens et signifie beaucoup plus repli et blocage que préparation au marché. Revenons en arrière. Au début de l'année, les dirigeants moscovites ont véritablement pris conscience que, au cours des cinq années de perestroïka, la situation économique n'avait cessé d'empirer. De nouveaux conseillers étaient chargés de tracer les plans d'un véritable passage au marché. Dans l'esprit des réformateurs, tout programme ambitieux de libéralisation devait commencer par une stabilisation économique.

FRANÇOISE LAZARE

Lire la suite page 5
et l'article de JACQUES AMALRIC



La violence en Corse

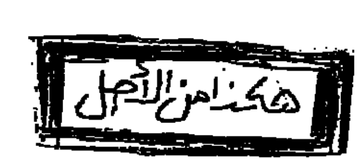
Les élus lancent un appel au gouvernement

Près de deux mille personnes ont assisté, vendredi 21 décembre, à Bastasteliccia (Corse-du-Sud), aux obsèques de Lucien Tirroloni, le président de la chambre d'agriculture de la Corse assassiné mercredi 19 décembre. Devant l'ensemble de la classe politique insulaire présente à la cérémonie, y compris les personnalités nationalistes, M. Jean-Paul de Rocca-Serra, président RPR de l'assemblée de Corse, a appelé le gouvernement *« à restaurer l'État de droit »*. D'importants moyens supplémentaires seront accordés aux enquêteurs du SRPJ d'Ajaccio chargés d'élucider l'assassinat. A Propriano, deux jeunes gens ont été victimes, vendredi, d'un règlement de comptes lié, semble-t-il, à des affaires de grand banditisme.

Lire page 20

Le sommaire complet se trouve page 20

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 7 DH; Tunisie, 700 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 12 KRD; Espagne, 175 PTA; G.-B., 70 p.; Grèce, 180 DR; Irlande, 90 p.; Italie, 2 000 L; Luxembourg, 40 FL; Norvège, 13 KRN; Pays-Bas, 2,50 FL; Portugal, 150 ESC; Sénégal 375 F CFA; Suède, 14 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Le Monde
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Beuve-Méry ».
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. André Fontaine, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
André Fontaine, président
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
Micheline Oerlemans, directeur du développement
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Téléfax : 45-55-04-70. - Société filiale du journal *le Monde* et Régie Presse SA.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde
Édité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Directeur de la rédaction : Daniel Vernet
Administrateurs délégués : Antoine Griset, Nelly Pierret
Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Philippe Herreman, Robert Solé

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

DATES

Il y a trente ans

Les indépendances africaines

« *ILS s'en vont, ils s'en vont...* » En faisant ce constat, avec « *des larmes dans la voix* », le général de Gaulle paraissait « *bouleversé* » (1). « *Ils* », c'était les pays africains membres de la Communauté inscrite dans la Constitution de la Ve République et approuvée par référendum en septembre 1958, dans laquelle ils partageaient avec la France des « *compétences communes* », notamment la politique étrangère et la défense, et qu'ils s'apprêtaient à quitter.

Le général de Gaulle revenait du Sénégal, où s'était tenu en décembre 1959 un conseil exécutif de ladite Communauté, et il avait dû y promettre, à contre-cœur, de ne pas s'opposer à la demande d'accession à l'indépendance de la fédération du Mali (du nom de l'ancien empire mandingue) qu'avaient formée en janvier 1959 les anciens territoires français du Sénégal et du Soudan. Il semblait en effet difficile d'opposer un refus aux dirigeants maliens : après celle de l'Asie et des pays arabes, la décolonisation de l'Afrique noire s'annonçait inéluctable. En 1960, effectivement, dix-sept anciens territoires coloniaux, dont quatorze français, allaient proclamer leur souveraineté.

Car le général avait vu juste : la démarche de la fédération du Mali provoqua une véritable « *ruée vers les indépendances* », selon l'expression de M. Michel Debré (2). En moins d'un an, tous les autres pays membres de la Communauté suivirent l'exemple malien : en juin, quelques jours après la fédération du Mali, Madagascar, puis, en août, la Haute-Volta (aujourd'hui Burkina-Faso), la Côte-d'Ivoire, le Niger, le Dahomey (devenu le Bénin), le Congo-Brazzaville (comme on disait alors pour le distinguer du Congo-Léopoldville, ex-colonie belge), la République centrafricaine, le Gabon et le Tchad, et enfin, en novembre, la Mauritanie. La fédération du Mali avait éclaté entre-temps, en août, et chacun des deux Etats qui la constituaient avait jugé nécessaire de proclamer à nouveau, mais séparément, leur indépendance : le Sénégal, dès la rupture de la fédération, et l'ex-Soudan français – qui avait conservé seul le nom de Mali – en septembre.

Tous furent admis à l'ONU, où ils retrouvèrent la Guinée de Sékou Touré, la seule des anciennes colonies françaises d'Afrique noire qui avait dit « non », en 1958, à la Communauté et pris alors son indépendance (3).

La « désuétude » de l'empire colonial

Mais autant la rupture entre Paris et Conakry avait été brutale (suppression immédiate de toute aide économique, retrait précipité des fonctionnaires français, etc., dans un climat tendu), autant le processus qui devait conduire finalement à la disparition de la Communauté se déroula sans trop d'acrimonie : ceux qui choisirent l'indépendance en 1960 conclurent tous des accords de coopération avec la France et restèrent dans la zone franc. Bien plus, ils prirent pour la plupart le risque de ne pas désavouer la politique algérienne du général de Gaulle : échange de bons procédés avec le chef de l'Etat, qui leur avait précisément accordé ce qu'il avat refusé à Sékou Touré, mais qui leur valut d'être accusés d'avoir trahi la cause africaine par les pays progressistes du tiers-monde.

Leur indépendance n'entraîna d'ailleurs pas sur-le-champ la dissolution de la Communauté. Le titre XII de la Constitution de 1958, qui traitait des institutions communautaires, avait – prudemment – prévu que l'accession à l'indépendance des Etats africains pourrait s'effectuer par un transfert des compétences communes aux membres qui le souhaiteraient. C'est la procédure qui fut utilisée, et pour un temps subsista une « communauté rénovée » de type confédéral (consacrée par un vote concordant en juin 1960 du Parlement français et du Sénat de la Communauté première version) où coexistaient des Etats indépendants. Mais seuls les quatre anciens territoires de l'ex-AEF (Afrique équatoriale française, comprenant Gabon, Oubangui-Chari (Centrafrique), Congo et Tchad, ainsi que Madagascar et le Sénégal y avaient adhéré. A l'inverse, la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger, le Dahomey (groupés au sein d'un « Conseil de l'entente ») refusèrent la « communauté rénovée », tout comme le Mali, puis la Mauritanie. L'institution n'avait dès lors plus grand sens, et, en mars 1961, un échange de lettres entre le premier ministre Michel Debré, et le président du Sénat Gaston Monnerville, constatait la caducité du titre XII de la Constitution et enterrait la « communauté rénovée », frappée pour ainsi dire de « *désuétude* » (4).

Les douze Etats de la Communauté « première manière » n'avaient pas été les seuls à prendre – pacifiquement – leur indépendance en 1960 : en particulier, deux autres territoires sous administration française, le Togo et le Cameroun, le Congo-Léopoldville (belge), le Nigéria (la plus grande des colonies britanniques en Afrique), et enfin les deux Somalies, la britannique et celle sous tutelle italienne réunies, devaient également y accéder.

Anciennes colonies allemandes, le Togo et le Cameroun étaient administrés par la France depuis la fin de la première guerre mondiale, d'abord sous mandat de la Société des nations, puis sous tutelle de l'ONU. Ils n'avaient pas été intégrés dans les systèmes fédéraux de l'AOF et de l'AEF, et n'avaient pas participé au référendum de 1958. Dès 1959, le premier ministre du Togo, Sylvanus Olympio, et celui du Cameroun, Ahmadou Ahidjo, avaient demandé et obtenu la levée de la tutelle de l'ONU, « *avec notre assentiment* », selon le général de Gaulle, bien qu'ils aient fait savoir qu'ils n'envisageaient pas d'adhérer à la Communauté (5). Ils avaient fixé à 1960 la date de leur indépendance, acquise en janvier pour le Cameroun et en avril pour le Togo.

La Grande-Bretagne, pour sa part, poursuivait depuis longtemps une politique d'émancipation progressive de ses colonies africaines, du moins celles de l'Afrique occidentale, où le nombre des colons était très réduit. De périodiques révisions des constitutions de ses quatre possessions ouest-africaines – Gambie, Sierra-Leone, Gold-Coast et Nigéria – leur avaient fait franchir les étapes qui devaient les conduire au *self-government*, puis à l'indépendance. La Gold-Coast, où Kwame Nkrumah avait été élu premier ministre après un séjour en prison, fut la première à l'obtenir en 1957. Elle avait pris alors le nom de Ghana, un autre empire africain du Moyen Age. Au Nigéria cependant, la région nord, à population musulmane, la moins scolarisée, avait freiné le processus d'émancipation de crainte de voir l'appareil d'Etat dominé par les élites des régions est et ouest. Ces réticences vaincues, le Nigéria était devenu un Etat souverain en octobre 1960.

En Afrique française, la loi-cadre de Gaston Defferre de 1956, qui avait donné aux territoires africains d'outre-mer un régime de semi-autonomie, avec une Assemblée élue, puis la semi-indépendance accordée en 1958 dans le cadre de la Communauté, les avait également préparés à l'administration de leurs propres affaires. Le Parlement britannique n'avait jamais ouvert ses portes à des élus africains, alors que la Chambre des députés et le Sénat français en avaient accueilli dès 1946, quand l'Union française avait succédé à l'Empire français. Plusieurs d'entre eux avaient été ministres du gouvernement français, dont MM. Houphouët-Boigny et Léopold Senghor, futurs chefs d'Etat de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal.

Au Congo belge, la promotion des élites africaines avait été beaucoup plus lente. Aussi bien la décision de la Belgique d'accorder en 1960 l'indépendance à sa riche et vaste colonie avait-elle constitué un coup de théâtre. Il n'y avait apparemment à l'époque que deux bacheliers congolais. En 1955, un plan d'émancipation du Congo belge, dit plan van Bilsen, qui pourtant prévoyait d'en étaler les étapes sur trente ans, avait soulevé une hostilité quasi générale dans les milieux politiques de Belgique. La préparation à l'indépendance s'était pratiquement bornée à la réunion en 1959 à Bruxelles d'une conférence dite de la « table ronde » avec les représentants de partis politiques congolais qui venaient à peine de se constituer, dont Patrice Lumumba, qui fut le premier premier ministre du Congo-Léopoldville. Depuis 1957, l'agitation n'avait cessé de croître dans la population noire et avait incité en 1959 le roi Baudouin à promettre pour l'année suivante l'indépendance, effectivement proclamée en juin 1960.

Le processus d'accession à la souveraineté de la Somalie avait été, quant à lui, assez compliqué. En 1949, l'ONU avait confié la tutelle de l'ancienne colonie italienne à l'ex-puissance coloniale, mais pour une durée de dix ans seulement. Des élections générales y avaient eu lieu en 1956, tandis qu'en Somalie britannique le conseil législatif installé en 1954 n'était encore composé que de membres nommés par l'administration coloniale. Mais, dans les deux territoires, la pression pour leur réunification était si vive que Londres décidait d'accorder l'indépendance à la Somalie britannique quelques jours avant l'expiration du délai fixé par l'ONU pour la fin de la tutelle italienne, en juillet 1960. La réunification devait s'opérer dans la foulée avec la fusion des deux assemblées législatives.

Un projet voué à l'échec

En 1959, l'Afrique ne comptait que neuf Etats souverains : l'Ethiopie millénaire, le Liberia fondé au milieu du dix-neuvième siècle par d'anciens esclaves américains, l'Egypte, la Libye, le Soudan, le Maroc, la Tunisie, le Ghana et la Guinée. Avec les dix-sept « nouveaux », l'ONU comptait désormais vingt-cinq Etats membres africains, soit presque la moitié de leur nombre aujourd'hui. Le glas avait définitivement sonné pour les empires coloniaux. Entre 1961 et 1964, les territoires britanniques du Tanganyika, de l'Ouganda, du Kenya, de Zanzibar, de Zambie (ex-Rhodésie du Nord) et du Malawi (ex-Nyassaland), et belges du Rwanda et du Burundi accédaient à leur tour à l'indépendance. Et, bien sûr, l'Algérie, en 1962.

Cette évolution avait commencé durant la seconde guerre mondiale. En 1941, Churchill et Roosevelt avaient proclamé une « charte de l'Atlantique » qui promettait aux peuples colonisés d'Asie et d'Afrique le *self-government* à l'issue du conflit : ils ne pouvaient guère faire moins pour ces populations que les puissances alliées avaient soumises à un rude effort de guerre pour combattre le racisme hitlérien. Le général de Gaulle ne pouvait ignorer cette initiative américano-britannique, et, en 1944, à la conférence de Brazzaville, il avait à son tour promis une plus grande participation des ressortissants de l'Empire français à la gestion de leurs territoires, mais exclu formellement toute accession à l'indépendance.

Puis Londres a décidé en 1947 d'accorder sa souveraineté à l'Inde. Les autres colonies britanniques d'Asie (Birmanie, Malaisie, Singapour, Ceylan), l'ancien empire néerlandais des îles de la Sonde (Sumatra, Java, Bornéo, etc.) avait également été émancipé, tandis que les Etats-Unis avaient renoncé à l'administration des Philippines dès 1946. En 1954, la France « perdait » l'Indochine. Le Maroc et la Tunisie devenaient indépendants en 1956.

En 1955, la conférence de Bandoung, avec des dirigeants de vingt-neuf pays africains et asiatiques, dont Chou En Lai, Nasser, Nehru et Soekarno, consacrait l'émergence du tiers-monde sur la scène internationale. L'Afrique noire ne pouvait qu'aspirer à combler son retard sur l'Asie et sur le monde arabe.

Dès lors, la tentative du général de Gaulle de préserver par la création de la Communauté des liens institutionnels entre la France et ses territoires africains paraissait vouée à l'échec. N'avait-il d'ailleurs pas dit lui-même au journaliste Jean Mauriac que ladite Communauté était une « *foutaise* » (6). L'émotion qu'il manifesta en décembre 1959 lorsque le Mali réclama son indépendance contredit sans doute ce propos à l'emporte-pièce qui n'était peut-être qu'une de ces boutades qu'affectionnait le général. Mais il avait déjà entamé le processus qui devait amener l'Algérie à l'indépendance par son fameux discours sur l'autodétermination de septembre 1959, en espérant – ou feignant d'espérer – que les Algériens choisiraient la solution « la plus française ». A cet égard, la suite favorable à la demande d'indépendance formulée par le Mali ne pouvait que le gêner, comme il l'écrivit lui-même : « *Ce que la France fait pour les Noirs ne peut manquer d'entraîner sur la situation algérienne de sérieuses répercussions (...). Chez les musulmans, on se demande : « Ce que la France fait pour les Noirs, ne le fera-t-elle pas pour nous ?* » (7).

Au demeurant, le général de Gaulle, quelque chagrin qu'il ait pu concevoir en cette année 1960 en voyant les Etats d'Afrique francophone quitter le giron français, ne croyait pas tout à fait à la réalité de leur indépendance. Avec un certain cynisme – mais peut-être était-ce seulement une autre boutade – il déclarait crûment en 1960 : « *On dit que l'abbé Fulbert Youlou* [alors président du Congo-Brazzaville] *est indépendant. Mais c'est moi qui paie sa solde. Alors, pour moi, l'abbé Fulbert Youlou n'est pas indépendant* » (8).

Il n'empêche : 1960 est restée dans l'histoire de la décolonisation africaine « l'année des indépendances ». Ce n'est toutefois que trente ans plus tard – après l'émancipation des colonies portugaises acquises avec le renversement du régime fasciste portugais en 1974, et celle du Zimbabwe en 1980 – que la dernière possession coloniale en Afrique, la Namibie, s'est dégagée enfin de la tutelle sud-africaine, en 1990.

CLAUDE WAUTHIER

(1) Selon Raymond Triboulet, un des proches du général, cité par Jean Lacouture, *De Gaulle*, tome 3, *le Souverain*, p. 417.

(2) Michel Debré, *Gouverner, Mémoires*, tome 3, 1958-1962, p. 329.

(3) Tous ces Etats francophones firent leur entrée à l'organisation internationale en septembre 1960. Seule l'admission de la Mauritanie posa problème : le Maroc (qui revendiquait le pays) s'y opposa. Rabat bénéficia du soutien inattendu de Moscou, qui posa comme condition à l'admission de la Mauritanie celle de la Mongolie extérieure (que l'URSS parrainait, mais qui se heurtait à de sérieuses réticences). Moscou obtint gain de cause et retira son veto à l'admission de la Mauritanie qui fut accueillie aux Nations unies en même temps que la Mongolie, en 1961.

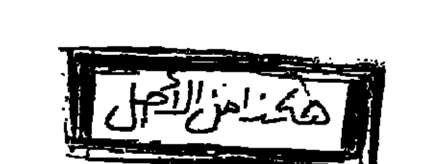
(4) « La politique africaine du général de Gaulle, 1958-1969 », actes du colloque de Bordeaux (1979), communication de Jean-Claude Gautron, p. 18.

(5) Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, p. 71.

(6) « La politique africaine du général de Gaulle, 1958-1969 », intervention de Jean Mauriac, p. 393.

(7) Charles de Gaulle, *ib*; p. 74.

(8) Dans un entretien avec Pierre Laffont, directeur de *l'Echo d'Oran*, en novembre 1960, rapporté par Jean Lacouture, *ib*; p. 137.



LA CRISE DU GOLFE

Du secrétaire à la défense au président Bush

Washington bat les tambours de guerre

WASHINGTON

de notre correspondant

La même chose, mais encore un peu plus fort. A la veille des vacances de Noël, les responsables de l'administration américaine ont poursuivi l'exercice auquel ils se livrent depuis une quinzaine de jours, et qui consiste à battre ostensiblement les tambours de la guerre.

Deux jours plus tôt, ce crescendo constant avait été interrompu, à la grande colère de la Maison Blanche, par les propos incongrus du commandant en second des troupes américaines dans le Golfe, le général Waller, qui affirmait que ses troupes ne seraient pas prêtes au 15 janvier. Et, la veille, la démission spectaculaire de M. Edouard Chevardnadze avait détourné un court instant l'attention. Vendredi, le martèlement a repris avec une énergie redoublée et, sans doute pour effacer la bévue psychologique du général Waller, ce sont les plus hauts responsables de l'armée qui ont donné le ton.

A commencer par le secrétaire à la défense, M. Dick Cheney : *« Il semble de plus en plus qu'il* (Saddam Hussein) *ne reçoive pas le message et que nous aurons à utiliser la force. »* Loin de paraître redouter une telle issue, M. Cheney, qui s'adressait à des troupes américaines lors d'une tournée en Arabie saoudite, a paru presque enthousiaste. A un soldat qui lui demandait jusqu'où, en cas d'attaque, l'armée américaine serait appelée à aller, il répondit, d'un ton goguenard : *« La question est : allons-nous seulement combattre au Koweït ou allons-nous raser Bagdad ? Pas de commentaire »* – une réponse qui souleva l'hilarité générale.

Victoire « totale et absolue »

« La seule issue possible, en cas de conflit, est une victoire totale et absolue », a ajouté le secrétaire à la défense. A ses côtés, le général Colin Powell, chef de l'état-major américain, se fit aussi menaçant que possible : *« Quand nous lancerons l'attaque, nous la lancerons violemment, de manière qu'elle soit décisive, pour en finir le plus vite possible, et pour qu'on sache sans le moindre doute qui a gagné. »*

Par comparaison, les propos tenus dans le même temps à Washington par le secrétaire d'Etat paraissaient en demi-teinte : *« Il n'y a pas de raison d'être optimiste »,* se contentait de faire savoir Jim Baker. De son côté, le général Scowcroft estimait utile de rappeler que les Etats-Unis ne *« souhaitaient pas la guerre »,* mais il ajoutait qu'ils *« ne se dégonfleraient pas ».*

M. Scowcroft a aussi indiqué que *« rien ne bougeait »* du côté des dates – Saddam Hussein veut toujours accueillir M. Baker le 12 janvier et les Américains refusent officiellement d'envisager une visite du secrétaire d'Etat après le 3.

Dans l'atmosphère actuelle, les chances de dialogue semblent d'ailleurs s'éloigner. L'objectif déclaré des Etats-Unis n'était-il pas uniquement de faire comprendre à Saddam Hussein qu'il court un immense danger et qu'il doit perdre l'illusion d'obtenir la moindre concession, que ce soit sur les frontières ou sur la question palestinienne ? Faute de pouvoir transmettre ce message de vive voix, les responsables de l'administration semblent désormais se contenter de le faire à distance, au moyen de déclarations publiques de plus en plus brutales.

Jeudi, recevant un groupe d'élus, le président Bush avait donné l'exemple en expliquant qu'il allait falloir *« chasser Saddam du Koweït à coups de pied dans le cul ».* (*« To kick his ass out of Kuwait »*). Il a refusé de répéter ces propos devant la presse mais, une semaine plus tôt, son secrétaire à la défense avait utilisé une métaphore du même registre, annonçant que le président irakien allait devoir quitter le Koweït *« la queue entre les jambes ».* A méthode *« forte »,* langage fort.

JAN KRAUZE

Le « blues » des militaires français

Suite de la première page

Maigre récolte, à peine quelques touffes éparses de verdure. En trois mois, le régiment a dû changer trois fois d'implantation. *« Le premier mois, on a balbutié »,* reconnaît l'un de ses officiers supérieurs ; *« On a couché à la dure, sous les étoiles. Et puis, depuis deux mois environ, on a commencé à recevoir, au compte-gouttes, des tentes pour huit personnes, avec une trentaine de pommes de douche pour cent cinquante hommes ».*

Plus loin, dans ce carré de désert de 30 kilomètres de côté, qui a été baptisé « Miramar » – en souvenir d'une plage de rêve proche de Biarritz – et où a été disséminée la « division Daguet », la tradition, qui transforme les légionnaires en bâtisseurs, a été respectée. Ici, on a élevé des miradors de plusieurs mètres de haut, et on apprend les rudiments de la langue française en manipulant les masques à gaz. Là, d'autres légionnaires ont fabriqué sur place et assemblé des parpaings pour en faire des murets avec des embrasures de portes et de fenêtres qui délimitent les rues d'un village constitué de tentes.

La promiscuité forcée

On ne s'ennuie pas pour autant. Le terrain est suffisamment vaste et désolé pour qu'on puisse, en toute sécurité, se livrer à des exercices à tirs réels, qui occupent les hommes. La preuve en est que les douze véhicules blindés armés de missiles antichars Hot, du régiment de spahis, ont déjà parcouru plus de 38 000 kilomètres. C'est presque le tour du monde. *« En trois mois,* observe un capitaine, *c'est ce qu'on aurait fait en France durant toute l'année ».*

Mais les fêtes de fin d'année approchant et, avec elles, l'incertitude de ce qui se passera après le 15 janvier font que les militaires français « fatiguent » davantage, pour reprendre l'expression d'un de leurs colonels. Sous d'autres cieux, cette date eût été celle de la relève après bientôt trois à quatre mois d'affilée passés dans les sables. l'exception des aviateurs, qui devraient être relayés tous les cent jours environ et même après un mois et demi pour les seuls personnels navigants, les hommes de l'armée de terre viennent de prendre conscience que la plupart d'entre eux ne devraient pas être remplacés avant trois mois supplémentaires.

« On n'avait pas, au départ, une idée d'une aussi longue durée », lâche un commissaire-commandant. *« On devient une société de services, qui fournit des mercenaires occidentaux à l'Arabie saoudite »,* constate cet aviateur, qui déplore de ne voir ni femmes, ni enfants lorsqu'il a la chance de passer une journée de détente dans une ville saoudienne envahie par l'automobile.

Le service de santé a fait venir de France un psychiatre. Il est chargé, dit-on officiellement, de s'occuper d'un sujet fort peu étudié encore : le « stress » de la préparation au combat. Mais sa tâche, en fin de compte, pourrait s'élargir à d'autres préoccupations, comme ces tensions qui naissent d'une promiscuité forcée. Déjà, rapporte un colonel, on a enregistré les premières disputes entre fumeurs et non-fumeurs ou à propos de l'intensité du son des radios portatives. Querelles insignifiantes sans doute, mais il faut y prendre garde dans une collectivité militaire qui n'a pas d'autre échappatoire et qui se sait à la merci d'un homme, en face, Saddam Hussein, qui lui paraît conserver l'initiative des événements.

On ne brandit pas le drapeau

Depuis quelques jours, le contingent français est en émoi pour une autre raison : soumise à un mécanisme de révision, qui la lie à un taux de change-prix et donc indirectement à la fluctuation du dollar, l'indemnité de résidence allouée aux militaires – comme à l'ensemble des fonctionnaires français à l'étranger – a brutalement chuté de 11,5 %. Or, elle permet parfois de doubler la solde de base de l'intéressé et de lui faire oublier les rudesses d'un métier exercé dans l'inconfort à 6 000 kilomètres de la mère-patrie.

« En Arabie saoudite, où il ne viendrait à l'esprit de personne de nier les dangers encourus, on finit par toucher moins qu'à Djibouti, à Bangui, voire à N'Djamena, où la guerre n'est tout de même pas pour demain », observe ce commandant, qui se plaint de son sort et, surtout, de celui du jeune engagé. *« Vous en trouverez beaucoup, des gens qui acceptent de se faire trouer la peau pour 6 000 F par mois ? »,* enrage-t-il.

Sur la base aérienne d'El Ahsa, à trente-cinq minutes de vol de « Miramar », le moral est meilleur. Il est vrai que les aviateurs ont su s'installer en dur autour de la nouvelle piste agrandie et gagnée sur le sable par les travaux publics saoudiens, au fur et à mesure qu'ils y déployaient leurs avions. L'intendance a suivi. Cinq jours après l'arrivée, le 1er octobre, du premier détachement d'avions de combat, on pouvait ouvrir un compte postal. Si la restauration est de qualité, c'est que la nourriture est directement achetée à la ville de Yufuf, à une dizaine de kilomètres, par le commissariat de la base, qui expédie ensuite la facture aux Saoudiens.

Noël et le jour de l'An viendront à point nommé pour rompre la monotonie au sein d'une communauté d'hommes qui travaillent sept jours sur sept parce qu'il n'y a rien de mieux à faire. Dans les unités, on se prépare aux fêtes de fin d'année comme à un entracte, où il s'agira de se défouler un peu.

Là, on a passé commande à l'économat des armées des saumons, des cuisses de canard et des gâteaux glacés. Ici, on a acheté à des Saoudiens vingt-deux moutons qu'on fera rôtir en méchoui dans le sable, avec un plateau de fromages venus tout simplement de France et avec une bûche de Noël. En un troisième endroit, le foyer du régiment a fait ses emplettes – des couteaux suisses, des montres ou des Rayban – pour distribuer des cadeaux à chaque légionnaire. *« Noël sera très dur cette année,* confie un colonel, *le menu sera à la hauteur, mais pas le vin ; on se contentera d'arroser le tout avec des jus de fruit ».*

« La maison près du cimetière »

Pour la célébration des fêtes, on a recommandé la discrétion à l'aumônier militaire. Sa présence dans les formations françaises en Arabie saoudite est un sujet tabou. Si l'aumônier militaire, qui est de tradition une figure de l'armée joue l'Arlésienne, c'est, laisse-t-on entendre, qu'il ne faut pas froisser le pays hôte : l'Arabie saoudite aide beaucoup les Français en leur fournissant notamment une partie des vivres, les carburants et toute leur infrastructure.

Cette discrétion en agace plus d'un. *« On se cache. On cherche à gommer ce qui fait notre culture, on ne brandit pas le drapeau comme le font les Américains »,* reconnaît amèrement un aviateur, qui reflète une opinion assez largement répandue.

Les uns et les autres fantasment sur ce projet des Etats-Unis d'affréter un bateau-croisière, qui naviguera dans le Golfe pour accueillir leurs permissionnaires à tour de rôle, lors de courts séjours de « repos du guerrier », avec bars, piscines, casino et jeux divers.

A El Ahsa, le foyer de la base française se contente d'afficher le titre de sa prochaine vidéo : *la Maison près du cimetière.* Certains aviateurs y voient comme une prémonition ou une dérision. Non loin du foyer, d'autres ont planté dans le sable une imitation de drapeau, auquel ils ont accroché des boîtes de bière sans alcool en guise de boules de Noël. *« Pour les boules, on n'a pas besoin de les faire venir de France,* explique un jeune aviateur. *On les a ici ! »*

JACQUES ISNARD

[Le ministère de la défense a demandé aux journalistes de ne pas divulguer l'identité des militaires, la localisation des forces, la composition des unités, la nature des matériels engagés, les mouvements de troupes, ainsi que les modalités pratiques de protection des installations.]

A la demande de Ryad

Eddy Mitchell ne chantera pas

RYAD

de notre envoyé spécial

Les deux concerts que le chanteur Eddy Mitchell devait donner devant les troupes françaises, samedi 22 et dimanche 23 décembre, ont été annulés à la demande des autorités saoudiennes. Celles-ci avaient accepté l'organisation de ces concerts à condition qu'ils restent discrets. Mais, *« devant la publicité inévitable faite en France à l'occasion d'un tel événement, les autorités saoudiennes viennent de nous demander de décommander les représentations »,* a annoncé, samedi à Ryad, le colonel Pinard-Legry, chef du service de presse des armées. Une quarantaine de journalistes s'apprêtaient à « couvrir » l'événement.

L'avion d'Eddy Mitchell et de ses musiciens s'était posé vendredi soir à la « cité du roi Khaled », où est stationnée une partie des troupes françaises. Cette décision paraît d'autant plus surprenante que les festivités prévues pour les soldats britanniques et américains – avec, notamment, des prestations du fantaisiste Bob Hope, spécialiste du « théâtre aux armées » – sont, quant à elles, maintenues. Les autorités saoudiennes, qui ont obtenu l'annulation des concerts d'Eddy Mitchell, ont toutefois autorisé le chanteur de rock à rencontrer librement les militaires français, désormais privés de leur cadeau de Noël.

GÉRARD MÉJEAN

Avant sa rencontre avec M. Mitterrand

Le président algérien estime que l'Irak est prêt à payer un certain prix pour une solution pacifique

Avant de rencontrer M. Mitterrand, samedi 22 décembre à Paris, le président algérien Chadli Bendjedid a exprimé *« sa grande préoccupation »,* mais aussi sa *« grande confiance »* dans une solution négociée à la crise du Golfe. Il a tenu ces propos lors de la visite qu'il a effectuée vendredi à Rome, première étape d'une nouvelle tournée d'*« exploration ».* Selon son ministre des affaires étrangères, M. Ahmed Ghozali, qui rendait compte des entretiens avec les dirigeants italiens, *« l'Irak est désireux de parvenir à une solution pacifique et à en payer le prix ».*

« Mais ce prix ne serait pas illimité. Au-delà d'une certaine limite qui toucherait à son honneur et à sa dignité, nous avons la conviction que l'Irak serait prêt au sacrifice », a précisé M. Ghozali, soulignant que Bagdad *« insiste beaucoup sur la question palestinienne ».* L'Irak, a-t-il dit, *« ne se trompe pas sur la réalité du rapport de forces et sur les conséquences d'une guerre sur son avenir, mais il a également conscience de sa capacité de nuisance dans la région ».* Selon M. Ghozali, l'Europe peut apporter une contribution importante à une solution pacifique.

Le président algérien avait regagné Alger, mardi, au terme d'une première tournée d'une semaine dans neuf pays du Proche et du Moyen-Orient, y compris l'Irak, mais ce voyage a semblé n'avoir pas permis d'avancée notable.

Ne donnant aucune indication qui pourrait confirmer les estimations algériennes, le président Saddam Hussein a redit que l'Irak ne se retirerait pas du Koweït avant le 15 janvier. Il a déclaré vendredi, dans une interview diffusée par la chaîne de télévision allemande ZDF, que les Etats-Unis ne pourront soutenir un conflit durable contre l'Irak et que, *« lorsque cinq mille Américains seront tombés, Bush devra arrêter une telle guerre, non pas parce que ses soldats ne sont pas assez bons, mais parce qu'il est lui-même un mauvais chef ».*

« De notre côté, la porte reste ouverte au dialogue », a conclu M. Saddam Hussein, faisant allusion à la proposition du président américain, restée jusqu'à présent lettre morte, les Etats-Unis et l'Irak n'ayant pu se mettre d'accord sur la date d'une rencontre à Bagdad entre le secrétaire d'Etat américain James Baker et le chef de l'Etat irakien. – *(AFP.)*

Selon un sondage Gallup en Europe

Britanniques et Français restent les plus favorables au recours à la force

Les Britanniques sont, de loin, les plus « va-t-en-guerre » des Européens face à l'Irak et leur détermination n'a pratiquement pas diminué. Les moins motivés sont les Italiens, les Espagnols et les Allemands, alors que les Français se situent en deuxième position. Telles sont les conclusions d'un sondage réalisé par l'institut Gallup dans ces cinq pays européens pour le compte de l'Association pour la libération du Koweït.

LONDRES

de notre correspondant

Faut-il intervenir contre les Irakiens même si ceux-ci se retirent partiellement du Koweït ? 68 % des Britanniques, 60 % des Français, 43 % des Italiens, 41 % des Espagnols et 22 % des Allemands sont de cet avis, s'il faut en croire le sondage Gallup, publié le jeudi 20 décembre à Londres. On ne trouve une majorité absolue que chez les Britanniques et les Français, tandis que 63 % des Allemands, 46 % des Espagnols et 43 % des Italiens estiment qu'une action militaire ne se justifie plus dans cette hypothèse.

Gallup avait déjà réalisé un sondage en octobre sur l'opportunité d'envoyer des troupes terrestres (les plus susceptibles de subir des pertes importantes) dans la région. Entre octobre et décembre, la proportion de Britanniques de cet avis n'a pratiquement pas changé, passant seulement de 77 % à 76 %. Chez les Français, elle diminue de 62 % à 58 %. Chez tous les autres, cette idée, déjà minoritaire, le devient encore davantage, les Allemands étant en queue du peloton, puisque 14 % d'entre eux sont favorables, en décembre, à une telle initiative alors qu'ils étaient 28 % en octobre.

Le sondage de décembre donne également, pour la première fois, l'avis des Soviétiques sur la question. Même s'il ne s'agit que d'habitants de Moscou interrogés par l'Institut de sociologie de cette ville, le résultat est intéressant : 70 % des Moscovites approuvent ainsi la résolution des Nations unies autorisant le recours à la force contre l'Irak, mais 8 % seulement d'entre eux sont partisans d'envoyer des troupes de leur pays dans la région.

74 % des Britanniques, 71 % des Français, 59 % des Italiens, 57 % des Allemands et 36 % des Espagnols sont d'accord avec la résolution des Nations unies. La moyenne entre ces cinq pays est de 59 % soit nettement moins qu'à Moscou. Les Espagnols sont les seuls à être majoritairement hostiles à ce texte : 55 % d'entre eux le désapprouvent.

L'Association pour la libération du Koweït – très active à Londres, parmi les dizaines de milliers de Koweïtiens qui résident habituellement dans la capitale britannique ou s'y sont réfugiés depuis l'invasion de leur pays – est, dans l'ensemble, très satisfaite du soutien des Européens, même si elle est un peu déçue par la tiédeur des Allemands et des Espagnols.

DOMINIQUE DHOMBRES

LA CRISE DU GOLFE

La préparation à la guerre

Près d'un million d'habitants ont pris part à un exercice d'évacuation de Bagdad

Plusieurs milliers d'habitants de Bagdad ont commencé, vendredi soir 21 décembre, à regagner la capitale irakienne après avoir participé au plus important exercice d'évacuation de civils jamais organisé dans le pays, ont indiqué les services de défense civils irakiens. Selon ces services, près d'un million de personnes, soit le quart de la population de Bagdad, ont été concernées par cet exercice, destiné à les préparer à un conflit armé et à tester les mesures de prévention arrêtées par les autorités dans le but de limiter les pertes civiles en cas de bombardement des centres urbains.

Les habitants de plusieurs quartiers de Bagdad ont été transportés, tôt vendredi, jour de congé en Irak, à bord d'autobus et de camions réquisitionnés pour l'occasion, à une trentaine de kilomètres à l'est de la capitale où ils ont passé la journée dans trois camps de tentes géants, dressés en pleine campagne. Les personnes déplacées avaient été invitées la veille à se rassembler à l'aube et priées d'emporter leur nourriture et le strict nécessaire. Un gigantesque pique-nique a été ainsi improvisé en pleine campagne. Sur place, les autorités avaient aménagé des sanitaires, des points d'eau et des centres de soins pour les cas d'urgence.

Des exercices d'évacuation similaires avaient été effectués en 1987 et 1988 lors de la *« guerre des missiles »* entre l'Irak et l'Iran. A cette époque, une douzaine de missiles iraniens avaient touché Bagdad, où des centaines de personnes avaient été tuées, selon les autorités.

Les quelque quatre millions d'habitants de la capitale devraient être évacués « prochainement » dans le cadre des exercices de défense civile organisés en prévision d'une attaque américaine a affirmé samedi le ministre irakien de l'intérieur, M. Samir Mohammed Abdel Wahab. – *(AFP.)*

En raison de réticences belges et allemandes

L'OTAN retarde sa décision sur l'aide demandée par la Turquie

L'OTAN n'a pas pris, vendredi 21 décembre, de décision formelle sur la demande d'assistance militaire turque (*le Monde* du 21 décembre), en raison notamment des réticences de la Belgique et de l'Allemagne.

Ankara a réclamé l'envoi en Turquie – seul pays de l'OTAN à avoir une frontière commune avec l'Irak – d'une quarantaine d'avions de combat belges, allemands et italiens, appartenant à la force d'intervention rapide de l'OTAN (Force mobile alliée, AMF).

Les Allemands et les Belges se sont montrés *« réticents »* à cette idée. Le gouvernement belge a annoncé vendredi qu'il ne prendrait une décision sur *« la date et l'ampleur »* de l'assistance militaire à fournir à la Turquie qu'au retour d'une mission d'experts chargés d'évaluer sur place la situation.

Même si l'OTAN est tenu par son traité de secourir la Turquie en cas d'agression, la région du Golfe est située hors de sa zone d'opération. Depuis le début de la crise, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne poussent l'OTAN à se donner la possibilité d'intervenir hors de cette zone alors que d'autres pays, dont la Belgique et la France, s'opposent fermement à cette idée. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis soupçonnent des firmes allemandes d'avoir violé l'embargo contre l'Irak

Les Etats-Unis soupçonnent une cinquantaine de firmes allemandes d'avoir violé l'embargo commercial contre l'Irak décrété par les Nations unies a affirmé, vendredi 21 décembre, le porte-parole adjoint du gouvernement allemand, M. Dieter Vogel, qui a précisé qu'une liste des entreprises concernées avait été fournie au gouvernement par l'ambassade américaine.

Les autorités allemandes, qui ont ouvert une enquête, ont assuré qu'il n'avait, pour le moment, pas été constaté d'infraction. M. Vogel a également démenti que la société Interatom, filiale à 100 % du groupe allemand Siemens, ait aidé l'Irak à tenter de se doter d'un armement nucléaire, comme l'affirme l'hebdomaire *Der Spiegel* dans son édition de samedi.

Selon l'hebdomadaire, les marchandises livrées illégalement à l'Irak par les firmes allemandes transitent généralement par la Turquie, la Jordanie et l'Iran. Parmi les sociétés soupçonnées, figurent deux firmes du sud du pays qui auraient aidé l'Irak à produire des substances utilisées dans la fabrication de gaz de combat. A ce propos, M. Vogel a confirmé qu'Interatom avait signé durant l'été 1989 un vaste contrat avec la firme irakienne Industrial Projects Company (IPC) mais que le gouvernement allemand était intervenu pour y mettre fin. – *(AFP.)*

Naufrage au large des côtes israéliennes

Dix-sept marins américains noyés et neuf disparus

Dix-sept marins américains sont morts noyés et neuf autres ont été portés disparus, samedi 22 décembre, à la suite du naufrage d'un ferry qui assurait la navette entre Haïfa et le porte-avions américain Saratoga, a annoncé la police israélienne.

Une centaine de marins, qui régagnaient le *Saratoga* après une permission, se trouvaient à bord du ferry lorsque celui-ci a brusquement coulé, à environ un kilomètre des côtes israéliennes. On ignore la cause de l'accident.

Samedi à l'aube, des bateaux de la police israélienne, assistés par des hélicoptères, poursuivaient leurs recherches dans la baie d'Haïfa. – *(AFP, AP.)*

Après le vote du Conseil de sécurité sur les Palestiniens

Une décision « positive » pour la France « unilatérale et injuste » pour Israël

La déclaration du Conseil de sécurité des Nations unies évoquant, pour la première fois, une conférence internationale pour régler le conflit israélo-arabe, constitue *« un élément positif »*, a déclaré, vendredi 21 décembre, le porte-parole du Quai d'Orsay. M. Daniel Bernard a souligné que *« c'est la première fois qu'un texte émanant du Conseil de sécurité mentionne explicitement l'idée d'une conférence internationale »*, qui *« préoccupe la France depuis longtemps »*, a-t-il ajouté.

La résolution 681 qu'accompagnait la déclaration a été rejetée par Israël. Le porte-parole du premier ministre Yitzhak Shamir a déclaré que ce texte *« n'a aucune implication pratique et ne sera donc pas appliqué. Il est unilatéral et injuste, car il ne dénonce pas explicitement le meurtre de sept civils israéliens par des Arabes au cours des derniers mois »*.

M. David Lévy, ministre des affaires étrangères, a réaffirmé pour sa part *« l'opposition catégorique »* de son gouvernement à la tenue d'une conférence internationale, qui *« se transformerait en tribunal international. Nous n'avons nulle intention d'y faire figure d'accusés. »* Il a vivement critiqué la *« faiblesse »* des États-Unis, *« obsédés par l'idée que la coalition* (anti-irakienne) *pourrait s'effondrer s'ils faisaient preuve d'objectivité et se rangeaient du côté d'Israël »*.

L'Irak, par la voix de son ministre des affaires étrangères, a critiqué la décision. *« Le Conseil de sécurité a publié une résolution inconsistante et une déclaration de son président encore plus médiocre »*, a affirmé M. Tarek Aziz. Le président actuel du Conseil est pourtant le représentant du Yémen, considéré comme relativement favorable à Bagdad.

En revanche, plusieurs pays arabes se sont félicité de la déclaration du Conseil. Le ministre d'État égyptien aux affaires étrangères, M. Boutros Boutros-Ghali, la considère comme *« une étape positive sur la voie d'un règlement du problème palestinien »*. Son homologue syrien a exprimé sa satisfaction à l'égard de l' *« évolution positive »* des États-Unis. L'OLP est moins optimiste. Jugeant le texte trop vague, le responsable palestinien de l'information, M. Djamil Hilal, a estimé que *« cela aurait été beaucoup mieux si la référence à une conférence de paix avait été incluse dans la résolution elle-même »*. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Les forces américaines en alerte à cause du tir d'un missile israélien.** – Des responsables du Pentagone ont indiqué que les forces américaines dans le Golfe ont été, brièvement, mises en état d'alerte vendredi 21 décembre, à la suite d'un essai de missile – non annoncé – effectué par Israël. Cette mesure a été prise pour parer aux conséquences d'une éventuelle attaque préventive d'Israël contre l'Irak. *« Les Israéliens ont déjà procédé à de telles attaques dans le passé »*, a déclaré l'un de ces responsables, en référence au raid contre une usine nucléaire irakienne en 1981. – *(AFP.)*

EUROPE

La situation en URSS

Brusque augmentation de l'émigration des juifs soviétiques

L'annonce de la démission de M. Chevardnadze a provoqué vendredi 21 décembre une brusque augmentation des départs de Juifs soviétiques, la satisfaction de l'Irak et les espoirs de l'OLP. Les ambassadeurs de l'OTAN se sont concertés, et l'Allemagne a annoncé qu'elle ne modifiait pas sa politique d'aide à l'URSS.

Un haut responsable de l'OLP, M. Abdallah Hourani, a déclaré vendredi 21 décembre à Tunis qu'il espère voir le futur ministre soviétique des affaires étrangères *« adopter une attitude plus équilibrée et plus distincte de celle des Etats-Unis »*. Celle de M. Chevardnadze *« était provocatrice vis-à-vis des droits des Palestiniens et de la crise du Golfe »*, a-t-il estimé. Première réaction irakienne, le quotidien irakien *al Joumhouriya* s'est de son côté félicité du départ de M. Chevardnadze, un homme *« américanisé plus que les Américains eux-mêmes »* et qui *« nageait à contre-courant »*.

Dans l'immédiat, l'immigration des juifs soviétiques en Israël a doublé en vingt-quatre heures. Les autorités israéliennes ont réquisitionné pour le week-end tous les avions civils disponibles et a exceptionnellement autorisé des vols samedi, jour du sabbat. Plus de 2 000 immigrants sont arrivés de jeudi à vendredi, et ce nombre pourrait passer à 3 000, selon un porte-parole d'El Al.

Optimisme allemand

Les arrivants ont déclaré craindre une fermeture du robinet de l'émigration. Le ministre israélien des affaires étrangères, M. David Lévy, s'est cependant déclaré *« convaincu »* que les relations entre l'URSS et son pays *« continueront à se développer »* et que *« l'immigration des juifs soviétiques se poursuivra sans encombres »*.

L'optimisme est aussi de rigueur du côté du gouvernement allemand, dont le porte-parole adjoint Dieter Vogel, a déclaré vendredi qu'*« il va poursuivre de manière inchangée sa politique envers l'URSS »* car il estime, *« en accord avec ses alliés occidentaux »*, qu'on pouvait *« se fier »* à la déclaration de M. Gorbatchev assurant que la politique extérieure de l'URSS resterait inchangée. Le chef de la diplomatie allemande, M. Hans Dietrich Genscher, a de son côté déclaré que les Occidentaux ne doivent pas *« accabler l'URSS de demandes sur sa politique extérieure »* et *« fournir de l'aide là où on peut aider les réformes »*.

A l'issue d'une réunion extraordinaire vendredi à Bruxelles des ambassadeurs de l'OTAN, le porte-parole de l'organisation a déclaré que les Alliés suivent avec une *« extrême attention »* la situation en URSS et *« veulent croire que rien ne viendra compromettre »* les acquis de l'année écoulée. – *(Reuter, AFP.)*

Le chef du KGB accuse l'Occident de livrer des « produits alimentaires radioactifs »

Dans un discours prononcé samedi 22 décembre à la tribune du Congrès des députés, le chef du KGB, M. Vladimir Krioutchkov, a accusé l'Occident de saboter l'économie soviétique, en lui livrant notamment des *« produits alimentaires radioactifs »*. *« Des obstacles sur la voie de l'amélioration de notre situation économique sont provoqués par certains de nos partenaires étrangers, dont l'activité est proche du sabotage économique »*, a affirmé le président du Comité d'Etat à la sécurité (KGB), membre du conseil présidentiel. *« Certaines sociétés nous vendent des produits alimentaires avec des éléments dangereux pour la santé et un niveau de radiactivité dépassant les normes »*, a ajouté M. Krioutchkov, selon lequel *« une pression extérieure est actuellement exercée, tantôt ouverte, tantôt masquée, pour nous forcer à appliquer des plans douteux pour faire sortir le pays de la crise »*.

« Nous devrions nous tenir prêts à accepter un bain de sang si nous voulons parler d'une application de l'ordre dans le pays », a encore dit le chef du KGB qui a réclamé que les prérogatives de ses services soient élargies, en particulier pour lutter contre la corruption – mais également, semble-t-il, pour faire face aux mouvements nationalistes, qu'il a vigoureusement fustigés. – *(AFP-AP.)*

□ **Affrontements dans un bataillon en Ukraine.** – Une *« querelle interethnique »* dans un bataillon soviétique en Ukraine, à proximité de la frontière hongroise, a dégénéré vendredi 21 décembre en échanges de coups de feu, les protagonistes ayant pris des armes dans l'arsenal du régiment, a annoncé l'agence Tass. Celle-ci précise que la plupart des vingt et un blessés ont été atteints par les hommes de la garde de l'arsenal. La police des frontières hongroise a ouvert une enquête, cinquante hommes du bataillon ayant déserté, selon des sources hongroises. – *(AFP, Reuter.)*

Tentative de « shopping » à Moscou

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Un jour de décembre, dans un magasin d'Etat de Moscou, quelques personnes poussent leur tout petit chariot métallique. Au fil des rayons déserts, elles découvrent du choux en bocal, de la boisson au café, une variété de céréales pour enfants. Les compartiments réfrigérés qui contenaient viande, charcuterie ou laitage ont été remplis de paquets de thé turc, que les Moscovites refusent catégoriquement d'acheter. Un seul compartiment, large et blanc, présente en son milieu deux poissons à l'aspect peu engageant. Ils sont, comme certaines denrées dans d'autres magasins (les cigarettes en particulier), vendus à des prix « contractuels », c'est à dire supérieurs à ceux fixés par l'Etat. Arrivés aux caisses, tous les chariots sont remplis d'une dizaine de paquets de farine, seul produit jugé digne de l'achat, et qui a dû faire l'objet d'un arrivage récent.

Marché noir

A la même heure, au marché de la gare de Riga, une foule compacte se presse aux abords de la halle couverte. En jouant des coudes, on découvre que presque chacune des personnes, jeune ou non, élégante ou non, qui piétine dans la boue, tient à la main quelques objets, le plus souvent un seul, en quête d'acheteur. Petites bouteilles de parfums, sous-vêtements, bottes en plastique... Les sollicitations sont nombreuses mais toutes discrètes. Ailleurs, des jeunes gens – qui eux se ressemblent tous – ont installé sur des tréteaux des rangées de jeans et de chapeaux en fourrure et interpellent hardiment les – rares – clients.

Quittant ces deux visions bien différentes du marché noir de Moscou, on pénètre sous le marché couvert, la foule a soudainement disparu. On trouve, comme dans les autres marchés libres de la capitale, profusion de fruits et de légumes, de viande et de fromage. A des prix, bien sûr, prohibitifs pour le salarié moyen. Avec les soixante-quinze roubles récoltés pour la vente de sa paire de bottes, l'une des courageuses vendeuses de l'extérieur pourra acheter tout au plus un kilo de viande, un de clémentines, et peut-être un peu de fromage. Découragés, étrangers et Moscovites chanceux pourront toujours aller s'approvisionner dans les magasins où l'on paie en devises.

Corruption généralisée

Pénuries, misère, marché noir. Les plaies dont souffre Moscou pourraient peut-être être résolues si l'on en connaissait les causes précises. Mais le problème est que, selon l'interlocuteur, les raisons invoquées sont différentes. La plus répandue est la désorganisation généralisée, les wagons de nourriture bloqués quelque part dans le pays ou aux abords même de la ville. Certains ont une explication plus politique, celle du « blocus » économique de Moscou. Comme Leningrad, la capitale de l'URSS paierait ainsi l'élection en mars dernier d'une municipalité réformatrice.

D'autres pensent qu'il s'agit d'une vengeance des habitants des environs de Moscou qui, en réponse à l'interdiction qui leur a été faite de s'approvisionner dans la capitale, auraient décidé de ne plus y envoyer leur production. Nombreux, enfin, sont ceux qui dénoncent la corruption généralisée, les fonctionnaires d'Etat détournant la production des magasins, tandis qu'une mafia contrôle les quantités offertes et surtout les prix pratiqués sur les marchés libres.

Afin de tenter d'améliorer la situation alimentaire, les autorités moscovites ont annoncé leur volonté de privatiser les petits commerces à partir du 1er janvier. Mais les repreneurs, s'ils existent, trouveront-ils le moyen d'approvisionner leurs étals ? D'autres parlent de créer une communauté urbaine moscovite élargie, afin de réconcilier les citadins et les paysans des environs.

F. L

A TRAVERS LE MONDE

MAROC

Rabat dénonce les « ingérences » de Paris

Les déclarations du secrétaire d'Etat français aux relations culturelles internationales, M. Thierry de Beaucé (*le Monde* du 21 décembre), et celles de MM. Queyranne et Guidoni, respectivement porte-parole et secrétaire national du PS, ont suscité *« la plus vive irritation »* dans les milieux officiels marocains.

Des *« sources autorisées »*, citées par l'agence MAP, ont *« déploré »*, vendredi 21 décembre, *« les termes et le ton paternalistes »* adoptés par M. de Beaucé, qui avait appelé Rabat au respect des droits de l'homme. Les mêmes sources considèrent que cette déclaration constitue une *« ingérence dans les affaires intérieures marocaines »*. De son côté, le quotidien pro-gouvernemental *Rissalat al uma* demande à la France de mettre fin à *« cette œuvre de destruction des relations franco-marocaines »* et à *« cette tutelle qui portera un coup fatal à ce qui reste des liens d'amitié entre les peuples »*.

Pour sa part, le conseil supérieur de la magistrature marocaine, réagissant aux *« inquiétudes »* exprimées par le Parti socialiste français à propos des arrestations et des procès en cours, parle d'*« immixion éhontée et scandaleuse dans les affaires de la justice marocaine »*. Tandis qu'à Rabat, Fès et Kénitra, plusieurs dizaines de prévenus attendent le verdict des juges, à Tanger, vingt-huit personnes, arrêtées lors des émeutes des 14 et 15 décembre, ont été condamnées, vendredi, à des peines allant de trois à cinq mois de prison ferme. – *(AFP, AP, Reuter.)*

GUATEMALA

Arrêt immédiat de l'assistance militaire américaine

Washington a décidé, vendredi 21 décembre, de couper immédiatement son aide militaire au Guatemala, en reprochant à ce pays de ne pas veiller au respect des droits de l'homme. *« Tout en reconnaissant que le gouvernement ne viole pas systématiquement les droits de l'homme, nous relevons qu'il agit rarement (...) pour poursuivre ceux qui le font*, indique un communiqué du département d'Etat. *C'est pourquoi nous cessons immédiatement toute livraison d'aide militaire »*.

Le massacre de 16 personnes, attribué à l'armée, à Santiago-Atitlan dans la nuit du 1er au 2 décembre est *« l'illustration éclatante de la violence qui continue à frapper ce pays »*, souligne le communiqué.

A l'appui de sa décision, Washington note également que l'affaire du meurtre d'un restaurateur Américain, Michael Devine, tué le 8 juin 1990, *« n'a pas été résolue et n'a pas évolué »*. Le département d'Etat rappelle que des responsables américains ont rencontré régulièrement à ce sujet le président Vinicio Cerezo et le ministre de la défense Juan Leonel Bolanos. – *(AFP.)*

□ **GABON : condamnation.** – M. Pierre Mamboundou, accusé en septembre 1989 d'atteinte à la sûreté de l'Etat, a été condamné, vendredi 21 décembre, à dix ans de prison par défaut et à dix ans d'interdiction de séjour, a-t-on appris de source officielle à Libreville. M. Mamboundou réside depuis début 1990 au Sénégal. – *(AFP.)*

EUROPE

après la démission de M. Edouard Chevardnadze

M. Gorbatchev tente de dédramatiser la situation

Calmer le jeu, gagner du temps, dédramatiser la situation... Tels sont les buts de M. Gorbatchev, deux jours après la démission surprise de M. Edouard Chevardnadze, démission qui a jeté une lumière crue sur la décomposition du pouvoir soviétique et les dangers qu'elle comporte.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Gagner du temps, c'est bien entendu repousser à la date la plus tardive le départ effectif du chef de la diplomatie soviétique. La question a sans doute été abordée par M. Gorbatchev qui a rencontré vendredi 21 décembre M. Chevardnadze. Contre toute évidence, le porte-parole présidentiel, M. Ignatenko, l'a nié, affirmant que les deux hommes n'ont eu en deux heures qu'une *« conversation normale entre un président et un ministre des affaires étrangères »*.

Pour minimiser la crise et aussi tenter de rassurer les partenaires de l'URSS, M. Ignatenko a cité les sujets abordés : crise du Golfe, négociations sur la réduction des armements stratégiques et conventionnels. Dans le même but l'agence Tass a fait savoir que M. Gorbatchev venait d'envoyer un message aux participants à la réunion du Conseil de coopération des Etats du Golfe dans lequel il réaffirme *« la détermination de l'URSS à soutenir la loi internationale et à exiger la restauration de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Koweït »*. Le même jour le porte-parole du ministère des affaires étrangères, pour rassurer le gouvernement ouest-allemand, se déclarait certain que le Parlement soviétique ne manquerait pas de ratifier d'ici un mois ou deux le traité « 2 + 4 ».

Que ce sont dit exactement MM. Gorbatchev et Chevardnadze? Le mystère reste entier, mais on peut faire preuve d'imagination puisque après cette entrevue le chef du service de presse du Parlement, M. Maslennikov déclarait que le Soviet suprême pourrait fort bien ne se prononcer sur la démission de M. Chevardnadze que *« vers le 20 février »*, soit après le sommet américano-soviétique prévu du 11 au 13 février, et dont M. Gorbatchev, pour des raisons évidentes de crédibilité internationale, n'a pas intérêt à demander le report. Jusqu'à présent on affirmait que le Soviet suprême serait en mesure de régler le cas Chevardnadze dès la fin décembre.

« Pragmatique à cent pour cent »

Espère-t-on en reportant la date du départ de M. Chevardnadze le faire revenir sur sa décision? C'est peu probable vu la violence et la gravité de ses propos. Comment pourrait-il continuer à appartenir à un gouvernement menacé, selon ses dires, par *« la dictature qui arrive »*? Le ministre continue en tout cas à faire entendre que sa décision est irrévocable. C'est un de ses proches qui, sous couvert d'anonymat, aurait confié à l'agence Tass : *« Ce n'est en aucun cas une décision impulsive. Chevardnadze est pragmatique à cent pour cent. Il savait qu'on voulait lui réserver le poste de vice-président et il ne souhaitait pas assumer des responsabilités intérieures, forcément impopulaires dans cette période critique. »* En démissionnant, il a rendu son élection impossible.

Tout cela cependant n'a pas empêché le chef du cabinet de M. Gorbatchev, M. Chakhnazarov, de se déclarer *« sûr »* vendredi que M. Chevardnadze *« allait rester dans l'équipe de Mikhaïl Gorbatchev »*. *« Le président n'est pas homme à se séparer facilement d'un tel collaborateur. Ne rayons pas le nom de M. Chevardnadze de la liste des candidats à de hautes fonctions »* a-t-il ajouté. M. Chakhnazarov ne s'en est pas moins aussitôt lancé dans des spéculations sur les noms des successeurs potentiels, reconnaissant que trois hommes sont souvent cités : Alexandre Bessmertnykh, ambassadeur à Washington, Iouli Vorontsov, ambassadeur aux Nations unies, et Evgueni Primakov, ex-émissaire de M. Gorbatchev dans le Golfe, dont la réputation pro-arabe inquiète les Etats-Unis et qui entretenait de mauvais rapports avec M. Chevardnadze. Il a ajouté : *« Ce sont des gens de valeur, mais je pourrais mentionner cinq ou six noms supplémentaires. »*

Pendant ce temps les députés du Congrès du peuple continuent de « travailler ». La litanie des interventions n'est émaillée que de rares perles et c'est en vain qu'on a attendu vendredi les discours pourtant annoncés de Wladimir Krioutchkov, le chef du KGB, et de Boris Guidaspov, le très conservateur chef du parti de Leningrad. Alors que les militaires de haut rang jouent aux naïfs, à l'image du chef d'état-major, le général Moïsseiev, qui n'arrive pas à comprendre pourquoi M. Chevardnadze a démissionné en invoquant un danger *« imaginaire »* de dictature, l'intervention qui a dominé la journée de vendredi a été celle du maire réformateur de Leningrad, M. Anatoli Sobtchak : *« Je crois que la menace évoquée par M. Chevardnadze est très sérieuse,* a-t-il dit. *A partir du 1er janvier des dizaines, puis des centaines d'entreprises vont fermer, faute d'approvisionnement. On verra alors les démocrates et les conservateurs se précipiter sur les militaires pour leur demander de nous gouverner. »*

Un souci de survie

M. Sobtchak, dont la ville connaît des difficultés d'approvisionnement supérieures à celles de Moscou, et dont les deux tiers des entreprises dépendent du complexe militaro-industriel, a insisté sur le danger que constitue *« le discrédit des démocrates et de la démocratisation »*. A preuve : lors d'élections locales organisées il y a quelques jours dans la métropole du nord, 20 % seulement des électeurs se sont déplacés. Sans critiquer nommément M. Gorbatchev, il a recommandé la signature d'urgence d'un accord économique provisoire entre Républiques pour assurer un fonctionnement minimum des échanges et éviter la paralysie totale du pays.

Sentant que le nouveau traité de l'Union cher à M. Gorbatchev risque d'être renvoyé aux calendes grecques, de même que le référendum sur le principe de la fédération, plusieurs hautes personnalités ont déjà avancé une telle idée, qui relève plus d'un souci de survie que d'idée de réformes. Le Congrès devait se prononcer au début de la semaine prochaine sur le principe du nouveau traité de l'Union, et sur le renforcement des pouvoirs présidentiels demandés par M. Gorbatchev. Après la « bombe » Chevardnadze, la bataille risque d'être plus difficile que prévu pour le président, car une majorité des deux tiers est nécessaire, et bon nombre de députés indépendantistes des Républiques ne prendront pas part au vote.

Si les militaires se font presque agneaux au Palais des congrès – à l'exception des membres du groupe ultra-conservateur Soyouz (Union) – il n'en va pas de même sur le terrain où ils accentuent leur pression. C'est ainsi que les responsables du KGB et des forces soviétiques stationnées dans les trois Républiques baltes se sont rencontrés vendredi en « Congrès » à Riga (Lettonie) et ont lancé un véritable ultimatum aux dirigeants locaux, menaçant de prendre le contrôle de toutes les installations vitales des trois Républiques si les activités antimilitaristes se poursuivaient. Par installations vitales, il faut entendre la fourniture d'eau, de gaz, de chauffage, des centrales électriques. Ce « Congrès » a également exigé la suspension des lois locales *« hostiles aux militaires »* en les désignant comme *« étrangères »*. A Klapeida, un important port de Lituanie, l'armée a d'autre part pratiquement pris le contrôle de la ville et patrouille, en armes dans les rues, s'arrogeant le droit de vérifier les identités des passants et de procéder à des arrestations.

JACQUES AMALRIC

Un rapport de quatre organisations internationales

L'application des règles du marché doit être rapide

Les autorités soviétiques doivent adopter *« rapidement »* toute une série de réformes pour se diriger d'une façon *« irréversible »* vers une économie de marché, car *« un retour à un contrôle central »* de l'économie n'est pas *« une option viable »*. Tel est le message lancé dans une étude publiée vendredi 21 décembre par quatre organisations internationales, le FMI (Fonds monétaire international), la Banque mondiale, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et la BERD (Banque européenne de reconstruction et de développement).

L'étude, demandée en juillet dernier par les sept grands pays industrialisés, propose qu'une assistance technique et humanitaire soit apportée par les pays riches afin d'aider au lancement des réformes en URSS. Elle se montre en revanche nettement plus réservée sur l'utilité d'une assistance financière *« générale »*. Celle-ci, qui aiderait à équilibrer la balance des paiements soviétiques ou des projets de développement, *« pourrait être utile »*, mais seulement *« quand un programme global de réformes systématiques aura commencé à être appliqué, conduisant à une intégration plus étroite de l'économie de l'URSS dans l'économie mondiale »*.

« Le programme nécessaire de réformes économiques, ajoute le rapport, *ne peut pas être mis en place sans une baisse au départ de la production et de l'emploi, mais des délais dans la mise en place conduiraient à une diminution plus importante et plus longue. »*

Pour limiter la pauvreté et le chômage, il est *« essentiel »* de créer *« un filet de sécurité au départ du programme (...). Il pourrait être nécessaire que les loyers et les prix de quelques produits de consommation essentiels continuent à être subventionnés dans une certaine limite à court terme »*, ajoute le rapport qui fournit un certain nombre de chiffres montrant que l'économie soviétique s'est fortement détériorée en 1990. Le PNB aurait diminué d'environ 2 %, l'emploi total aurait baissé, l'inflation se serait accélérée (+ 5 % contre + 2 % selon les chiffres officiels), la hausse des prix *« sous-jacente »*, c'est-à-dire hors contrôle, étant en fait de 12 % l'an, reconnaissent les autorités soviétiques. Enfin le déficit de la balance des paiements courants (en monnaies convertibles) aurait presque triplé en 1990. La Commission européenne a également publié, vendredi 21 décembre, un rapport très pessimiste sur l'économie soviétique, menacée *« d'effondrement »*. La perestroïka n'aurait fait jusqu'à présent qu'aggraver les choses car les réformes introduites par M. Gorbatchev depuis 1985 sont *« trop peu cohérentes et bien trop timides »*, n'aboutissant qu'à créer *« une perturbation généralisée de l'économie »*. – (AFP.)

Le retour de l'économie administrée

Suite de la première page

Selon les réformateurs, il faudrait une reprise en main des dépenses publiques et un assainissement budgétaire. Les privatisations, la libéralisation des prix et le démantèlement des monopoles devaient s'enchaîner.

Mais, au fil des mois et des conflits politiques entre réformateurs, conservateurs et nationalistes venus des quatre coins de l'union, il ne fut soudainement plus question du deuxième volet, le plus important, des réformes, celui dessiné par des économistes tels que Stanislav Chataline et Nikolaï Petrakov. Le Parlement soviétique adoptait le 19 octobre un « compromis » qui satisfaisait en fait beaucoup plus le premier ministre, M. Nikolaï Ryjkov, que les économistes réformateurs.

Logiquement, la *« stabilisation »* a commencé, sans que l'on sache très bien quand apparaîtra le marché. L'objectif de M. Ryjkov est clair : *« Le moindre faux pas provoquera une explosion sociale »*, vient-il de déclarer au Congrès des députés du peuple. Les derniers décrets pris par le président Gorbatchev dans le domaine économique témoignent de la volonté de reprise en main de l'économie : remise à flot des « conseils ouvriers » dans les entreprises, surveillance de l'aide alimentaire occidentale par le KGB, centralisation d'une grande partie des bénéfices en devises réalisés par les entreprises.

Le Gosplan toujours présent

Dernier en date, le décret du 14 décembre relatif à la désorganisation économique stipule que les entreprises d'Etat devront *« signer en décembre des contrats pour 1991 garantissant un niveau de livraison nécessaire aux besoins de l'Etat, selon les liens économiques existants »*. En clair, il s'agit de la reconduction l'an prochain des objectifs du plan, alors que ceux-ci devaient s'effacer progressivement pour laisser place à l'initiative des entreprises.

Les mêmes motivations se retrouvent d'ailleurs en dehors des décrets présidentiels. Vendredi 14 décembre, le ministre français de l'industrie a signé à Moscou avec le vice-président du conseil des ministres, M. Lev Voronine, un accord de coopération entre entreprises publiques de France et d'URSS. La partie soviétique a tenu, au dernier moment, à ajouter sur le protocole que la coordination de l'accord se ferait sous l'égide du Gosplan, le tout-puissant comité d'Etat à la planification. Un seul des décrets présidentiels récents va dans le sens d'une plus grande libéralisation : celui qui autorise les entreprises étrangères à investir directement sur le territoire soviétique. De l'avis de tous, la désorganisation est telle que personne n'obéit aux nouvelles règles, certains dirigeants russes allant jusqu'à recommander, comme le député Botcharov, de *« surtout, ne pas suivre ce que dit Moscou »*.

Inquiétudes pour l'hiver prochain

La confusion qui règne à l'heure actuelle est telle que les conseillers économiques de M. Gorbatchev, érigés en « vedettes » par la presse occidentale, rivalisent de discrétion et que les Républiques elles-mêmes n'osent plus prendre d'initiatives importantes. Ainsi, le brillant académicien et membre du conseil présidentiel, M. Chataline, continue à défendre la politique de M. Gorbatchev, même s'il reconnaît que le document adopté le 19 octobre contribue plutôt à une détérioration de la situation. *« On a tout pour que tout s'améliore, les hommes sont déjà plus libres »* constate-t-il avec optimisme.

Le jeune ministre des finances de la Fédération de Russie, M. Boris Fiodorov, insiste sur le fait qu'il n'est pas question de politiques monétaires différenciées ou d'établissement de barrières commerciales sur le territoire de l'URSS. *« Je crois qu'il vaut mieux mettre un terme à la confrontation. Cela sera mieux pour tout le monde. Il faut savoir quelle forme donner au consensus »*, affirme-t-il. Pour autant, M. Fiodorov n'est pas tendre avec la politique de M. Ryjkov : *« Ce qui se passe maintenant, c'est une tentative de sauver le système actuel... on veut boucher les trous »*. Et de constater qu'à force de discussions et d'incertitudes il est déjà trop tard pour songer à une transition progressive vers le marché. *« Nous serons obligés de faire appel à une thérapie de choc comme en Yougoslavie ou en Pologne, sans que nous puissions contrôler la destruction des structures administratives ou le système des prix »*, prévoit-il.

Les responsables progressistes des Républiques réformatrices, ceux de Russie en premier lieu, ont réalisé pour leur malheur qu'ils ne pouvaient engager leurs propres réformes avant d'avoir clarifié leurs liens futurs avec Moscou, en matière de propriété des ressources et de recettes budgétaires notamment. Ces liens doivent être définis dans le projet de Traité de l'Union actuellement en préparation à Moscou, et qui ne semble pas devoir être au point rapidement. En conséquence, l'ambitieux programme de cinq cents jours lancé au 1er novembre en Russie s'est principalement traduit par de longues discussions sur l'adoption de la propriété privée de la terre et la signature de quelques accords commerciaux avec d'autres Républiques...

En attendant, le marché progresse à tout petits pas, et sous une forme totalement incontrôlée. Les prix augmentent en réponse aux pénuries, le rouble se déprécie du fait de l'augmentation des transactions en « devises fortes ». Des « entrepreneurs » tentent de faire des affaires, le plus souvent en passant par l'intermédiaire d'entreprises d'Etat. Certains redoutent la montée en puissance d'un « capitalisme d'appareil », c'est-à-dire de sociétés créées par des proches du pouvoir, qui utilisent leurs contacts dans le système administratif. Comme l'explique M. Oleg Sokolov, l'un des responsables de l'Institut de développement de l'économie de Moscou, (affilié à la municipalité de Moscou) *« il existe une couche de la direction du parti et de l'Etat qui a une image des standards occidentaux et qui a intérêt à faire durer cette période de désorganisation »* qui leur permet de gagner de l'argent. Appareil ou pas, toutes les amorces de « capitalisme » naissent dans les failles du système d'Etat et les vides juridiques et contribuent pour l'instant plus à la désorganisation générale du pays qu'elles n'apportent de solides pierres à la libéralisation économique.

Combien de temps durera l'incertitude et l'apathie en matière économique? Il est difficile d'imaginer que la situation actuelle puisse se prolonger longtemps. Pourtant, si la réforme économique est bel et bien suspendue aux changements politiques, en particulier au nouveau Traité de l'Union entre les Républiques, la *« stabilisation »* actuelle durera certainement au moins plusieurs mois. Quoi qu'il en soit, on entend souvent dire à Moscou, comme dans la bouche de l'économiste Nikolaï Chmeliev, que l'on ne s'inquiète pas vraiment pour cet hiver, mais pour le prochain. Une affirmation qui n'a rien d'étonnant car, que rien ne soit décidé ou que la réforme entre en œuvre, les conditions de vie risquent encore de se dégrader.

FRANÇOISE LAZARE

EUROPE

POLOGNE : l'investiture de M. Walesa à la présidence

Le général Jaruzelski n'a pas eu droit à la passation de pouvoirs

M. Lech Walesa, élu président de la République de Pologne le 9 décembre, devait être formellement investi dans ses fonctions samedi 22 décembre, devant le Parlement à Varsovie. Ce n'est pas son prédécesseur, le général Wojciech Jaruzelski, qui devait ensuite lui remettre le pouvoir au cours d'une cérémonie au château royal, mais M. Ryszard Kaczorowski, le président de la République en exil à Londres, où le gouvernement polonais s'était réfugié en 1939.

Le général a raté sa sortie. Lui qui s'employait, depuis dix-huit mois, à laisser aux Polonais l'image d'un patriote qui n'avait agi que dans l'intérêt de son pays et auquel l'Histoire finirait par rendre justice n'a pas été invité à l'investiture de son successeur à la tête de l'Etat. Il n'y aura pas non plus de passation des pouvoirs entre le dernier dirigeant de la Pologne communiste et le président de Solidarité qu'il fit interner avec des milliers d'autres le 13 décembre 1981. Le président élu Walesa a préféré éviter tout ça et renouer plutôt avec la Pologne d'avant-guerre.

Alors, en bon officier, en bon patriote, à soixante-sept ans, le général Jaruzelski a fait ses adieux à la Pologne, dans une allocution télévisée aux accents dramatiques, le soir du 11 décembre. Visiblement ému, le général y a demandé pardon à ses compatriotes pour la tragédie de l'état de guerre – sans jamais le nommer (*le Monde* du 13 décembre).

Thèse infirmée

Il réussissait presque à parfaire son image de dirigeant responsable, acculé aux décisions les plus impopulaires par la raison d'Etat. C'était sa thèse : l'instauration de l'état de guerre fut décidée comme un moindre mal sous la menace d'une intervention soviétique, comme *« un purgatoire pour éviter l'enfer »*. Il alla même jusqu'à révéler à *la Stampa* (1) que cette menace avait été formulée au cours d'une rencontre secrète avec Andropov et Souslov, tous deux aujourd'hui disparus.

Les Polonais ont-ils pardonné à Jaruzelski, qui, le matin du 13 décembre 1981, anéantissait leurs espoirs dans une autre allocution télévisée, cette fois-là sanglé dans son uniforme vert olive ? Il semble plutôt qu'ils aient décidé de tourner la page et, pour dramatiques qu'ils fussent, les adieux du général paraissaient avoir laissé ses compatriotes largement indifférents.

Une semaine plus tôt, des révélations du ministre de l'intérieur, lui-même ancien interné, étaient venues infirmer la fameuse thèse du général : sur la base d'archives récemment découvertes, M. Krzysztof Kozlowski expliquait que l'état de guerre, loin d'être une décision prise en urgence et sous la pression, avait été envisagé dès décembre 1980 et que, pratiquement depuis le début de l'aventure de Solidarité en août 1980, des experts du pouvoir travaillaient au scénario du coup de force.

Le général Jaruzelski voudrait que la postérité retienne surtout sa qualité de militaire, traditionnellement prestigieuse en Pologne, et le souvenir de l'homme qui, comme le roi Juan Carlos, mena son pays du totalitarisme à la démocratie.

Mais l'initiative du dialogue de la fameuse table ronde qui, en 1989, finit par amener la Pologne aux premières élections semi-démocratiques du bloc de l'Est lui revient-elle ou fut-elle imposée par la pression constante de Solidarité ?

Il eut certainement le mérite de ne pas s'opposer à l'avènement de la démocratie lorsqu'elle devint inévitable, mais il eut aussi la chance d'avoir en face de lui des hommes responsables et d'une remarquable modération. Il envisage aujourd'hui de consacrer sa retraite à la rédaction de ses Mémoires.

SYLVIE KAUFFMANN

(1) *La Stampa*, 3 décembre 1990.

La politique des petits pas

Suite de la première page

Les ouvriers attaquaient, qui avec une pioche, qui avec un marteau piqueur, ce satané socle qui résistait à tous leurs assauts. Vendredi soir la fondation était à peine ébréchée. Comme quoi il est plus facile de déboulonner un ancien dictateur que d'éliminer les bases de son pouvoir.

Les Albanais d'ailleurs ne sont pas dupes. Si vendredi matin les passants esquissaient un discret sourire devant le chantier, si un gamin frondeur répondait qu'il *«fallait mettre la statue de Staline aux WC»*, si les étudiants reconnaissaient que cette déstalinisation était leur première victoire, tous savaient que le combat pour l'instauration d'une véritable démocratie serait encore long et tous auraient souhaité un événement moins furtif. *«J'aurais aimé connaître les raisons officielles de cette déstalinisation et, en conséquence, les raisons tout aussi officielles de la stalinisation»* ironise un écrivain. *«D'accord, ils ont enlevé Staline, d'accord la veuve d'Enver Hodja a démissionné, mais ceux-là ne comptaient plus»* renchérit un étudiant. Qui compte alors ?

En premier lieu, le numéro un du pays, M. Ramiz Alia, qui, ayant senti le vent du boulet souffler l'hiver dernier avec les révolutions bulgare, tchèque, hongroise, roumaine ... a, semble-t-il, compris que son intérêt bien senti était de tenter de prendre les devants et d'annoncer une timide démocratisation du régime. La crise des ambassades en juillet et les manifestations étudiantes de la semaine dernière ont précipité les choses et obligé M. Alia à autoriser le multipartisme et déclenché ainsi un processus dont on se demande s'il pourra le maîtriser longtemps. Sur ce chemin escarpé il aura en effet à se méfier de plusieurs forces contradictoires.

« L'opposition de Sa Majesté »

L'opposition «officielle» d'abord. Celle-ci est représentée par le premier parti à avoir été autorisé, le Parti démocratique, qui a été porté sur les fonts baptismaux le mardi 18 décembre. Regroupant, pour le moment, des intellectuels et certains notables libéraux, le parti démocratique – *«l'opposition de Sa Majesté»* disent les plus critiques – a décidé incontestablement de faire un bout de chemin avec Ramiz Alia.

Pour preuve : son président, l'élégant cardiologue Sari Belisha, quarante-six ans, n'hésite pas à déclarer que son parti présentera aux prochaines élections des candidats partout *«sauf dans la circonscription du président car c'est celui-ci qui va conduire les réformes»*.

Ayant quitté le Parti communiste *«il y a quelques jours»* Sari Belisha estime que seule cette appartenance lui a permis de publier des articles critiques vis-à-vis du régime. Le programme du parti démocratique est clair : faire de l' Albanie une République (on ne rencontre ici pratiquement aucun partisan de la monarchie) démocratique et vivant sous l'économie de marché. Jusqu'où ces opposants pourront-ils aller avec un Ramiz Alia imprégné malgré tout d'un marxisme-léninisme d'origine contrôlée ?

D'autant plus que d'autres partis semblent en gestation. Le parti chrétien démocrate dans le nord à Shkoder, région à forte implantation catholique, ainsi qu'une formation pouvant regrouper les grécophones du pays dans le Sud.

Les étudiants accepteront-ils cette lente progression de la démocratie et, plus pressés que leurs aînés, ne voudront-ils pas l'accélérer ?

Si certains d'entre eux ont crié *«Vive Alia»* lors des récentes manifestations, les autres donnent déjà l'impression d'avoir été les dindons de la farce: *«D'accord,* dit l'un d'entre eux, *Alia a accepté le dialogue avec nous mais il nous a un peu considéré comme des enfants et maintenant nous devons le remercier comme le père Noël. Vous savez, le lendemain des manifestations ils nous ont fait porter des électrophones dans les résidences de la cité universitaire !»*

Génération sacrifiée

Sur le campus, sinistre, les étudiants ne sont pas rassurés et vous parlent en regardant autour d'eux pour vérifier si aucun agent de la sécurité ne traîne par là. Leur «révolution» est à peine commencée que, précocement lucides et vieillis, ils se considèrent comme une génération sacrifiée. *« Nous n'avons qu'un seul souhait, partir pour vivre décemment. Nous préférons travailler de nos mains à l'étranger que faire ici un sous-métier intellectuel .»* Pour eux ce n'est pas seulement Staline qu'il faut déboulonner mais toutes les autres gloires du régime. Iconoclaste, l'un d'entre eux va même jusqu'à suggérer de transformer le somptueux musée consacré à Enver Hodja, le fondateur du régime, en discothèque. *« Ce serait la plus belle du monde. »* Pressés aussi, car n'ayant plus rien à perdre, sont les jeunes désoeuvrés du lumpenprolétariat qui hantent les grandes villes.

Ce sont eux qui ont provoqué les récentes émeutes dans différents centres du pays, brisant des vitrines, s'attaquant au siège de la télévision. Il est clair qu'à la première occasion ils n'hésiteront pas à recommencer.

La troisième force avec laquelle on devra compter pourrait d'ailleurs profiter de ces dérapages. Si les *« durs »* du parti ont été mis à l'écart, les conservateurs sont encore bien dans la place.

Les services de sécurité, l'armée, la bureaucratie moyenne, la nomenklatura, pourraient jeter de l'huile sur le feu pour se présenter ensuite comme seuls capables de faire respecter l'ordre.

Tout reste donc possible au pays des aigles, atypique, déconcertant, contradictoire. Un couple d'étudiants accepte de venir dîner avec vous au restaurant de votre hôtel – ce qui aurait été inimaginable il y a quelques mois – mais ne sont toujours pas autorisés à emprunter l'ascenseur pour monter les deux étages! Symbole de cet «entre-deux» étrange : à Tirana si la statue de Staline n'est plus là, juste en face, celle de Lénine est toujours présente.

JOSÉ-ALAIN FRALON

GRANDE-BRETAGNE : la « liste des honneurs » de Mme Thatcher

Sir Bernard Ingham et les autres...

A son départ du 10 Downing Street, tout premier ministre a la possibilité de distribuer des titres de noblesse et des décorations à ceux qui l'ont particulièrement bien servi pendant ses années au pouvoir. Mme Thatcher n'a pas failli à cette tradition, et la liste publiée, vendredi 21 décembre, comporte la quasi totalité des fidèles du clan.

LONDRES

de notre correspondant

M. Bernard Ingham, qui fut pendant onze ans conseiller de presse du premier ministre, est nommé chevalier de l'ordre de St-Michel et St-George et devient ainsi « Sir-Bernard ». La récompense était attendue pour celui qui a joué le rôle d'« éminence grise ».

Sir Bernard avait lui-même commencé dans cette profession, notamment comme chroniqueur sous le pseudonyme « Albion » dans l'hebdomadaire officiel du Parti travailliste de la ville de Leeds pour continuer sa carrière au *Guardian*, avant de devenir le conseiller de presse de M. Tony Benn, ministre de l'énergie dans le dernier gouvernement travailliste...

Sir Bernard a exploité, davantage que tous ses prédécesseurs, l'usage qui veut que le conseiller de presse du premier ministre ne soit pas cité explicitement. Le double langage était souvent la règle. Tandis que Mme Thatcher affirmait, devant les Communes, que tel ou tel de ses ministres jouissait de toute sa confiance, M. Ingham confiait en toute impunité au petit groupe de journalistes qui forment le « lobby » que les jours de l'intéressé étaient comptés. M. Ingham pouvait également déclarer, en 1986, à nos confrères britanniques, que Mme Thatcher était *« folle de rage »* après la libération des otages français du Liban, pour s'étonner ensuite, devant les journalistes étrangers, des articles en ce sens parus dans la presse britannique...

Parmi les autres bénéficiaires des honneurs, figurent MM. Charles Powell, conseiller diplomatique de Mme Thatcher depuis 1984 et Timothy Bell, son expert en « image » publique. Tous deux sont anoblis. Le portier du 10 Downing Street est quant à lui décoré de l'ordre de l'Empire britannique.

DOMINIQUE DHOMBRES

EN BREF

□ **AFRIQUE DU SUD : retour des premiers exilés.** – Onze exilés politiques, anciens militants du Congrès national africain (ANC) ou du Congrès panafricain (PAC), sont arrivés à Johannesburg, vendredi 21 décembre. Au terme de l'accord signé en août par le gouvernement et l'ANC, quelque vingt mille exilés devraient pouvoir regagner leur pays d'ici le 30 avril. Le ministère de la justice a publié une première liste de sept cent quatre-vingt-dix noms de personnes amnistiées et, par conséquent, autorisées à regagner le pays immédiatement. – *(AFP.)*

□ **ANGOLA : l'aide des Nations unies suspendue.** – Le gouvernement a décidé de suspendre le programme spécial d'aide humanitaire à l'Angola, organisé par les Nations unies, a annoncé, vendredi 21 décembre, l'agence ANGOP reçue à Lisbonne (Portugal). La décision des autorités de Luanda constitue, officiellement, une « réponse » aux multiples actions des rebelles de l'UNITA contre la mise en œuvre de ce programme destiné à secourir près de deux millions d'affamés (*le Monde* du 14 décembre). – *(AFP.)*

□ **COLOMBIE : démission du ministre de l'intérieur.** – Le ministre colombien de l'intérieur, Julio Cesar Sanchez, a démissionné vendredi 21 décembre, après s'être vu imputer la responsabilité du faible taux de participation (environ 25 %) aux élections à l'Assemblée constituante du 9 décembre. En outre, le scrutin avait été médiocre pour les Libéraux au pouvoir. Le président Gaviria a nommé Humberto de la Calle, un avocat libéral de quarante-quatre ans, professeur d'université, au difficile poste de ministre de l'intérieur, dans un pays dominé par la violence et les cartels de la drogue. – *(Reuter.)*

□ **GUINÉE-BISSAU : oui au « multipartisme intégral ».** – Le comité central du Parti africain pour l'indépendence de la Guinée Bissau et du Cap-Vert (PAIGC, parti unique au pouvoir) a opté pour le *« multipartisme intégral »* a annoncé, vendredi 21 décembre, le secrétaire à l'information et à la propagande du mouvement. – *(AFP.)*

□ **LIBERIA : accord pour un nouveau gouvernement.** – Les factions libériennes rivales, réunies vendredi 21 décembre à Banjul (Gambie), ne sont pas parvenues à préciser les détails d'un cessez-le-feu, mais sont convenues de former un nouveau gouvernement intérimaire d'ici les deux mois à venir.

□ **RWANDA : plus de mille cinq cents personnes devant les tribunaux.** – Mille cinq cent soixante-six sympathisants présumés des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) devront répondre, devant les tribunaux de Kigali, du rôle qu'ils ont joué lors des combats d'octobre, a annoncé, jeudi 20 décembre, le ministre de la justice. Il n'a précisé ni la date des procès, ni les accusations retenues contre les suspects. *(AFP.)*

□ **VIÊTNAM : sanctions contre M. Bui Tin.** – Pour avoir vertement condamné, de Paris où il séjourne, le conservatisme de la direction communiste (*le Monde* du 30 novembre), l'ancien colonel Bui Tin serait menacé d'exclusion du PC, dont il est membre depuis 1946, selon un document interne. Il pourrait, cependant, être autorisé à regagner son pays.

□ **YOUGOSLAVIE : la Croatie dotée d'une nouvelle Constitution.** – La deuxième république de Yougoslavie a adopté, vendredi 21 décembre, une nouvelle Constitution lui conférant le droit de faire sécession. Cette décision intervient deux jours avant que la Slovénie ne se prononce, dimanche 23 décembre, par un référendum sur son indépendance. La Slovénie comme la Croatie veulent que la Yougoslavie évolue vers une confédération souple d'Etats souverains et ont menacé de faire sécession si cela ne se produit pas. – *(Reuter.)*

□ **Mme Paule Dufour a été élue présidente du Fonds de développement social.** - Mme Paule Dufour, ancien président-directeur général du Comptoir des entrepreneurs, conseiller de M. François Mitterrand en 1978 et 1979, a été élue présidente du Fonds de développement social (CEF), l'instrument financier du Conseil de l'Europe, a annoncé l'organisation vendredi 21 décembre à Strasbourg. Mme Dufour remplace à ce poste Jacques Piette, décédé peu de temps après son élection en mars dernier. – *(AFP.)*

ASIE

La réunion de Paris sur le Cambodge

M. Roland Dumas fait état d'une atmosphère « constructive »

Le ministre français des affaires étrangères a estimé, vendredi 21 décembre dans la soirée, que la première journée de la réunion, avenue Kleber, sur le Cambodge s'est déroulée dans une atmosphère *« constructive »*.

Cette réunion regroupe les douze membres du CNS (Conseil national suprême du Cambodge, formé à Djakarta en septembre) autour des coprésidents français et indonésien de la Conférence internationale de Paris et d'un représentant du secrétaire général de l'ONU. Elle a pour objet de présenter aux Douze (deux Khmers rouges, deux sihanoukistes, deux membres du FNLPK et six représentants de Phnom-Penh) le plan de paix de l'ONU rédigé par les cinq Grands, le 26 novembre, dans la capitale française.

« Certains l'ont approuvé sans réserve, d'autres ont demandé des éclaircissements », a déclaré M. Roland Dumas, en ajoutant : *« Personne n'a d'emblée rejeté formellement ce projet. Au contraire, la façon dont les choses sont engagées laisse penser que chacun a abordé la question de manière positive. »* Avant cette réunion, le régime de Phnom-Penh avait émis de sérieuses réserves sur ce plan, qui fait d'une intervention massive de l'ONU, y compris sur le plan administratif, le pivot d'un règlement.

Dans son discours de bienvenue, M. Dumas avait lancé un avertissement aux membres du CNS, qui ne s'étaient rencontrés, avant cette séance, qu'une seule fois depuis la formation du Conseil. *« La communauté internationale ne peut se pencher indéfiniment sur le sort du Cambodge »*, avait-il dit, en estimant que *« si les Cambodgiens n'ont pas la volonté politique d'aboutir, je crois que les paris sur le temps sont vains »*.

La première journée de travaux a été marquée par un incident quand M. Hun Sen, arrivé le matin même de Phnom-Penh, fut victime d'un malaise qu'on dit *« sans gravité »*, et a dû être hospitalisé au Val-de-Grâce.

J.-C. PP

CHINE : la question des droits de l'homme

Discuter, oui, « s'ingérer », non

PÉKIN

de notre correspondant

Le ministère chinois des affaires étrangères s'est félicité, jeudi 20 décembre, de la visite du secrétaire d'Etat adjoint américain chargé des droits de l'homme, M. Richard Schifter, pour la reprise du dialogue avec Washington qu'elle a marquée mais sans s'attarder sur le contenu des discussions (*le Monde* du 21 décembre). Le porte-parole chinois a estimé que ces conversations se sont déroulées dans une *«bonne atmosphère»* et avaient été *«bénéfiques à la restauration des relations sino-américaines»*.

Il s'est toutefois refusé à fournir le moindre commentaire sur le principal acquis de cette visite du point de vue américain, le fait que la Chine en soit venue à engager le dialogue sur la question des droits de l'homme. *«Echanger des vues sur la question des droits de l'homme est une chose, s'ingérer dans les affaires intérieure d'un pays tiers sous ce prétexte est une autre chose»*, s'est-il contenté de dire après avoir répété les thèmes habituels de la propagande chinoise sur la question, qui mettent en avant le *«droit au développement»* des pays du tiers-monde de préférence aux droits individuels.

Le porte-parole s'est aussi livré à plusieurs mises en garde à l'intention des journalistes étrangers, accusés de *«ne pas voir la pastèque à force de se concentrer sur les pépins»*.

F. D.

CEE

S'appliquant aux automobiles de grosse cylindrée

Les ministres de l'environnement arrêtent de nouvelles normes d'émission

BRUXELLES (Communautes européennes)

de notre correspondant

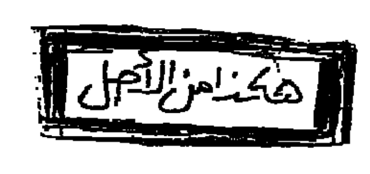
Les voitures circulant dans la Communauté seront de moins en moins polluantes : lors de leur réunion des 20 et 21 décembre à Bruxelles, les ministres de l'environnement de l'Europe des Douze ont adopté de nouvelles normes d'émission de gaz carbonique pour les voitures de moyenne et grosse cylindrée, complétant ainsi la directive approuvée en juin 1989, qui s'appliquait aux seules voitures de petite cylindrée. Les nouveaux seuils d'émission devront être respectés à compter du 1er juillet 1992 pour les nouveaux modèles, et du 31 décembre 1992 pour toutes les nouvelles voitures. De la sorte, l'ensemble des automobiles commercialisées dans la CEE devront être équipées de pots catalytiques.

Le progrès technologique permettant encore de réduire la pollution des gaz d'échappement, les ministres ont fixé un calendrier pour une nouvelle révision de l'ensemble des normes adoptées. La Commission présentera des propositions avant la fin 1992, que le conseil des ministres s'engage à adopter fin 1993, étant entendu que ces nouveaux seuils, plus sévères, n'entreront en vigueur qu'au début 1996. L'industrie automobile dispose ainsi d'une période de stabilité de cinq ans.

Cependant, les décisions prises en matière fiscale vont l'inciter à accélérer son adaptation : les Etats membres sont en effet autorisés à accorder des encouragements fiscaux à l'achat de voitures, lorsque celles-ci garantissent à l'usager des émissions respectant les valeurs qui deviendront obligatoires en 1992.

Afin de tenir compte des orientations arrêtées au niveau des Nations unies pour protéger la couche d'ozone (révision du protocole de Montréal par la conférence de Londres de juin 1990), les Douze ont décidé d'adapter la réglementation communautaire et de fixer au 1er juillet 1997 la date-limite pour l'élimination complète de la production et de la commercialisation des CFC, ces gaz employés dans les aérosols et la réfrigération qui appauvrissent la couche d'ozone. L'industrie communautaire et notamment française est apparemment en mesure de fabriquer, en quantités suffisantes, les produits de substitution.

PHILIPPE LEMAITRE



Le vingt-septième congrès du PCF

Le « dur apprentissage » des dirigeants communistes

Le vingt-septième congrès du PCF devait s'achever, samedi soir 22 décembre, à Bercy, par une fête célébrant le soixante-dixième anniversaire de la fondation du parti, en 1920, à Tours. Les contestataires se montrent très réservés sur la portée des inflexions de la ligne majoritaire introduites dans la résolution finale, adoptée vendredi à l'unanimité des 1 695 délégués, moins trois voix et vingt-deux abstentions.

Le nouveau quotidien soviétique, *Nezavissimaïa Gazeta* (« l'Indépendant »), dont le premier numéro est paru jeudi 20 décembre à Moscou, concluait, ce jour-là, au terme de son analyse de la *« crise profonde du communisme français » : « Une chose est certaine, même si l'application du centralisme démocratique permet à la majorité de réduire au minimum le nombre des amis de M. Fiterman au congrès, ce qui se passe dans le parti depuis plusieurs mois ne peut pas ne pas laisser de traces. »*

C'est aussi ce que pensent M. Charles Fiterman et ses amis « refondateurs », qui ont fait le pari de rénover le PCF de l'intérieur et qui sont encouragés à persévérer par les premiers résultats de leur offensive. En leur nom, le philosophe Lucien Sève a exprimé, vendredi, devant le contenu de la nouvelle résolution, le *« vote réservé d'un communiste sans réserve »*, soucieux de voir l' *« avancée »* de ces derniers jours transformée vite en *« percée »*.

C'est ce que ne croient plus M. Marcel Rigout et ses amis « reconstructeurs », qui invitent les néo-communistes à *« faire du nouveau »* dans une autre *« maison »* à bâtir. M. Félix Damette, écarté du comité central en 1987, pour *« raisons politiques »*, a fait savoir, samedi 22 décembre, qu'il ne renouvellera pas, en 1991, son adhésion au parti.

Toute la question est, en effet, de savoir si les *« traces »* laissées par les coups de boutoir de tous ces contestataires seront vite effacées ou, au contraire, creusées davantage par ceux-là mêmes qu'elles dérangeaient hier et qui cherchent désespérément, aujourd'hui, à sortir le PCF de l'impasse où il s'est fourvoyé, au point d'être souvent distancé par l'extrême droite lors des échéances électorales.

« Pas de contradiction »

La moue dubitative des « refondateurs » devant le contenu de la résolution adoptée vendredi à Saint-Ouen fournit, déjà, un élément de réponse. M. Georges Marchais en a personnellement fourni un autre dans sa réponse à un militant contestataire venu de Maine-et-Loire, qui soulignait, non sans ironie, la contradiction d'une direction, qui admet volontiers la nécessité de *« réécrire complètement le préambule des statuts du parti, qui a beaucoup vieilli par rapport à la politique du PCF »*, et qui renvoie cette révision... au congrès suivant, dans trois ans, alors qu'il serait plus cohérent de convoquer le congrès extraordinaire réclamé sur ce point par les « refondateurs ».

Piqué au vif par cette citation extraite de ses propres déclarations, le secrétaire général du PCF a estimé qu'il n'y avait *« pas de contradiction »*, parce qu'il faudrait bien que la direction du parti se donne trois ans pour apporter aux statuts les modifications nécessaires.

M. André Lajoinie s'est donné beaucoup de mal, de son côté, pour essayer de démontrer que les trois mille quatre cents amendements *« pris en compte »* par le congrès dans la version ultime de la résolution fixant la doctrine et le programme du PCF pour les trois ans à venir constituaient autant de preuves de la volonté de changement de la direction du parti. Et il est vrai que, sous l'effet de l'électrochoc que leur a infligé M. Fiterman, M. Marchais et ses amis esquissent une autocritique, par exemple, sur les causes internes de l'effondrement des régimes communistes de l'Europe de l'Est. *« Notre volonté de lucidité s'est heurtée à des obstacles, c'est un dur apprentissage que nous avons dû faire »*, a dit M. Lajoinie. De même, la reconnaissance implicite du droit d'expression des minoritaires, illustrée par la normalisation (dans le bon sens du terme) des débats de Saint-Ouen, représente un considérable progrès dans le fonctionnement du parti.

Il n'en demeure pas moins que ces gestes apparaissent plus comme des concessions d'opportunité, consenties pour tenter de colmater des brèches, que comme les signes précurseurs du *« redéploiement tous azimuts »*, de l'*« énorme travail d'approfondissement idéologique »* et de l'*« élan novateur »* souhaités en septembre par M. Fiterman dans son projet alternatif proposé aux *« communistes d'un nouveau temps »* pour *« refonder une identité communiste moderne »*.

Déficit d'ardeur

Ce déficit d'ardeur est particulièrement manifeste dans l'*« idée-force »* développée par M. Lajoinie en réplique aux contestataires qui aimeraient voir le PCF prendre une attitude résolument offensive, compte tenu des difficultés du PS, dans le sens d'un regroupement des forces de toute la gauche française.

La résolution finale admet, certes, que *« la politique de rassemblement ne saurait être réduite à la seule union dans l'action »* – autrement dit réduite à une dérive gauchiste – mais, pour M. Lajoinie, *« le seul moyen de conduire les dirigeants socialistes à renoncer à leur politique de droite, c'est de la mettre en échec grâce à l'action unie »*. On est loin de l'appel lancé par M. Fiterman en faveur d'une *« nouvelle entente démocratique des forces du travail et de la création »*, analogue à celle du Front populaire de 1936...

Idem pour tout ce qui touche au fonctionnement du parti. On ne retrouve rien, dans la résolution amendée, des nombreuses propositions des « refondateurs » visant à redynamiser les différents degrés d'une structure pyramidale sclérosée par le vieillissement d'un appareil militant conçu, en 1920, dans l'espoir de conquérir politiquement la France et réduit, en 1990, à sauver les meubles de sa propre entreprise, ruinée à la fois par l'aveuglement de ses dirigeants et par l'écroulement de ses références à l'Est. Elles ont été jugées trop sulfureuses. M. Fiterman n'allait-il pas jusqu'à préconiser le recours au référendum interne *« en certaines occasions »* ?

« Jamais ne se sont affrontées à un tel niveau deux conceptions du monde, de la tactique politique et de l'organisation du parti », soulignait aussi, cette semaine, à Moscou, la *Nezavissimaïa Gazeta*. Faute de trancher entre la stagnation et la novation, la direction du PCF aura sans doute beaucoup de mal, en effet, à se faire mieux écouter.

ALAIN ROLLAT

DÉFENSE

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 19 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● Terre. – Sont promus : général de division, les généraux de brigade Philippe Morillon et Jean Tête ; général de brigade, les colonels Bruno Elie, Claude Fleury, Eric Pougin de la Maisonneuve, Jean-Pierre Meyer, Jean Brullard et Pierre Mazars de Mazarin.



La motion de censure RPR-UDF

M. Rocard affirme qu'il entend « poursuivre durablement » sa tâche

La motion de censure déposée par le RPR et l'UDF, la seconde de la session d'automne du Parlement et la dixième depuis la nomination de M. Michel Rocard comme premier ministre, a été rejetée, vendredi 21 décembre, à l'Assemblée nationale. Le texte, qui dénonçait notamment le *« mépris »* dans lequel le gouvernement tiendrait le Parlement, n'a recueilli que 218 voix, alors que la majorité requise était de 288. Assuré de l'issue du scrutin, qui, compte tenu du refus des groupes UDC et PC de voter cette motion, ne pouvait pas le menacer *« vraiment »*, M. Rocard a affirmé, au cours du débat, qu'il entend *« poursuivre durablement* [sa] *tâche »*.

En dépit de la date choisie et de l'hostilité de nombreux députés à l'initiative du RPR et de l'UDF, il n'y a eu, vendredi 21 décembre, lors du vote de la motion de censure déposée par ces deux groupes, aucune défection dans les rangs du groupe RPR, et cinq députés UDF seulement ont manqué à l'appel. Manifestement, toutefois, beaucoup de députés traînaient les pieds.

Certains avaient dû interrompre un dîner, d'autres avaient dû bravement rallier Paris en remontant le flot des départs en vacances, mais il fallait être là, à tout prix, pour s'épargner les commentaires désobligeants que n'aurait pas manqué d'attirer un résultat trop ridicule. M. Charles Millon, président du groupe UDF, avait fait affréter un avion privé pour aller chercher ses collègues de la région Rhône-Alpes. Quelques minutes seulement avant la clôture du scrutin, on a vu, un député de l'Oise, M. François-Michel Gonnot (UDF), se précipiter dans l'hémicycle son bulletin à la main, sans prendre la peine d'ôter son manteau. Il en allait de l'honneur de l'opposition.

Il est vrai que dans l'après-midi, à l'ouverture du débat de censure, on avait frisé la catastrophe : vingt députés de l'opposition seulement, pour la plupart élus de la région parisienne, avaient pris la peine de faire le déplacement, alors même qu'il était question d' *« atteinte grave »* portée au rôle du Parlement, *« à sa dignité et à son autorité »*. Le principal initiateur de la motion de censure, M. Bernard Debré (RPR, Indre-et-Loire), s'adressant au premier ministre, jugeait, en effet, que l'on avait assisté tout au long de la session à une *« remise en cause pure et simple des institutions de la Ve République »*.

Un acte gratuit

Une *« jeunesse désespérée »*, des Français *« malheureux »*, des parlementaires *« ulcérés »*, des médecins et des pharmaciens *« mal aimés d'un pouvoir qui les méprise »* : le tableau présenté par le porte-parole du RPR était si sombre que M. Rocard ne pouvait manquer de s'interroger à voix haute : *« Vous croyez vraiment à ce que vous dites? »*

Accompagné pendant toute la fin de l'après-midi par M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, et, par moments, par quelques-uns des membres de son gouvernement, MM. Lionel Stoléru, Claude Evin, Thierry de Beaucé, le premier ministre était visiblement fort détendu. N'hésitant pas à couper la parole aux orateurs, on l'a vu venir à la rescousse de M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) pour inviter, par dérision, les communistes à voter la censure.

D'humeur paisible, lui aussi, et *« déjà pris par l'ambiance des fêtes »*, M. Jean Le Garrec (PS, Nord) ironisait sur le côté *« irréel, fantomatique, surréaliste »* de cette motion de censure, en évoquant par comparaison les événements en cours au Proche-Orient, en Union soviétique, en Pologne. Est-ce *« un acte gratuit »*, *« un exercice de style »*, demandait le porte-parole du groupe socialiste, ou *« un petit cadeau »* à l'intention du premier ministre, pour lui permettre de développer son point de vue sur la démocratie? S'il s'agit de faire oublier les divisions de l'opposition, se moquait encore M. Le Garrec, *« vous vous êtes pris les pieds dans le tapis »*.

Les centristes de l'UDC ayant renoncé à voter la censure et à intervenir dans le débat, il ne restait plus, alors, que deux orateurs avant que s'achève, bien vite, la dernière séance de la session budgétaire. Il est revenu à M. Gilbert Millet (PC, Gard) d'expliquer pourquoi le groupe communiste ne voterait pas, cette fois, la censure. Son raisonnement s'appuie pour l'essentiel sur la contribution sociale généralisée (CSG), qui avait conduit le PC à voter avec la droite, le 19 novembre dernier, lors de la précédente motion de censure.

En ne contestant que *« les modalités de présentation de la CSG »*, la droite, estime M. Millet, amorce un *« ralliement non avoué »* au *« contenu dangereusement antisocial »* de cette réforme. Les députés communistes ne sauraient donc *« couvrir par leur vote une opération, qui, au-delà de son aspect politicien, marque un consensus rampant avec cette atteinte sans précédent aux droits sociaux de notre peuple »* que constitue l'institution de la CSG.

Enfin, évoquant lui aussi *« l'aspect surréaliste de la situation »*, le porte-parole de l'UDF, M. Jean-Yves Haby (Hauts-de-Seine), a déclaré qu'*« au lieu de s'attacher à provoquer le soutien de la représentation nationale le gouvernement multiplie maladresses et provocations en reléguant le Parlement au rang de spectateur muet de sa propre décomposition »*. Doit-il en aller, a-t-il ajouté, *« des fins de sessions comme de certaines fins de siècle* [où] *tout se corrompt, tout est matière à inquiétude, désenchantement, désillusion »*.

Comme pour remonter le moral des maigres troupes qu'il avait en face de lui, le premier ministre s'est tout d'abord attaché, dans sa réponse, à *« redresser un certain nombre d'idées fausses »*. L'article 49, alinéa 3, de la Constitution, qui permet de faire adopter un texte sans vote dès lors qu'aucune motion de censure ne recueille la majorité, n'a été utilisé que pour trois textes seulement, a notamment rappelé M. Rocard. *« Etant le seul premier ministre depuis 1962 à ne pas disposer d'une majorité absolue, j'aurais dû être aussi le premier à utiliser le « 49-3 »*, a-t-il ajouté. Or il se trouve que déjà, au tout début de la Ve République, M. Michel Debré y a eu recours. Aussi, s'adressant à M. Bernard Debré, le fils du principal rédacteur de la Constitution de 1958, le premier ministre s'amuse à rappeler ce lien de parenté : *« Le « 49-3 » est votre demi-frère, puisque vous avez le même père. »*

Contre un régime présidentiel

Selon M. Rocard, si l'on écarte quelques *« péripéties montées en épingle »*, le bilan de la session est *« plus qu'honorable »*, mais il ne faut pas que les parlementaires eux-mêmes, lorsqu'ils sont attaqués sur le fonctionnement de leur institution, se joignent au chœur des critiques. *« Si, vous-même, vous taisez, voire niez l'intensité et la qualité de votre propre travail, comment s'étonner que beaucoup les ignorent? Je ne vous cire pas les... chaussures. C'est notre commune condition qui est mal comprise. »*

Puis le premier ministre s'engage dans un véritable cours de droit constitutionnel comparé. En Grande-Bretagne, indique-t-il, *« une discipline de fer est imposée aux groupes parlementaires »*. A la Chambres des communes, le parti majoritaire entretient avec le premier ministre en place *« une relation de subordination qu'aucun d'entre nous n'accepterait »*. *« Songez à la situation qui serait la vôtre »*, ajoute le professeur Rocard, si comme au Bundestag, en Allemagne, il fallait que toute motion de censure fasse figurer le nom de celui qui serait automatiquement appelé à remplacer le chef de gouvernement censuré. Quant au système américain, *« toutes les tentatives d'exportation se sont soldées par des échecs retentissants »*. *« L'idée d'instaurer en France un régime présidentiel me paraît faussement bonne »*, précise le premier ministre. D'ailleurs ne lit-on pas en ce moment, dans les meilleurs journaux américains, que *« ce qui manque au président Bush, c'est d'avoir à ses côtés un chef de gouvernement »*?

Très consensuel, M. Rocard n'en reste pas moins favorable à *« une meilleure utilisation des pouvoirs »* du Parlement, telle qu'elle est envisagée à l'initiative du président de l'Assemblée nationale. Et il conclut sur cet engagement : *« Je persisterai à ne recourir au « 49-3 », en cas d'absolue nécessité, que pour des textes importants et très limités en nombre, et toujours pour conclure le débat, mais jamais pour l'interdire. »*

JEAN-LOUIS SAUX

Le détail du scrutin

La motion de censure déposée par MM. Bernard Pons, Charles Millon et quatre-vingt-dix-neuf autres députés RPR et UDF, au titre de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, a recueilli 218 voix. Après les démissions de Mme Michèle Barzach et de MM. Jean-Michel Dubernard et Michel Noir, l'effectif actuel de l'Assemblée nationale est de 574 députés, et la majorité requise de 288.

Ont voté « pour » :

– 126 RPR sur 126 ;

– 86 UDF sur 91 (seuls MM. Albert Brochard, Emile Koehl, Jean-Philippe Lachenaud, Jean-Pierre de Peretti della Rocca et Ladislas Poniatowski n'ont pas voté la censure) ;

– 3 UDC sur 39 (MM. Jean-Pierre Foucher, Edouard Landrain, Mme Monique Papon) ;

– 3 non-inscrits sur 17 (MM. Auguste Legros, Jean Royer, Mme Marie-France Stirbois).

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Juifs de France Français juifs

LA dernière vilenie des juifs, dans ce pays, est d'être devenus si terriblement Français ! Au point qu'ils ne se distinguent guère des autres dans leur comportement politique et, notamment, lors des élections : il n'y a toujours pas de vote juif spécifique. L'antisémitisme ne capitule pas pour autant et se recycle dans le prétendu péril de cette assimilation, comme le montre Pierre-André Taguieff, auteur de l'une des contributions à un ouvrage collectif, intitulé : *Histoire politique des juifs de France*. Soulignons tout de suite la richesse de cet ouvrage, qui tient autant à la qualité des études présentées qu'à la diversité des angles par lesquels le sujet est abordé et, chaque fois, plein d'un intérêt renouvelé.

Pierre-André Taguieff analyse, avec l'acuité qu'on lui connaît dans l'art de fouiller la matière ordinaire du racisme, la nouvelle rhétorique antisémite que véhicule le dernier avatar du national-populisme. Elle s'est adaptée aux rigueurs de la législation dans ce domaine et au cours de l'Histoire. *« Le juif du mythe antisémite moderne, post-révolutionnaire, c'est le juif qui a perdu les traits visibles de sa différence, celui qu'on ne reconnaît que dans ses effets négatifs : invasion, domination, exploitation, destruction*, écrit-il *(...). Représentés comme des fruits artificiels de la modernité, ces juifs détraditionnalisés (« assimilés ») et socialement visibles constituent une cible facile de la haine moderne : ils cumulent tous les motifs du ressentiment contre la modernité politique, dont le principe de laïcité est l'un des plus évidents symboles. »* L'auteur observe que le « juif d'Etat » est désormais jumelé avec le « juif de média » dans la dénonciation du *« lobby politico-médiatique »*.

Pierre Birnbaum, maître d'œuvre de cette entreprise collective et auteur de l'introduction, donne un visage à ce « juif d'Etat » qui atteignait aux plus hauts postes du service public : c'était à l'apogée du franco-judaïsme, sous la IIIe République. Philippe Landau rappelle le patriotisme de la population juive qui se manifesta largement lors des deux conflits mondiaux. Dans la lignée de la Révolution, à laquelle les juifs français devaient leur émancipation, leur citoyenneté et leur intégration, par l'école notamment, les idéaux du judaïsme prophétique et de la République paraissaient se confondre, au point de faire obstacle à la pénétration des premières idées sionistes. Aron Rodrique élargit son champ d'étude en décrivant l'influence de l'idéologie révolutionnaire et républicaine, à travers l'action de l'Alliance israélite universelle, sur le judaïsme sépharade et oriental. L'impact sur l'occidentalisation des juifs en terre d'Islam fut, souligne-t-il, considérable.

Le statut des juifs, sous le régime de Vichy, *« véritable trahison de la citoyenneté »*, le génocide, précipitèrent le naufrage des thèses du franco-judaïsme et, comme le note Catherine Nicault, laissèrent la part belle au sionisme qui avait commencé à s'implanter entre les deux guerres. Au reste, cette implantation a tiré parti de l'héritage républicain : *« Le sionisme*, écrit Alain Dieckhoff, *est parvenu à se réapproprier avec succès la dimension nationale, sous une forme étatique, parce que des juifs sont passés par l'émancipation qui leur a permis de s'emparer d'outils intellectuels, forgés par la société globale, pour les adapter au cas juif et à son projet de libération nationale. »*

Avec la naissance de l'Etat d'Israël et la situation conflictuelle qui s'est installée dans la région, la notion de « double appartenance » est ainsi devenue *« partie intégrante de la vie culturelle juive en France »*, constate Phyllis Cohen Albert en soulignant la persistance de l'ethnicité dans le processus d'intégration : *« Les juifs, en France, n'ont pas été contraints d'abandonner leur spécificité ni de disparaître en tant que groupe pour se fondre dans la société française moderne devenue homogène. »* Au contraire, ajoute cet auteur, l'arrivée des quelque cent quarante-cinq mille juifs d'Afrique du Nord, dans les années 60, a accentué la dimension ethnique.

Selon Dominique Schnapper, qui rejoint sur ce point Pierre-André Taguieff, c'est la modernité politique, en particulier en séparant le politique du religieux, qui a posé le problème de l'identité juive. La remise en cause du jacobinisme révolutionnaire a, parallèlement, favorisé le mouvement de contestation de la nation au profit de l'idéologie multiculturelle et des revendications particularistes. *« La culture juive*, observe-t-elle, *par ses exigences et sa richesse, est susceptible de nourrir et d'enrichir l'affirmation de la différence. »*

On voit bien, comme le faisait remarquer Pierre Birnbaum dans son introduction, que l'histoire politique des juifs de France ne saurait se réduire à celle des heurs et malheurs du principe républicain : à l'instar des autres citoyens français, les juifs sont des acteurs sociaux disposant d'une certaine latitude d'action et qui ne subissent pas passivement *« une trame historique dont la logique s'imposerait à eux »*.

Si l'on veut remonter plus loin dans l'histoire des juifs de France, on se reportera au numéro de décembre de la revue *l'Histoire*. Noël Coulet raconte l'expulsion des juifs du royaume de France ordonnée le 17 septembre 1394 par le roi Charles VI, dit « le fou » ; il faudra attendre les mesures d'émancipation prises par la Révolution pour que les quelques milliers de juifs vivant en France retrouvent droit de cité, c'est-à-dire une existence politique (c'est la communauté juive en Alsace et en Lorraine qui, par la suite et avant les apports de l'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord, essaime dans le reste du pays). Comme toujours dans cette revue, une liste d'ouvrages destinés à ceux qui veulent en savoir plus accompagne cet article.

► *« Histoire politique des juifs de France »*, **sous la direction de Pierre Birnbaum. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 310 p., 245 F.**

► *L'Histoire*, **décembre, 30 F.**

POLITIQUE

Après la démission de MM. Noir et Dubernard

Le Front national espère tirer parti de la division de la droite lyonnaise

Les deux élections législatives partielles, qui pourraient être organisées les 27 janvier et 3 février, à la suite de la démission de MM. Michel Noir et Jean-Michel Dubernard de leur mandat de député, suscitent bien des hésitations dans les appareils politiques lyonnais. Le Front national espère en profiter pour polariser sur ses candidats une réaction anti-Noir.

LYON

de notre bureau régional

« Pourvu que la campagne soit courte ! » Le vœu de nombre de responsables politiques lyonnais devrait être exhaucé, mais les rares semaines qui vont précéder le scrutin ne mettent pas les appareils et les militants à la fête. Seul le Front national a réagi au quart de tour en présentant, le premier, ses candidats : M. Bruno Gollnisch, député européen, tout heureux d'aller en découdre contre M. Noir *« qui a construit sa réputation sur le thème de l'affreux Front national »*, et M. Alain Breuil, un nouveau venu se présentant comme un jeune cadre dynamique et *« lieutenant de vaisseau de réserve »*, contre M. Dubernard. Tous les deux aimeraient bien rejouer la partition de l'élection cantonale partielle de Villeurbanne, en juin dernier, où un membre de leur mouvement s'était retrouvé au second tour.

Le RPR ménage ses effets

Certains socialistes, désabusés, se demandent s'il y aura seulement un second tour. Les deux circonscriptions sont largement favorables à la droite : lors de l'élection présidentielle de 1988, M. Jacques Chirac avait obtenu 54 % des suffrages, et dans la foulée, MM. Noir et Dubernard avaient emporté leurs circonscriptions avec 58 % des votes. Un peu perdus, un peu perdants, les socialistes vont quand même envoyer des candidats, qui ne seront désignés officiellement qu'au début du mois de janvier : M. Yvon Deschamps, premier secrétaire fédéral, pourrait se présenter contre M. Dubernard, et un rocardien contre M. Noir. Modestement, ils espérent éviter que le scrutin ne prenne une tournure plébiscitaire.

Les choses ne sont pas simples non plus pour le RPR, car si la direction parisienne a tranché en imposant des candidatures, la mise en œuvre de la décision n'est pas aisée. Des militants s'interrogent toujours sur l'opportunité d'aller croiser le fer avec d'anciens compagnons, et d'autres n'osent pas imaginer le score qui sera atteint.

Pour trouver des « personnalités » en mesure de se frotter à l'imposante machine municipale de M. Noir, M. Jean Besson, secrétaire départemental et député non démissionnaire, admet qu'il n'a pas croulé sous un monceau de candidatures. Deux postulants ont été retenus, mais leurs noms ne sont pas encore sortis du chapeau, *« pour ménager un effet de surprise »*. Malgré l'origine lyonnaise des candidats, leur campagne ne pourra guère mettre en cause la gestion de la cité, sauf à provoquer des fractures encore plus grandes entre le RPR et l'hôtel de ville.

Ce scrutin trouble aussi les Verts qui, à Lyon, n'ont jamais réussi à capitaliser leur influence. Les voici partagés entre une campagne au ras de la ville – pollution, problèmes de transports – et les effets – retors, disent certains, – d'une candidature plus « médiatique » : Mme Djida Tazdaït, député européen, élue et inscrite chez les Verts, et figure des banlieues lyonnaises. Ils ont préféré remettre leur choix après Noël.

Seuls le PCF, tout occupé à son congrès, et le CNI, qui ne veut pas laisser passer une occasion électorale, semblent baigner dans la certitude, même si leurs porte-drapeaux n'ont pas encore été désignés. L'UDF du Rhône, depuis la perte de la municipalité en 1989, marche à l'ombre de M. Noir. Guère satisfait des positions variées et multiples des dirigeants nationaux, son président, M. Michel Mercier (CDS), veut s'en tenir à une seule idée : *« Il n'y aura ni candidat, ni suppléant UDF contre MM. Noir et Dubernard, qui appartiennent toujours à l'opposition. »*

BRUNO CAUSSÉ

En désaccord avec M. Poperen

M. Gentile quitte le cabinet du ministre des relations avec le Parlement

Pour la dernière fois, jeudi 20 décembre, M. Jean-Louis Gentile était au côté du ministre chargé des relations avec le Parlement, M. Jean Poperen, lorsque celui-ci a présenté à la presse le bilan de la session d'automne. Le directeur du cabinet était muet, contrairement aux années précédentes. Après trente mois passés rue de Varenne, dans le magnifique hôtel particulier dont les relations avec le Parlement occupent le premier étage, M. Gentile, cinquante et un ans, regagne son corps d'origine : l'Assemblée nationale, où il était entré en 1966 comme administrateur.

Sous des dehors extrêmement policés, ce docteur en histoire, diplômé de Sciences-Po, passé par le cabinet de M. Louis Mermaz (1985-1986) quand l'actuel ministre de l'agriculture présidait l'Assemblée nationale, cache une âme de baroudeur, que trahit une propension marquée pour l'usage de mots crus et d'images musclées, à destination strictement interne. Cet homme à la mine éternellement rose, même en fin de session – un tour de force !, – aimable et caustique, suave et féroce, quitte son poste après un divorce consommé avec M. Poperen et le courant qu'anime, au sein du PS, le ministre des relations avec le Parlement.

Depuis le congrès de Rennes, nul n'ignorait que le directeur de cabinet, homme-clé du ministère depuis 1988 et du courant Poperen depuis... bien des années, ne suivait plus son « patron », engagé, selon lui, dans une impasse politique. Ce divorce idéologique profond aurait éclaté plus tôt si Matignon n'avait insisté pour conserver à ce poste stratégique un homme dont le savoir-faire était particulièrement précieux, alors que le gouvernement ne dispose pas de la majorité absolue à l'Assemblée nationale. En liaison avec M. Guy Carcassonne, conseiller auprès du premier ministre pour les affaires parlementaires, M. Gentile a, chaque semaine de session, préparé le menu des travaux du Parlement avec le doigté d'un grand cuisinier qui sait lier une bonne sauce et, parfois, avec la roublardise d'un fin connaisseur des arcanes parlementaires.

Il n'était pas rare de le voir, le cigare à la bouche, dans les couloirs du Palais-Bourbon, travailler au corps les députés communistes, tandis que d'autres s'employaient, au même moment, à séduire les députés centristes ou non inscrits susceptibles de voter les projets du gouvernement. Du grand art, qui demande de manier habilement l'implicite, le sous-entendu et le clin d'œil complice.

Trouvera-t-il à développer ses talents au service des études de l'Assemblée nationale ? *« J'y retourne en toute sérénité »*, affirme-t-il. Si ce n'était le cas, il lui resterait alors, peut-être, le loisir d'augmenter sa collection de bandes dessinées – son appartement en contient quatre mille – ou d'aller au cinéma en maintenant un rythme de croisière établi depuis longtemps : pas moins de deux fois par semaine.

PIERRE SERVENT

EN BREF

□ **Démission d'un élu communiste à Guyancourt (Yvelines).** – En désaccord avec les méthodes qui régissent la vie du Parti communiste, l'un des adjoints au maire de Guyancourt (Yvelines), M. Michel Bock, a annoncé, vendredi 21 décembre, sa décision de quitter le PCF pour rejoindre l'association des élus progressistes, présidée par M. Gaston Viens, maire (reconstructeur) d'Orly. M. Bock a également remis sa délégation d'adjoint et siègera au conseil municipal de Guyancourt en qualité de non-inscrit.

□ **Réélection du maire socialiste de Vitrolles.** – Le conseil municipal de Vitrolles (Bouches-du-Rhône) a réélu maire, jeudi 20 décembre, M. Jean-Jacques Anglade (PS). Ce dernier s'était démis de son mandat (*le Monde* du 14 décembre) à la suite d'un différend avec les six élus communistes.

□ **M. Le Pen : « démocrature ».** – M. Jean-Marie Le Pen explique, dans un entretien publié par *le Figaro-Magazine*, que la France est une *« démocrature, qui correspond, en fait, à une tyrannie larvée, avec toutes les apparences de la démocratie, avec ses mécanismes et ses superstructures, mais, aussi, avec les infrastructures d'une tyrannie »*. Selon le président du Front national, *« l'élection présidentielle est la clé d'une alternance durable, non pas seulement avec un parti, le Parti socialiste, mais avec une idéologie, le socialisme »*.

□ **M. de Beaucé : « autoflagellation ».** – M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales, dénonce, dans un entretien publié par l'hebdomadaire *Profession politique*, le *« phénomène d'autoflagellation de la classe politique »*, qui la conduit à *« expier des fautes qu'elle n'a pas commises »*. Se refusant à *« soupçonner une seule seconde »* M. Michel Noir ou les socialistes signataires du manifeste sur les dangers que courent la démocratie, publié dans *le Monde* du 11 décembre, d'être *« complices de Le Pen »*, M. de Beaucé se déclare, néanmoins, *« surpris qu'ils se placent sur le terrain »* qu'a choisi le président du Front national.

□ **M. Chirac écrit à M. Giscard d'Estaing.** – M. Jacques Chirac a adressé, vendredi 21 décembre, à M. Valéry Giscard d'Estaing, une lettre dans laquelle il demande notamment une réunion, début janvier, du bureau politique de l'Union pour la France (UPF). Cette instance, qui devrait se réunir tous les quinze jours, n'a pas été convoquée depuis le 8 novembre, date à laquelle était apparue une divergence entre le RPR et l'UDF sur l'organisation de « primaires » en cas d'élection présidentielle anticipée.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5418

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être assimilés à des articles de « pêche ». – II. Est une cause de chagrin pour le paysan quand il y en a gros sur la patate. Une vulgaire chambre. – III. Chanta comme un montagnard. Note. Peut être rural pour des vacances. – IV. Quand il est brisé, on ne fonce plus. Perdues par celui qui est tombé de haut. – V. Un chef. Une pièce très sombre. Un métal très dur. – VI. Préposition. Qui a ce qu'il faut. Poisson dont on pourrait penser qu'il n'est plus très frais. – VII. Quand il devient fou, il y a beaucoup d'éclats. De vagues connaissances. La fin de tout. – VIII. A parfois du piston. Redouté par le vigneron. – IX. Avec lui, l'hexamètre peut devenir un alexandrin. D'un auxiliaire. Pour ceux qui ne comprennent que quand on leur fait un dessin. – X. Dans la province d'Anvers. Ancien nom de golfe. – XI. Met en terre. Quand il n'y en a pas, tout est simple. – XII. Pas lisse. Evoque une jolie peau. – XIII. Port du Japon. Quand on le plante, on espère avoir beaucoup de trèfle. Sillon. – XIV. Rejoignit le troupeau pour échapper à la jalousie. Complètement bloquée. Qui ne manquent pas d'habileté. – XV. On trouve chez lui tout ce qui est Chinois. Est tiré d'une écorce.

VERTICALEMENT

1. C'est parfois entrer dans le cercle. Ne doit pas être oublié à l'embarquement. – 2. Un métal mou. Un adjectif qui peut être à la bourre. Est vraiment étouffant. – 3. Une longue période. Evoque la voix de celui qui a trop sifflé. – 4. Passe à Evreux. Champignon qu'on n'aime pas trouver dans les bois. Adverbe. – 5. Epais. Mis en mouvement. Pas vilaine. Sonne quand on part. – 6. Une grosse bise lui donne beaucoup d'énergie. Parfum de princesse. – 7. Celle des champs s'est cultivée à Paris. Est souvent réclamée à grands cris. – 8. Note. Saint normand. Qui concerne l'industrie. – 9. Appris. Donné avant le départ. – 10. Peut se produire quand il y a de très forts courants. Article. Est plus redoutable à l'hôtel qu'à la bibliothèque. – 11. Possessif. Difficiles à cacher. Convient. – 12. Une grave intoxication. Nez qui évoque un oiseau. – 13. Un pistolet qui peut être utile en cas de besoin. Des pieds et des mains. – 14. Piège. C'est une vraie mauviette. Canard. – 15. Coule dans le Bocage. Un vieux chapeau. Apperus.

Solution du problème nº 5417

Horizontalement

I. Scrabble. – II. Aristée. – III. Io. Issues. – IV. Gîte. Truc. – V. Nx. Noir. – VI. At. Aéra. – VII. Miro. Iran. – VIII. Ere. Or. Id. – IX. Naniser. – X. Eve. Usé. – XI. Sasseuses.

Verticalement

1. Saignements. – 2. Croix. Ira. – 3. Ri. Arènes. – 4. Asiento. Ivs. – 5. BTS. Osée. – 6. Bestiaire. – 7. Leurrer. Rus. – 8. Eu. Rai. Se. – 9. Esclandres.

GUY BROUTY

COMMUNICATION

M. Bourges tente de séduire les grévistes de FR 3

Les négociations devaient reprendre, samedi 22 décembre, entre la direction de FR 3 et les journalistes en grève depuis le 28 novembre (*le Monde* du 22 décembre).

Le nouveau président de la chaîne, M. Hervé Bourges, avait fait la veille de nouvelles propositions aux représentants syndicaux et adressé une « déclaration » aux douze directeurs régionaux de la société. Déclaration dans laquelle le PDG faisait le point sur les trois sujets en discussion avec l'intersyndicale : une *« politique d'équité salariale »* ; un réaménagement des carrières des journalistes ; l'ouverture d'une large concertation sur l'évolution des antennes régionales et nationale de FR 3.

Forte mobilisation

Ces propositions sont très proches de celles qu'avait faites la directrice générale de FR 3, Mme Dominique Alduy, le week-end précédent, et qui avaient été rejetées par les grévistes. L'enveloppe financière reste la même, malgré l'entretien, vendredi matin, de M. Bourges avec le ministre du budget, M. Michel Charasse. Il faudra donc beaucoup de talent à M. Bourges pour obtenir un règlement du conflit avant Noël comme il le souhaite.

La mobilisation des grévistes demeurait très forte vendredi, malgré la reprise du travail à FR 3-Languedoc-Roussillon consécutive aux remplacements de journalistes titulaires partis en vacances de fin d'année par des personnels sous contrat à durée déterminée. La CGT a déjà annoncé qu'elle ne se satisferait pas d'un accord juste *« honorable »*.

P.-A. G.

□ **Deux millions de francs d'amendes pour la Cinq.** – Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a soumis la Cinq à 2 millions de francs d'amendes pour avoir diffusé, à 20 h 30, deux téléfilms comprenant des scènes de sexe ou de violence. On indique cependant au CSA que la chaîne a bénéficié de circonstances atténuantes, les deux téléfilms ayant été diffusés avant la prise de contrôle de la télévision privée par Hachette.

Une économie prévue de 69 millions de francs en quatre ans

Le conseil d'administration de l'AFP reporte au 9 janvier le vote du plan de redressement

Le conseil d'administration de l'Agence France Presse du 21 décembre a reporté au 9 janvier le vote du plan de redressement présenté la veille au comité d'entreprise par le PDG de l'agence, M. Claude Moisy. Ce plan prévoit d'aboutir en quatre ans à une économie de 69 millions de francs grâce à une soixantaine de suppressions de postes obtenue par des départs en préretraite et des départs négociés.

Cette réduction des effectifs est accompagnée d'une hausse des abonnements. La décision a été ajournée à la demande des représentants de la presse, majoritaires au conseil d'administration de l'AFP, alors que les représentants de l'Etat étaient prêts à approuver le plan.

Les élus du personnel au comité d'entreprise ont rejeté ce plan. L'intersyndicale de l'agence (CFDT, CGT, SNJ-CGT, FO, CFTC) a, pour sa part, indiqué à M. Moisy *« qu'il était hors de question d'accepter une nouvelle réduction du personnel journalistique »*. Le personnel a observé un arrêt de travail de deux heures le 21 décembre.

Une agence économique en langue anglaise

LONDRES

de notre correspondant

Une nouvelle agence de presse spécialisée dans les nouvelles économiques et financières européennes a commencé à émettre, mardi 18 décembre à Londres. Filiale commune de l'Agence France Presse (AFP) et de l'entreprise britannique Extel Financial qui en détiennent chacune la moitié du capital, elle fait partie du plan de modernisation décidé cet été par le conseil d'administration de l'AFP, sous l'impulsion de son PDG, M. Claude Moisy (*le Monde* daté 1er-2 juillet).

Baptisée « AFX », elle diffuse en anglais environ 400 dépêches quotidiennes concernant tous les aspects de la vie économique et financière du Vieux Continent sur les écrans déjà installés dans les places boursières, chez les courtiers, les analystes, les hommes d'affaires, les gérants de portefeuilles et les journalistes spécialisés. 250 000 écrans de ce genre existent à travers le monde en dehors du réseau de l'agence britannique Reuter mis en place ces dernières années avec succès. AFX espère intéresser environ 20 % du marché, soit 50 000 écrans.

Ces informations proviennent pour moitié de l'AFP, pour le reste du réseau de correspondants particuliers directement mis en place par AFX dans les grandes capitales mondiales ainsi que du service financier Extel Financial, du groupe de presse United Newspapers.

AFX couvre l'Europe, mais les nouvelles du reste du monde qui peuvent avoir une répercussion sur les marchés européens sont également traitées. Quarante journalistes ont été engagés par la dernière née des agences du marché, dont une dizaine à Londres.

DOMINIQUE DHOMBRES

Les invitant à respecter les lois

Le conseil supérieur de l'information rappelle à l'ordre les journalistes algériens

ALGER

de notre correspondant

La presse algérienne n'est pas toujours aussi disciplinée que l'exigeraient les circonstances. C'est la raison de la paternelle admonestation que vient de lui adresser le Conseil supérieur de l'information, son organisme de tutelle.

Le droit à l'information est certes *« un acquis inestimable »*, écrivent les « sages » du Conseil à l'adresse de *« l'ensemble de la famille de la presse nationale »*, mais l'exercice qu'en font les journalistes lui procure quelques motifs d'inquiétude. Un jour ce sont des *« articles, déclarations et autres propos offensants, calomnieux, voire diffamatoires »* qui le chagrinent. Le jour suivant *« le recours inconsidéré à une langue étrangère* – entendez le français – *pour s'adresser à l'opinion publique nationale »* le chiffonne. Quant à l'usage de *« procédés déloyaux qui déforment la perception de la réalité et nuisent à la qualité du jugement et à la formation d'une saine opinion »*, le conseil ne peut le supporter.

Aussi, invite-t'il au *« respect scrupuleux de la loi relative à l'information »*. Bien bonne loi que les journalistes appellent communément le *« code pénal-bis »* et dont l'article trois, en un talentueux amalgame, stipule que *« le droit à l'information s'exerce librement dans le respect de la dignité de la personne humaine, des impératifs de la politique extérieure et de la défense nationale »*. Le conseil espère que ses ouailles seront conscientes *« des conséquences juridiques encourues à la suite d'écrits et propos qui pourraient tomber sous le coup de la loi »*.

Dernière mise en garde : *« Les journalistes professionnels doivent pouvoir accéder normalement et en toute quiétude aux sources d'information, sans entraves ni pression, ni menaces (...) d'où qu'elles viennent. Mais qu'il soit bien entendu également que, en toutes circonstances, ce qui doit guider leur conduite dans l'accomplissement de leur mission c'est le service du bien commun, l'intérêt de la patrie, la sauvegarde et le renforcement de l'unité nationale »*.

L'avis de ce conseil n'a valeur que de simple réflexion. Il n'empêche que les journalistes locaux ont tiré la morale de l'histoire. Dans le dernier numéro d'*Algérie-Actualité*, l'un d'eux persifle : *« tout ce que l'on a retenu, c'est que désormais les journalistes ont intérêt à faire gaffe. Message reçu. Les lecteurs sont invités à reprendre leurs anciennes habitudes et lire entre les lignes »*.

GEORGES MARION

Remous à la revue « la Recherche »

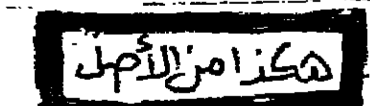
L'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information (AJSPI) vient d'élever une vive protestation auprès de la direction de la revue *la Recherche* pour *« le licenciement brutal »*, le 12 décembre, de Mme Martine Barrère, conseillère éditoriale de la revue. Ce licenciement est, en fait, le résultat de divergences opposant la direction de la revue et Mme Martine Barrère sur le rôle et l'avenir de *la Recherche*. Mais il est aussi lié à la période difficile qui a suivi la succession de l'ancien patron de la revue, M. Claude Cherki, devenu depuis PDG de la Société des éditions scientifiques et des éditions du Seuil.

Dans sa lettre à Stéphane Khemis, directeur général de la Société d'éditions scientifiques à laquelle appartient *la Recherche*, l'AJSPI s'indigne des *« motifs et des méthodes employées à l'encontre d'une journaliste de haut niveau dont le nom est associé à* la Recherche *depuis sa fondation il y a vingt ans. Ancienne présidente de notre association,* conclut l'association, *Martine Barrère a largement œuvré à la diffusion et à la promotion de l'information et de la culture scientifiques tant en France qu'à l'étranger. »*

EN BREF

□ **Feu vert pour la fusion des télévisions par satellite britanniques.** – Le gouvernement britannique ne renverra pas devant la commission des monopoles l'opération de fusion entre les deux réseaux de télévision par satellite britanniques, British Satellite Broadcasting (BSB) et Sky Television (*le Monde* du 6 novembre). Sous le nom de B Sky B, le nouvel ensemble exploitera cinq chaînes de télévision sur le satellite Astra.

□ **Difficultés à WPP.** – Le premier groupe mondial de publicité, WPP (Ogilvy, Walter Thompson), est à son tour touché par le ralentissement du secteur. Le groupe britannique a annoncé qu'il ne verserait pas de dividende intérimaire à ses actionnaires, ce qui accentue la chute de son cours boursier déjà malmené par la baisse du bénéfice prévisionnel. WPP a confirmé aussi l'ouverture de négociations avec ses banques pour restructurer une dette de plus de trois milliards de francs due à sa spectaculaire politique d'acquisitions au cours des dernières années.



Le Monde

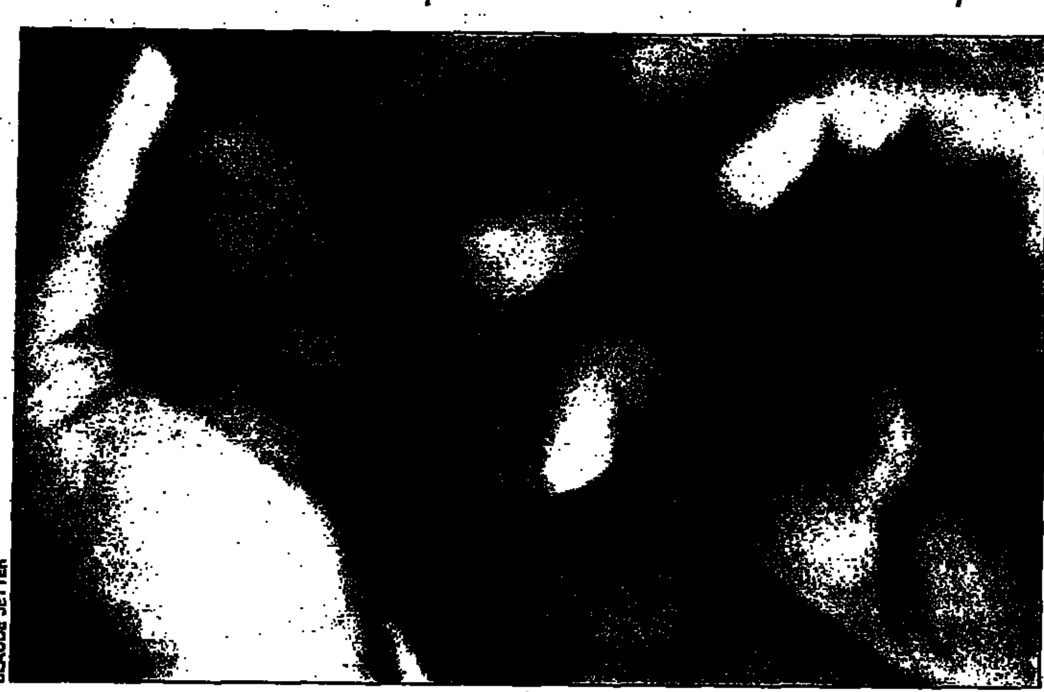
SCIENCES • MEDECINE

Bébé, père de l'homme

En étudiant le comportement du nouveau-né, neurobiologistes et psychologues ouvrent une nouvelle voie pour la recherche des spécificités de l'esprit humain

QUELLE est la nature de notre vie mentale? Quels liens unissent le langage et la pensée, la pensée et la matière? L'esprit humain n'est-il que le reflet de notre culture et de notre histoire personnelle, ou sommes nous déterminés par notre patrimoine biologique? Aux philosophes, aux psychologues, aux cognitivistes qui, successivement, se sont posé ces questions, il faudra désormais ajouter une nouvelle famille de chercheurs. Ils inaugurent une nouvelle approche de la nature humaine, basée sur l'étude expérimentale du psychisme du nouveau-né. Une voie de recherche d'ores et déjà en plein développement dans les pays anglo-saxons, qui, loin de les opposer, jette enfin une passerelle solide entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux des sciences humaines.

Pour la première fois en France, un ouvrage, *Naître humain* (1), illustre ce nouveau courant de pensée. Ses auteurs, Jacques Mehler et Emmanuel Dupoux, travaillent tous deux au laboratoire de sciences cognitives et de psycholinguistique de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (CNRS-EHESS, Paris). C'est donc tout naturellement par le biais de l'acquisition du langage qu'ils ont choisi, pour l'essentiel, de décrire les méthodes et les modèles qui permettent aujourd'hui, par l'étude des nourrissons, d'aborder l'esprit humain.



CLAUDE JÉTTER

« Des aptitudes psychologiques fondamentales asez semblables ».

Le réductionnisme du comportementalisme

Comment, jusqu'alors, étudiait-on scientifiquement les capacités mentales de l'homme? Première tentative, la psychologie expérimentale. Fondée par des physiciens et des physiologistes à la fin du siècle dernier, elle avait pour objet de contrôler les conditions dans lesquelles interviennent les processus de la personnalité et de l'intelligence humaine, telles que les sensations, la perception ou l'attention. Avec les moyens du bord – tests, enquêtes, protocoles trop lourds et trop abstraits : encore mal étayée par une neurophysiologie balbutiante, la psychologie expérimentale de l'adulte ne tarda pas, dès le début de notre siècle, à rencontrer l'impasse. Tandis que l'initiateur de la psychologie de l'enfant, Alfred Binet, commençait de soutenir une science de l'action, Sigmund Freud insistait sur le rôle de l'inconscient et fondait la psychanalyse.

De ce morcellement de la psychologie émergea, dans les années 30, la théorie comportementaliste, ou béhaviorisme, dont l'influence resta prépondérante durant plusieurs décennies. Considérant que la conscience ne pouvait faire l'objet d'aucune observation scientifique, l'école béhavioriste, directement inspirée de l'étude du comportement animal, partait d'une hypothèse très – trop – simple : la psychologie doit prendre comme seul objet d'étude les comportements humains, et rechercher la relation existant entre les stimulations extérieures et les réponses physiologiques de l'organisme.

Inspirée des travaux de Pavlov et étayée par le psychologue américain Frederic B. Skinner, le principe du « conditionnement opérant » donna lieu, dans les années 60, à de multiples thérapies psychiatriques. Mais le réductionnisme de la théorie comportementaliste est aujourd'hui rejeté par la majorité des scientifiques, même si elle continue d'être appliquée par les praticiens pour enrayer certaines névroses, dépressions ou affections psychosomatiques (2).

« Cette approche « hygiénique » des conduites humaines, qui évacuait systématiquement tous les termes mentaux et instinctifs tels la faim, la soif ou le désir, a commencé de décliner avec l'arrivée des ordinateurs », rappelle Jacques Mehler. Avec eux, en effet, revenait en force l'évidence de la complexité des processus mentaux. Les psychologues redécouvraient enfin la fabuleuse boîte noire qui, intermédiaire obligé de la relation stimuli-réponses, gouverne la pensée humaine.

Où en est-on aujourd'hui? Renforcés par les avancées récentes des neurosciences, les outils issus de la psychologie expérimentale et du béhaviorisme permettent désormais l'étude scientifique de comportements complexes : vision et audition, perception de l'autre et reconnaissance des visages, langage et communication. Et de dépasser provisoirement le débat entre nature et culture, en observant l'être humain à une période vierge de presque toute influence environnementale : les premières semaines de la vie, durant lesquelles les conduites observées peuvent raisonnablement être considérées comme innées.

Une syntaxe universelle

« Donnez-moi une douzaine d'enfants en bonne santé (...), laissez-moi choisir le monde dans lequel je les élèverai, et je vous garantis que je pourrai en prendre un au hasard et le dresser pour qu'il devienne expert dans une spécialité de mon choix », affirmait Watson, fondateur américain du béhaviorisme. *« Pourtant, à l'évidence, on ne doit ni Mozart, ni Einstein, ni Sherlock Holmes à ce genre de procédé,* constate Jacques Mehler. *Ce n'est pas parce que des enfants vivent dans des environnements différents qu'ils doivent évoluer dans des directions divergentes. Elevés dans le désert du Sahara ou dans une mégalopole, tous développent des aptitudes psychologiques fondamentales assez semblables. »* A commencer par l'acquisition du langage, pour laquelle il est aujourd'hui établi que le cerveau humain possède une disposition innée, quel que soit son environnement.

La linguistique, une science expérimentale? *« Ce n'est pas parce qu'une discipline n'est pas encore modélisable qu'elle ne correspond pas à une approche scientifique »,* poursuit Jacques Mehler. A preuve : la constante progression des travaux menés dans ce domaine depuis les années 60, notamment sous l'impulsion du linguiste américain Noam Chomsky. Farouche détracteur de l'école béhavioriste, il fut le premier à démontrer que toutes les langues, si primitives soient-elles, possèdent des caractéristiques syntaxiques universelles qui ne doivent rien au conditionnement.

« Les contraintes qui pèsent sur les langues naturelles sont si abstraites et si nombreuses qu'il est impossible qu'elles soient redécouvertes par chaque individu, explique Jacques Mehler. *On doit plutôt considérer que notre patrimoine génétique spécifie une grammaire universelle, qui s'actualise dans un environnement et se stabilise dans la grammaire d'une langue naturelle particulière, comme le français, l'anglais ou le bantou. »* On ignore encore presque tout des processus qui gouvernent cette « prise de parole ». Mais les progrès de la psychologie cognitive permettent désormais d'y voir un peu plus clair, et de décrypter comment l'acquisition du langage vient aux bébés.

Pour étudier les réactions des nouveaux-nés, les psychologues s'appuient sur le fait qu'un bébé, pratiquement dès la naissance, augmente son taux de succion à chaque événement perçu comme une nouveauté. A l'aide d'une simple tétine reliée à un capteur de pression et à un appareil enregistreur, la méthode de « succion non nutritive » permet donc d'explorer, stimulations sonores ou visuelles à l'appui, les facultés mentales des nouveaux-nés.

Menées par une poignée de chercheurs internationaux, plusieurs expériences récentes ont ainsi montré que les nourrissons, contrairement aux idées reçues, percevaient les sons du langage (notamment la différence entre les syllabes) d'une manière très proche de celle des adultes. Plus étonnant encore : dès le quatrième jour, un bébé distingue sans ambiguïté sa langue maternelle d'une langue étrangère, possédant ainsi, quasiment dès sa naissance, la notion de langue « naturelle » (*le Monde* du 13 septembre 1989).

Que conclure de ces résultats, inconcevables il y a seulement quelques décennies? *« Ces observations, ainsi que l'étude des lésions cérébrales responsables chez l'adulte des troubles du langage, montrent qu'il est vain de voir nos facultés mentales comme un tout indissociable,* souligne Jacques Mehler. *Le langage lui-même n'est pas d'une seule pièce. On doit donc admettre qu'une partie de notre système cognitif est divisé en unités fonctionnelles qui opèrent de façon autonome, sans se soucier de ce qui se passe ailleurs dans le système. »* Plus les recherches avancent, plus notre intelligence cesse ainsi d'apparaître comme un tout aux parties indistinctes, équipotentielles. Et plus il devient possible de l'étudier.

Si des disciplines aussi diverses que la linguistique, la neurobiologie ou l'informatique permettent aujourd'hui d'élaborer des méthodes d'investigation empiriques de l'esprit humain, aucun spécialiste n'oublie, bien évidemment, que le cerveau n'est pas qu'un gigantesque ordinateur ou une énorme hormone. *« L'existence d'un programme génétique n'autorise nullement à penser que l'être humain peut se passer du milieu pour s'épanouir,* précise Jacques Mehler. *Mais l'étude du potentiel biologique de l'homme à travers son état initial (le bébé) constitue une étape obligatoire, qui nous permet désormais de décrire la morphologie de son appareil mental. »*

Axée sur les processus d'apprentissage et promue il y a plus d'un demi-siècle par le célèbre chercheur suisse Jean Piaget, la « psychologie de l'intelligence » a en partie périclité de ne pas avoir su maîtriser cet « état initial », ensemble de propriétés invariantes et innées qui caractérisent l'espèce humaine. Dans dix ans, dans vingt ans peut-être, elle pourrait renaître de l'approche psycho-cognitiviste qui émerge aujourd'hui.

CATHERINE VINCENT

(1) *Naître humain*, de Jacques Mehler et Emmanuel Dupoux. Editions Odile Jacob, 280 p, 150 F.

(2) Créée en 1971, l'Association française de thérapie comportementale et cognitive comprend actuellement 650 membres, parmi lesquels plus de 400 psychiatres et psychologues.

Médecins sans profits

Près de 5 400 médecins généralistes disposent de faibles revenus

PLUS de trois mille médecins généralistes, 3 130 très exactement, gagnent moins de 4 700 francs mensuels avant impôt. Parmi eux, plus des deux tiers, soit 2 240, connaissent une situation particulièrement *« problématique »* avec un avenir *« incertain »*. Une enquête (1), menée par le Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES), en juin et juillet derniers, évalue l'ampleur du phénomène des médecins généralistes à faibles revenus et explore les modes d'activité et le fonctionnement des cabinets de ces omnipraticiens libéraux.

On recensait, en 1989, 5 360 médecins généralistes à faible activité (soit plus de 10 % de l'ensemble de cette profession) dont les recettes issues de leur exercice libéral n'excédaient pas 200 000 francs. Ce chiffre d'affaires maximal retenu pour qualifier les médecins à faibles recettes correspond, déduction faite des charges, à 80 000 francs de revenus annuels, avant impôt, pour les mieux lotis.

Qui sont ces médecins? Pour combien d'entre eux cette faible activité procède-t-elle d'un choix délibéré? Et pour les autres, quels sont les facteurs qui contribuent à ces difficultés financières? Pour répondre à ces questions, l'enquête a comparé deux échantillons de médecins généralistes libéraux, d'âge, de sexe et de région comparable. Les premiers, au nombre de 764, disposaient, en 1989, d'un chiffre d'affaire inférieur à 200 000 francs, tandis que le groupe témoin de 209 médecins avait un chiffre d'affaires compris entre 400 et 600 000 francs.

Préparation insuffisante

les résultats, seuls 12 % des médecins ont une activité volontairement limitée. Près de la moitié (45 %) déclare une compétence particulière (acupuncture, homéopathie, phytothérapie, phlébologie, etc.) et ils exercent plus souvent en secteur conventionné. Environ 8 % des généralistes à faible activité ont opté pour le secteur à honoraires libres contre 19 % des « témoins ». Les femmes représentent 45 % des médecins à faible activité contre 17 % seulement pour l'ensemble des omnipraticiens français.

Les médecins à faible revenu sont très critiques par rapport à leurs études médicales et 65 % d'entre eux considèrent qu'ils n'ont pas été correctement préparés à l'exercice libéral contre 55 % dans le groupe témoin. Ils estiment qu'ils manquent de pratique et qu'ils ne sont pas suffisamment préparés aux problèmes de gestion et de comptabilité. La durée des études est un peu plus longue chez les médecins à faible activité qui obtiennent leur thèse au bout de dix ans contre neuf ans chez les médecins témoins. Leur installation est également plus tardive et intervient 2,7 ans après leur soutenance de thèse contre 1,4 an pour les seconds.

Les créations de cabinet sont beaucoup plus fréquentes chez les omnipraticiens à faible activité (74 % contre 48 %) alors que les médecins de l'échantillon témoin procèdent plus facilement à des rachats de clientèle et des associations. En ce qui concerne le lieu d'installation, les généralistes exercent plus souvent dans des villes centres d'agglomération (49 % contre 31 %) et moins souvent dans des communes de type rural ou dans des villes isolées. On les retrouve également dans des départements à forte densité médicale. Près de 24 % des omnipraticiens à faibles activité sont installés en région parisienne et 23 % en Méditerranée, alors que ces deux régions accueillent respectivement 19 % et 16 % de l'ensemble des omnipraticiens français.

D'une manière générale, les médecins généralistes à faible activité travaillent plus souvent seuls mais ont une organisation très semblable à celle des médecins témoins. Ces observations ont permis aux enquêteurs d'écarter certaines hypothèses émises lors de l'élaboration de l'enquête. *« Nous pensions par exemple que la faible activité pouvait être liée à des horaires plus compliqués, à la non-participation aux gardes locales ou au fait que les praticiens n'étaient pas installés à la même adresse que leur domicile privé. En réalité, ils se comportent de manière peu différente que leurs confrères à activité moyenne »,* expliquent les auteurs du rapport.

Toutefois, les médecins à faible activité emploient peu de personnel (secrétariat, réception, entretien du cabinet). Un quart d'entre eux seulement le font contre les deux tiers du groupe témoin.

MARTINE LARONCHE

Lire la suite page 10

(1) Cette enquête, menée par le CREDES, a été effectuée à la demande de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), du Centre d'études des revenus et des coûts (CERC), de la revue *le Généraliste* et de la Mission interministérielle de recherche et d'expérimentation (MIRE). Elle a fait l'objet d'un rapport, « Les omnipraticiens à faible activité libérale », réalisée par M. Philippe Le Fur, Mmes Catherine Ordonneau et Catherine Sermet.

Intégrisme et avortement

Le Conseil d'Etat vient de rejeter les recours de cinq associations contre la pilule abortive RU 486 *(lire page 13)* confirmant ainsi la légalité de ce produit. Cet arrêt constitue une défaite pour une série d'organisations qui tentent de rouvrir le débat sur la légitimité de l'avortement. En effet, on assiste depuis plusieurs mois et sur un rythme accéléré à une série de manifestations, à Paris et en province, cherchant à remettre en cause ce droit inscrit depuis plus de quinze ans dans la loi française.

Il s'agit le plus souvent d'actions se voulant spectaculaires de petits groupes envahissant certains centres d'orthogénie pour bloquer l'activité médicale en détériorant, le cas échéant, une partie du matériel.

Interrogeant, il y a quelques jours, le ministre de l'intérieur sur cet inquiétant phénomène, Mme Yvette Roudy évoquait *« la propagande et les actions extrémistes et intégristes »* de *« petits groupes qui travaillent en liaison avec l'extrême-droite »*.

« Une décision tout à fait logique »

M. Pierre Joxe répondait pour sa part que face à *« de véritables opérations de commandos », « la police intervient et son intervention peut mener à des actions en justice ». « J'espère,* ajoutait-il, *que les associations comprendront qu'elles doivent cesser d'organiser de telles actions, sinon la police et la justice joueront leur rôle. »*

Ce débat ne va pas sans concerner très directement M. Bruno Durieux, barriste, récemment nommé ministre délégué à la santé. M. Durieux a, en effet, été accusé quelques jours après sa nomination d'être opposé à l'avortement et de chercher à remettre en cause l'utilisation, dans les centres français d'orthogénie, du RU 486, nouveau médicament contragestif.

« Il est totalement faux de laisser croire que je suis hostile à l'interruption volontaire de grossesse, nous a déclaré M. Durieux. *J'ai toujours approuvé la législation française dans ce domaine et je ne me suis jamais opposé à la décision de M. Claude Evin en ce qui concerne le RU 486. J'estime que cette décision est tout à fait logique, puisqu'elle permet aux femmes de disposer d'un autre moyen abortif. Pour le reste, si j'ai signé une proposition de résolution sur ce thème à l'Assemblée nationale, initiative que l'on m'a reprochée, c'est que j'estime que l'Assemblée nationale doit être présente sur les sujets de société. »*

Le ministre délégué à la santé nous a déclaré, en outre, et sans équivoque aucune, condamner l'action des *« commandos anti-IVG »*, estimant que la loi devait être respectée, qu'il n'y avait aucune raison de la modifier. Et qu'il convenait dès lors *« d'expulser par les moyens habituels »* tous ceux qui dans l'enceinte hospitalière mènent des actions illégales.

M. Durieux souhaite d'ailleurs aller prochainement en compagnie de Mme Michèle André, secrétaire d'Etat chargée des droits de la femme, rappeler publiquement dans un centre d'orthogénie ces vérités que quelques-uns, avec l'obstination qui caractérise les intégristes, se refusent à entendre.

JEAN-YVES NAU

Le vieil homme au musée

Utilisant les techniques de reconstitution les plus modernes le Musée de l'Homme remonte « la Nuit des temps »

M. EMILE BIASINI, secrétaire d'Etat aux grands travaux, a inauguré, le 18 décembre, « la Nuit des temps », une nouvelle galerie du Musée de l'Homme (Muséum national d'histoire naturelle) consacrée à l'«aventure humaine».

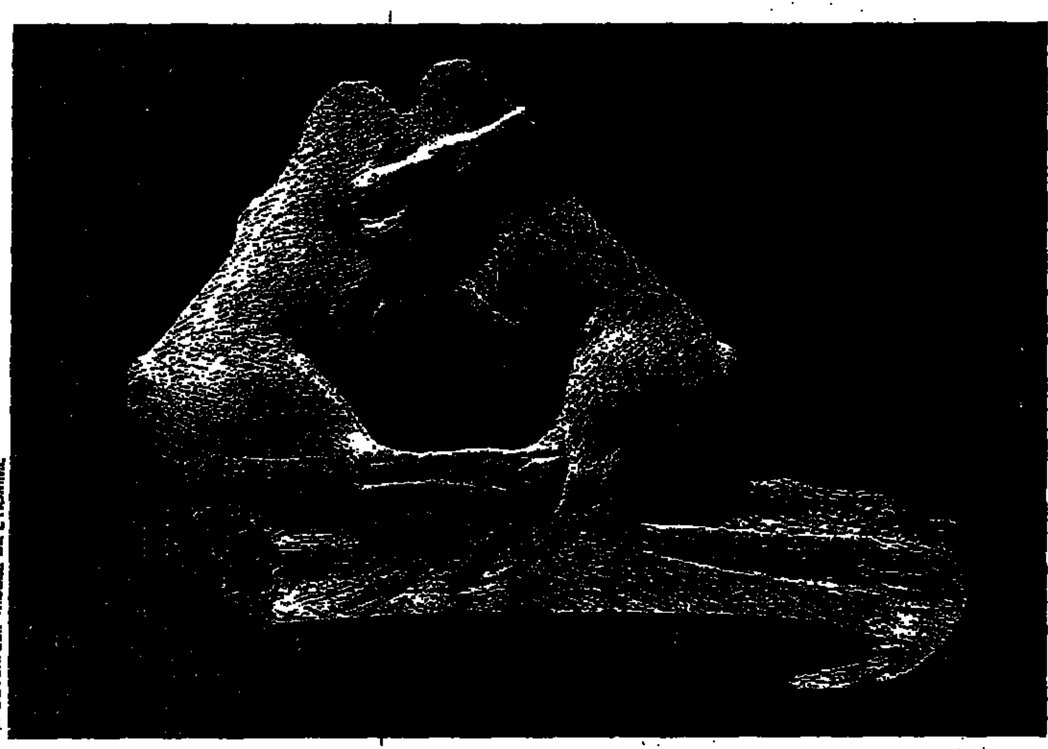
En six mannequins, un escalier, quelques marches-présentoirs, des vitrines, des moulages et des tableaux, les visiteurs du Musée de l'Homme vont enfin pouvoir remonter jusqu'au début de « la Nuit des temps ». Depuis le 19 décembre, la paléontologie humaine et la préhistoire font, en effet, l'objet d'une présentation tout à fait nouvelle, beaucoup plus évocatrice pour les visiteurs petits ou grands que les nombreux os et pierres taillées exposés autrefois. Les idées ont considérablement évolué en moins de dix ans. La muséologie des sciences peut se permettre maintenant des audaces qui auraient été récusées avec horreur par les spécialistes, il y a seulement quelques années, et qui actuellement sont considérées comme les façons normales et même obligatoires de présenter nos lointains ancêtres.

Les audaces qui eussent été les plus controversées sont, sans conteste, les six mannequins grandeur nature qui montrent, le plus vraisemblablement possible, à quoi ressemblaient *Australopithecus afarensis* (autrement dit Lucy), *Australopithecus africanus*, *Homo habilis*, *Homo erectus*, *Homo sapiens neandertalensis* et *Homo sapiens sapiens* (l'homme de Cro-Magnon, c'est-à-dire l'homme moderne – nous-mêmes). Certes, personne ne peut dire si les australopithèques étaient velus ou si *Homo erectus* était noir; d'ailleurs, l'éclairage de la galerie rénovée du Musée de l'Homme est mesuré de façon que poils ou couleur de la peau n'apparaissent pas comme éléments primordiaux. En revanche, les paléontologues sont tout à fait capables de reconstituer assez bien la silhouette de toute créature dont ils ont le squelette ou même seulement une partie du squelette. La dimension et la forme des différentes pièces osseuses, la logique de l'anatomie, la marque des attaches musculaires sur les os sont, pour les spécialistes, autant de points de repère qui permettent des reconstructions acceptables.

La nuit des temps commence au pied de l'escalier par le début de l'univers, c'est à dire le big bang d'il y a 15 milliards d'années. Viennent ensuite les différents arbres généalogiques du monde vivant en général, des mammifères et des primates en particulier. Rappelons que ces derniers sont apparus il y a quelque 70 millions d'années et qu'y sont rangés tous les hommes, actuels et fossiles, tous les singes, lémuriens et tarsiers du passé et du présent.

3,7 millions d'années en 300 mètres carrés

Le cœur de « la Nuit des temps » s'étire sur une longueur d'une cinquantaine de mètres et couvre, en 300 mètres carrés, une période de près de 4 millions d'années. De 3,7 millions d'années date, en effet, la «piste» découverte à Laetoli (Tanzanie) en 1978 par Mary Leakey. Sur un sol mou, fait de cendres volcaniques mouillées – et ensuite «fossilisées», – deux adultes et un enfant ont marché, le deuxième adulte posant très soigneusement ses pieds dans les empreintes laissées par le premier. Vu l'époque, les trois marcheurs ne pouvaient être que des australopithèques. Et les empreintes prouvent que ces créatures étaient dotées de la bipédie complète. Contrairement aux singes anthropoïdes (chimpanzés, gorilles, orangs-outangs et aussi gibbons), pourtant si proches de nous, qui marchent habituellement à quatre pattes (les pieds et les phalanges des doigts des mains repliés), les australopithèques se déplaçaient sur leurs seuls pieds, même si, comme l'ont montré les restes fossiles connus à ce jour, ils avaient encore une silhouette un peu voûtée et des genoux assez différents des nôtres.



J. OSTER/Coll. MUSÉE DE L'HOMME

Fragment de propulseur orné de deux bouquetins affrontés, sculptés dans une palmure de bois de renne; grotte d'Enlène (Ariège), XIIIe millénaire avant notre ère environ

Après les empreintes de Laetoli, viennent les différentes étapes de l'évolution physique et culturelle de l'homme, mises en scène par l'«architecte-scénographe» Michel Seban sur un projet élaboré par l'équipe des trois laboratoires du Muséum hébergés au Musée de l'Homme : préhistoire (professeur Henry de Lumley), anthropologie (professeur André Langaney) et ethnologie (professeur Jean Guiart).

Sur la gauche, s'étend sur 180 mètres carrés une grande mosaïque de moulages de six habitats et de cinq sépultures réalisés par les spécialistes des laboratoires de préhistoire du Muséum et du Lazaret (Nice). Ainsi se trouvent spectaculairement rapprochés des sites très éloignés, dans la réalité, aussi bien dans le temps que dans l'espace. Sont voisins le plus vieil habitat connu aménagé – très grossièrement – vers – 1,95 million d'années par *Homo habilis*, le premier «fabricant» d'outils, à Olduvai (Tanzanie); des sols sur lesquels *Homo erectus* a vécu, à Tautavel (Pyrénées-Orientales) il y a 400 000 ans sans connaître le feu, puis il y a 380 000 ans en ayant maîtrisé la technique du feu à Terra-Amata (Nice).

Cet aperçu de l'évolution physique et des progrès techniques de l'homme s'achève par un moulage de la plaque de rocher portant gravé le «chef de tribu» dont l'original, pour être sauvé des vandales, a été enlevé de la vallée des Merveilles (Alpes-Maritimes) et déposé au musée de Tende. Cette plaque montre le début de l'âge des métaux : elle porte, en effet, des figurations fidèles de deux petits poignards de cuivre (2 500 à 1 800 avant Jésus-Christ) et de trois grands poignards de bronze (1 800 à 1 500 avant notre ère).

Les étapes ainsi figurées sont illustrées, bien sûr, par les mannequins et aussi par des vitrines situées, soit le long de l'aire occupée par les moulages c'est-à-dire, rappelons-le, sur la gauche du parcours, soit en face sur la droite de celui-ci. La concordance des temps évoqués de chaque côté est matérialisée par des dates lumineuses incrustées dans le sol du parcours. Ainsi le visiteur peut-il toujours situer les moulages, les mannequins et les objets des vitrines dans la chronologie de l'évolution physique et culturelle de l'homme. Un seul exemple: le moulage du frêle squelette de Lucy fait face au mannequin d'*Australopithecus afarensis*.

Les 5 millions de francs nécessaires à cette rénovation ont été fournis par le secrétariat d'Etat aux grands travaux. Le ministère de l'éducation nationale, qui a la tutelle du Muséum et donc du Musée de l'Homme ainsi que celle du Musée national des techniques (au Conservatoire des arts et métiers) et du Palais de la découverte n'a jamais eu les moyens – ou la volonté – de rénover, ni même d'entretenir ces institutions éducatives. Un premier et unique effort a été fait en 1987 – sans l'aide des grands travaux – avec la rénovation du hall du Musée de l'Homme. Pour moderniser et rénover les 7 000 mètres carrés des galeries et salles d'exposition et les 10 000 mètres carrés des «locaux utilitaires» du Musée de l'Homme, on estime avoir besoin de 200 à 400 millions de francs: mais le programme de rénovation est à l'étude.

En outre, le secrétariat d'Etat aux grands travaux a déjà attribué au Muséum, en 1989, les 400 millions de francs indispensables à la rénovation de la célèbre galerie de zoologie du Muséum (Jardin des plantes) qui est fermée au public depuis 1965 pour cause de vétusté et de délabrement et qui va ainsi être transformée en grande galerie de l'évolution. Pour le Palais de la découverte et le Musée national des techniques, on en est au stade des études ou des projets d'études.

YVONNE REBEYROL

► Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro, Paris 16e. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée: 16 F.

Médecins sans profits

Suite de la page 9

Ils disposent aussi de moins d'aide pour la permanence téléphonique. *« Ceci peut être un facteur aggravant de la faible activité : les patients ont des difficultés à joindre le médecin, ils se heurtent à un répondeur et risquent alors de se diriger vers un autre praticien »*, soulignent les auteurs du rapport. D'autre part, les omnipraticiens à faible activité effectuent eux-mêmes moins systématiquement un certain nombre de gestes pratiques de surveillance et de soins comme les examens systématiques du nourrisson, les examens gynécologiques, les suivis de grossesses, la petite chirurgie, etc., et dirigent plus souvent leurs patients vers un spécialiste, au risque de perdre leur client.

Inversement liées

Plus de la moitié des médecins à faibles recettes (48 % contre 40 %) exercent une autre activité, pour compléter leurs revenus. Ils y consacrent un temps plus élevé que le groupe témoin. Ils prennent aussi moins de vacances et seuls 13 % d'entre eux prennent un remplaçant à cet occasion contre 60 % du groupe témoin. Leurs dépenses professionnelles, et particulièrement leurs charges sociales personnelles, sont accablantes, puisqu'elles représentent 60 % de leurs recettes contre 39 % pour les médecins aux revenus compris entre 400 000 et 600 000 francs. Leur revenu global, incluant les autres activités, est estimé, en moyenne, à 73 000 francs annuel.

Plusieurs facteurs, comme le lieu d'installation, la création d'un cabinet plutôt que la reprise de clientèle, l'exercice moins fréquent en association ou encore une tendance à exercer moins de geste de soins ou de surveillance semblent pouvoir expliquer, du moins en partie, la faible activité de ces médecins. Mais ils n'expliquent pas tout, remarquent les auteurs du rapport. *« On peut se demander s'il n'y a pas un handicap financier ou personnel dès le départ. Que signifie en particulier le fait que, en moyenne, le délai entre la thèse et l'installation soit plus élevé pour les médecins à faible activité que pour les autres ? Que signifie également ce retard d'un an en moyenne pris par les médecins à faible activité lors de leurs études ? »*



MICHEL MASSI/EDITING

Une visite à domicile.

Parmi ces 5 360 omnipraticiens, 2 240 sont dans une situation particulièrement problématique car leur clientèle n'augmente pas où ils sont installés depuis plus de cinq ans. Or, *« les chances de sortir d'une période avec de faibles recettes sont inversement liées à la durée de la période »* (2). Face à cette situation, 37 % des médecins à faible activité envisagent de modifier leur pratique libérale en acquérant ou en développant un exercice particulier, en augmentant leur temps de travail, en s'associant ou en rachetant une clientèle, 7 % envisagent un changement de lieu d'exercice et 6 % un changement de local. D'autre part, près d'un médecin sur quatre recherche un emploi salarié, et un sur sept (14 %) envisage une reconversion vers une autre profession, sans avoir, pour près de la moitié d'entre eux, aucune idée de l'activité qu'ils souhaiteraient exercer.

MARTINE LARONCHE

(2) Rapport 1990 du CREDES sur les omnipraticiens à faibles recettes réalisé par M. Jacques Devevey et Mme Valérie Paris.

CORRESPONDANCE

La transparence ternie

A la suite de notre article concernant la modification des conditions de remboursement «particulièrement coûteux» *(le* Monde *du 22 novembre), nous avons reçu le texte suivant, du professeur Jean-Louis Portos, qui a choisi de démissionner de son poste de président de la commission de transparence du médicament pour protester contre cette nouvelle réglementation.*

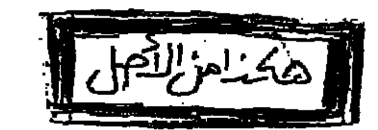
Je ne suis pas en désaccord avec les objectifs généraux du décret, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une régulation médicalisée de la prescription médicamenteuse en France. J'approuve les articles 1 et 3 de ce texte qui répondent d'ailleurs à des souhaits plusieurs fois exprimés par la commission de la transparence et le haut comité médical de la Sécurité sociale auquel j'appartiens de par mes fonctions de médecin-conseil national du régime agricole de protection sociale.

Mon désaccord porte en fait sur le deuxième terme de l'alternative de l'article 2 qui précise que la commission se prononce soit sur l'amélioration du service médical rendu par un médicament (ce qui était déjà le cas antérieurement), soit sur une économie dans le coût du traitement médicamenteux. Cette dernière disposition aboutit à priver la commission de la transparence de sa mission en matière d'évaluation économique du médicament. Ce dernier terme vient en effet remplacer celui de *« économie pour le coût de la santé »* qui figurait dans l'article R. 63-3 du code de la Sécurité sociale.

Cette approche purement comptable du médicament est réductrice et va à contre-courant des idées admises en matière d'évaluation économique du médicament. Ces dernières recommandent une approche socio-économique globale prenant en compte non seulement le coût du traitement médicamenteux mais aussi les alternatives à ce traitement, notamment chirurgicales ou hospitalières sans oublier l'appréciation de la qualité de la vie des patients. Notre assurance-maladie ne saurait à mon sens être indifférente à l'ensemble de ces données.

Dans la pratique, la commission de la transparence sera dans l'impossibilité de se prononcer sur le coût du traitement médicamenteux d'un nouveau produit. Le circuit administratif actuel prévoit en effet que le prix de ce dernier n'est fixé qu'*après* son passage en commission par une instance interministérielle purement administrative. La commission de la transparence se trouvera donc réduite à émettre des vœux, ce qui est un peu court en matière d'évaluation.

J'ajoute pour conclure que je regrette que tout au long de la longue procédure d'élaboration de ce décret il n'ait pas paru opportun de consulter ni d'informer la commission de la transparence de cette modification, pourtant essentielle, de ses attributions.



Le Monde

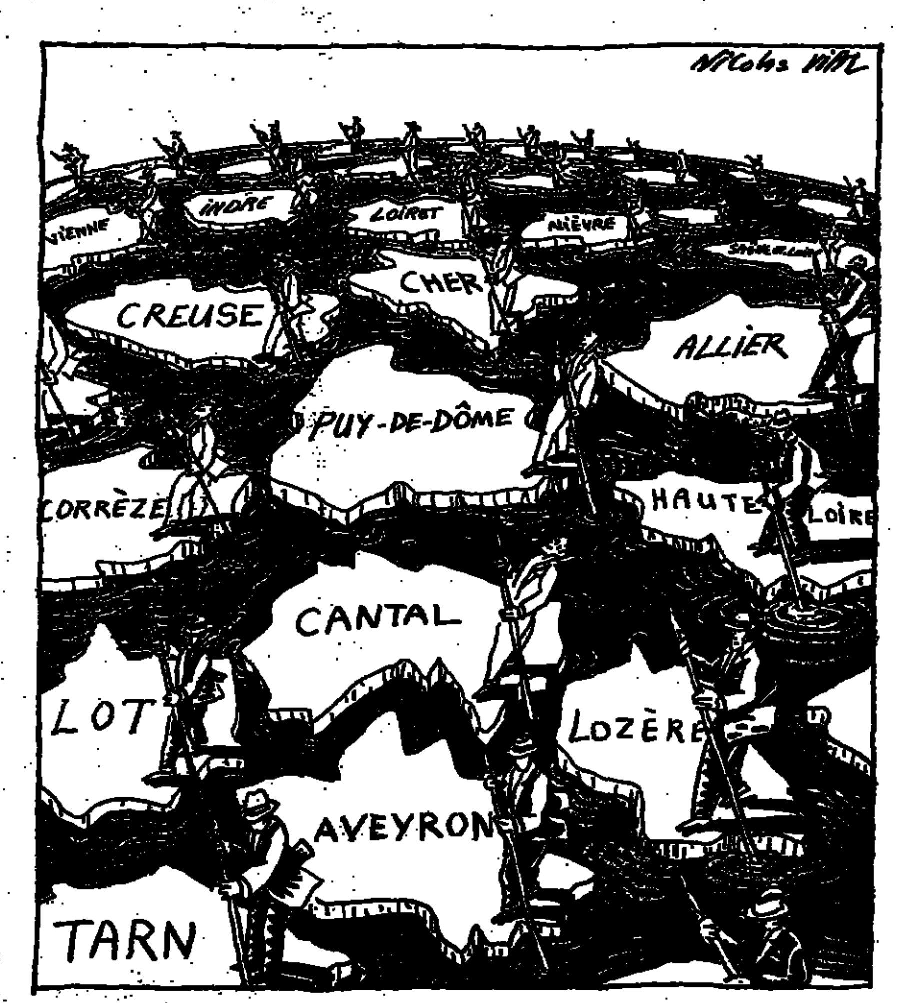
HEURES LOCALES

Heureux comme un patron de département

Un sondage IFOP/Bossard Consultants révèle le bel optimisme des présidents de conseils généraux après huit années de décentralisation

OBSOLÈTE, le département? Ringard, le conseil général? Les attaques qui convergent depuis quelques mois sur le rôle et l'utilité de l'assemblée départementale n'entament en rien les certitudes dont se cuirassent les présidents de conseils généraux. Une récente enquête menée auprès des 95 présidents métropolitains par l'IFOP et Bossard Consultants (1) montre des élus locaux que le doute ne ronge pas. Sur les 65 présidents qui ont répondu au questionnaire, 64 jugent positif le bilan de la décentralisation dans leur département...

Aux critiques qui fusent du RPR (Pierre Mazeaud) au PS (Georges Frêche) en passant par le CDS (congrès de Saint-Malo), les départements opposent des résultats incontestables. En matière d'action sociale – leur principale mission dévolue par la loi, – ils ont modernisé de manière spectaculaire les prestations et rationalisé les dépenses. Sans négliger pour autant les autres domaines : équipement, aide aux communes, développement économique, environnement, culture, etc. Sans retenir le cas extrême des Hauts-de-Seine, dont le budget est équivalent de celui de la Belgique, bon nombre de présidents de conseils généraux sont aujourd'hui assis sur des «tas d'or» bien plus imposants que ceux des régions. Une puissance que les adversaires du département estiment démesurée par rapport à ce que représente cette vieille institution. Le sondage IFOP-Bossard renvoie en effet l'image d'une France rurale suivant à petite vitesse son bonhomme de chemin.



Quand on leur demande de noter, secteur par secteur, la situation de leur département, les présidents n'accordent-ils pas la palme (8,2 sur 10) à la sécurité des personnes? Ce n'est pas une réponse de citadins. De même, parmi les atouts du département, c'est l'environnement, le cadre de vie, la géographie ou l'espace qu'ils citent spontanément en priorité, pas le tissu économique. Si, pour 32 % des présidents interrogés, l'éducation est, avec les transports et l'enclavement, la principale faiblesse de leur département, seulement trois d'entre eux s'estiment pénalisés par l'exiguïté du territoire qu'ils ont à gérer.

Un rôle accru des collectivités locales

Les dossiers que les présidents veulent traiter en priorité dans l'avenir sont le réseau routier (88 %) et l'aide au développement d'entreprises (82 %). *«Pour beaucoup, cela passe par l'élaboration d'un projet de département, c'est-à-dire une appréciation globale des besoins et la mise en place d'une stratégie départementale exonérée des égoïsmes locaux»*, explique Jacques Duranton, directeur du département collectivités locales chez Bossard Consultants. Contradiction : ces présidents soucieux de l'effet de taille restent très attachés à leurs cantons dès qu'on aborde le découpage électoral. Trois d'entre eux se prononcent pour un scrutin de liste au niveau départemental, mais cinquante-huit se cramponnent au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Bref, le département ne veut rien changer à un système qui lui a souri depuis 1982. 92 % des présidents trouvent leur département *«plutôt en expansion»*, 98 % qu'il y a eu *«beaucoup ou pas mal d'améliorations»*, 85 % que sa place dans la région est *«assez ou très importante»*, 85 % que son image est *«très ou assez bonne»* ... et 69 % qu'il sera *«plutôt avantagé»* par rapport aux autres dans l'Europe de 1993. Ce constat autosatisfait de la santé des départements débouche sur la volonté générale (97 %) de voir le rôle des collectivités territoriales accru dans l'avenir. Qui s'en étonnera? 47 des 65 présidents interrogés insistent pour que le département soit le premier bénéficiaire d'un renforcement des pouvoirs locaux.

Même chez les antidépartementalistes viscéraux, personne ne conteste le fait que les départements ont correctement géré les dossiers confiés par les lois de décentralisation. *«Le département va bien, il fait son boulot»*, résume Jean-François Deniau, président du conseil général du Cher, vice-président de l'Association des présidents de conseils généraux (APCG). Il y a comme lui beaucoup d'anciens ministres à la tête des départements, considérés comme des valeurs refuges lors des alternances politiques : Jean François-Poncet (Lot-et-Garonne), René Monory (Vienne), Philippe de Villiers (Vendée), Pierre Méhaignerie (Ille-et-Vilaine), Jacques Barrot (Haute-Loire), etc. Ces personnalités de premier plan sont souvent arrivées avec des collaborateurs de haut niveau, d'anciens préfets attirés par le fait que la réforme confère une délégation de signature – donc un pouvoir important – aux directeurs généraux des départements.

Sûrs d'eux et dominateurs, les patrons des départements? Ils n'ignorent pas le procès instruit actuellement contre l'institution bicentenaire. Dans le cadre de l'APCG, Jean-François Deniau a d'ailleurs décidé de constituer *«un groupe informel»* de réflexion. Première réunion, le 8 janvier prochain. Son objectif? *«Ouvrir sérieusement la discussion sur le nombre et la taille des cinq niveaux existants* (2)*»*, explique-t-il. Dans un premier temps, il s'agit d'établir un diagnostic *«entre collègues»* des tâches remplies par le conseil général. Ensuite, les communes et les régions seront invitées à s'associer à la réflexion : *«A quel niveau ces tâches sont-elles le mieux assurées?»*

Pour la constitution d'un « lieu de concertation »

Pour M. Deniau, la compétence départementale ne saurait être remise en cause pour le social et l'équipement. Mais en matière d'éducation, de développement économique, de culture ou d'environnement, la discussion est ouverte. Si le département est trop étroit pour mener une véritable politique économique, une région à deux ou trois départements ruraux a-t-elle pour autant le poids économique requis? La culture en revanche, actuellement du ressort des régions, ne devrait-elle pas être gérée de manière plus rapprochée? Et l'environnement? Quant à la répartition de l'éducation entre la commune (école), le département (collège), la région (lycée) et l'Etat (Université), beaucoup y voit, à droite comme à gauche, la source de surenchères et de pertes de temps.

La concertation est d'ailleurs, au dire des présidents de département, le bât qui blesse le plus. *«Dans ma région, pas un seul président de conseil général ni un maire de grande ville ne siège au conseil régional, à cause de la limitation du cumul des mandats*, explique Jean-François Deniau. *Nous devons tenir des réunions* bis *et inventer la coordination.»* Plutôt que la suppression, dans la douleur, de tel ou tel échelon, l'APCG serait plutôt favorable à la constitution d'un *«lieu de concertation»*, où les élus locaux et nationaux pourraient s'informer et débattre de l'ensemble des problèmes. C'est le rôle que jouait la région définie par la loi de 1972. Mais vouloir y revenir serait aussi iconoclaste que de redonner le pouvoir départemental aux préfets.

JEAN-JACQUES BOZONNET

(1) Etude auto administrée réalisée auprès des présidents de conseils généraux de la France métropolitaine. Octobre 1990. La répartition des réponses est la suivante : PCF (2 envois, 0 réponse), PS/MRG (23 envois, 14 réponses), UDF (40 envois, 28 réponses), RPR (25 envois, 19 réponses), autres (5 envois, 4 réponses).

(2) Commune, département, région, Etat, Europe.

Régions ingouvernables

QUAND la règle du jeu rend la partie confuse, il faut la changer, et le faire bien avant le début de la suivante, afin que les joueurs puissent se distribuer les cartes en toute connaissance de cause. Ainsi en va-t-il du mode d'élection des conseils régionaux.

Les membres des assemblées régionales ont été élus, le 16 mars 1986, au scrutin strictement proportionnel, dans un cadre départemental. La seule raison du choix de ce système, par la majorité socialiste de 1985, était le souci du parallélisme avec celui utilisé – dans le seul but de limiter une défaite attendue – pour le renouvellement de l'Assemblée nationale qui avait lieu le même jour. Le résultat a été ce que l'on pouvait redouter : dans dix des vingt-deux régions métropolitaines aucune des grandes forces politiques en présence n'a obtenu, seule, la majorité des sièges. Depuis, trop de présidents de conseils régionaux doivent tirer des bords pour obtenir au moins le vote de leur budget. L'autre semaine celui de la Franche-Comté a été repoussé, et une sévère bataille se prépare, cette année encore, autour de celui de l'Ile-de-France.

Les régions sont devenues des collectivités locales trop importantes pour que cela puisse durer. Il est indispensable qu'avant le renouvellement des conseils régionaux, en mars 1992, de nouvelles règles soient établies, garantissant autant que faire se peut, des majorités stables. Une solution simple, préconisée par des responsables de droite comme de gauche, consisterait à copier pour les régionales le mode de scrutin qui a fait ses preuves pour les municipales : une proportionnelle corrigée par l'octroi, à la liste arrivée en tête, d'une forte prime. Mais pour être à tout coup efficace, un tel scrutin impose une circonscription régionale. Et de cela, le pouvoir a peur, tant il redoute le poids dont bénéficieraient des «barons» pratiquement élus au suffrage universel direct. La bonne marche de l'institution régionale ne mérite-t-elle pourtant pas de courir ce risque?

THIERRY BRÉHIER

Les gentils accompagnateurs des bus mulhousiens

Une initiative de la municipalité pour détendre l'atmosphère sur les lignes à problèmes des transports en commun

MULHOUSE

de notre correspondante

POUR lutter contre l'insécurité et les dégradations dans les bus, la ville de Mulhouse a trouvé un remède original : faire voyager sur le réseau de la localité des «accompagnateurs», dont la mission est de détendre l'atmosphère par une présence à la fois anonyme et active. L'initiative a été mise en place il y a un an. Une série de conflits dans les bus mulhousiens avait atteint son paroxysme lorsqu'un projectile de gros calibre a traversé de part en part un bus en circulation, frôlant la tête du conducteur et d'un passager. L'incident s'était déroulé sur la ligne desservant le quartier Brossolette, cité HLM à problèmes, déclenchant polémiques et mouvements de protestation chez les agents de conduite.

Tout en intensifiant les patrouilles policières, les responsables des TRAM (transports de l'agglomération mulhousienne) et la municipalité ont opté pour la prévention à long terme, avec le concours de bénévoles du quartier. Depuis un an, ils sont ainsi une dizaine d'accompagnateurs à faire de la présence active sur les trois lignes desservant Brossolette. Ils habitent dans le quartier et sont mandatés par sa population, dont ils représentent les principales communautés : française, turque et marocaine.

Militants associatifs pour la plupart, ils ont reçu une formation spécifique axée sur la communication. Leur rôle : informer, sensibiliser et persuader si nécessaire. L'un d'eux témoigne : *«Lorsque je vois un gamin jouer avec les boutons qui déclenchent l'ouverture et la fermeture des portes, je lui explique que cela retarde le bus et, par conséquent, lui-même. Nous essayons de faire comprendre aux jeunes que les transports en commun rendent service à tous.»*

De la musique pour les jeunes

Les accompagnateurs n'entendent pas se substituer aux contrôleurs, ni faire de la répression. Ils se comportent, au contraire, comme des voyageurs parmi d'autres, qui réagiraient devant une situation dépassant les limites du supportable. Ils déclinent ainsi rarement leur identité, même s'ils sont dotés d'une carte spéciale. Au bout d'un an, le bilan est largement positif. Les incidents sur les trois lignes concernées ont diminué et un meilleur climat s'y est installé.

Les instigateurs de la mesure lui trouvent d'autres avantages. *«Beaucoup de jeunes ont un problème de références, d'identité. Nous avons réussi à développer en eux un sentiment d'appartenance au quartier Brossolette, dont les habitants, pour la plupart, souhaitent être reconnus et respectés»*, estime Charles Buttner, principal du collège du quartier et vice-président de TRAM. *«Cette initiative fait régresser le vandalisme et constitue en même temps un facteur d'intégration des différentes communautés du quartier»*, ajoute Jean-Louis Hoffet, adjoint au maire de Mulhouse. Satisfaits de l'expérience, les responsables des transports mulhousiens vont mettre en place, dès cette fin d'année, une mesure d'inspiration identique. Sur certaines lignes, essentiellement fréquentées par des jeunes, les bus diffuseront de la musique, préalablement choisie par les voyageurs concernés.

ANNE SCHOEPF

Harmoniser les politiques culturelles

Un rapport ministériel préconise de mieux définir le rôle des diverses collectivités

LIMOGES

de notre correspondant

LA création culturelle apparaissant de plus en plus comme un agent direct de développement économique, il est urgent d'ouvrir une nouvelle étape de la décentralisation culturelle. C'est ainsi que René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles, résume les raisons qui ont poussé Jack Lang, ministre de la culture, à lui confier une étude qui sera publiée au tout début 1991 par la Documentation française. Parallèlement, la Datar vient de créer une mission *«culture et aménagement du territoire»*, et au mois d'avril, un colloque national sur le thème *«Innovation culturelle et développement local»* aura lieu à Limoges. Invité en Limousin pour la préparation de cette manifestation, M. Rizzardo a donné les conclusions du rapport qu'il a remis au ministre de la culture.

Depuis 1981, bien que les lois de décentralisation aient en elles-mêmes peu abordé le domaine, il y a eu dans les régions une véritable explosion culturelle. Pour aboutir, dix ans après, à une situation que le rapport qualifie de *«très contrastée»*. *«Il y a eu des acquis importants, mais mal répartis et parfois brouillons*, constate M. Rizzardo. *Aujourd'hui les dépenses culturelles des départements peuvent varier de un à vingt, et on se trouve confronté au défi de la réduction des distorsions»*.

Pour mettre de la méthode dans un bouillonnement d'initiatives parfois désordonnées, souvent concurrentes, qui s'ignorent et doublonnent à l'occasion, il faut définir les rôles des diverses collectivités intéressées et favoriser entre elles un partenariat plus simple et plus clair.

– A l'Etat les responsabilités «régaliennes», la formation, la gestion du patrimoine historique et monumental, la responsabilité des grands équilibres à maintenir entre régions riches et pauvres. *«A ce niveau, la mise en place depuis dix ans d'une administration culturelle de qualité est très importante.»*

Des schémas régionaux d'équipement

– Aux régions la cohérence d'une politique et la prise en charge des activités «lourdes». Les orchestres symphoniques, par exemple, qui sont actuellement souvent gérés par des municipalités et qui deviennent en fait de plus en plus les ambassadeurs culturels de régions entières.

– Aux départements la logistique culturelle, notamment par l'acquisition de matériels scéniques et sonores mis à la disposition des initiatives théâtrales et musicales locales.

– La commune, enfin, reste *«la base de la vie culturelle»*, le lieu où la demande est la plus forte, ou du moins se manifeste le plus. René Rizzardo plaide pour *«une adaptation des statuts des équipements culturels municipaux»*. *«Il n'y a pas de raison*, ajoute-t-il, *qu'un musée à vocation régionale reste à la seule charge de la commune»*.

Il n'est plus guère possible de se satisfaire de la régie directe : *«Il faut des conseils d'administration qui s'ouvrent à des partenaires»*, les autres collectivités territoriales notamment. Il faut aussi travailler à *«l'addition des potentiels culturels des communes»* en les incitant *«à se mettre en réseaux et en complémentarité»*.

Il convient donc ensuite de généraliser pour tous ces différents niveaux le système du partenariat et la contractualisation. Depuis les lois de décentralisation, quelque 500 conventions culturelles ont été signées avec l'Etat. Le bilan est en cours. Il devrait permettre, selon le rapport, la négociation de *«schémas régionaux d'équipement culturel»*.

C'est maintenant au ministère de la culture de tirer ou non de ce rapport des perspectives d'actions rapides : *«Toutes nos propositions sont immédiatement applicables dans le cadre des lois et des règlements existants»*, conclut René Rizzardo.

GEORGES CHATAIN

HEURES LOCALES

L'outil capital-risque de la Picardie

Depuis cinq ans, la région a créé une société destinée à soutenir les entreprises régionales par des participations en fonds propres. Ça marche

AMIENS
de notre envoyé spécial

IL s'y préparait depuis des années. Georges Touzé a pourtant cru que son ambition resterait vaine, qu'aucun organisme financier ne le soutiendrait pour reprendre une entreprise. Aujourd'hui,il est à la tête de Tritube, une société installée au nord de Saint-Quentin, dans l'Aisne, et spécialisée dans la fabrication de matériel de bureau. Avec quarante salariés et un chiffre d'affaires de 16 millions de francs, l'avenir s'annonce bien. « *Sans le soutien du conseil régional*, dit-il, *je n'aurais jamais réalisé mon projet.* »

Ancien ingénieur chez Schneider, Georges Touzé s'était décidé à racheter une entreprise en Picardie. « *J'avais rassemblé tout ce que je possédais, mais mes 700 000 francs ne suffisaient pas. Aucune banque ne semblait vouloir prendre un risque.* » Déçu mais pas résigné, il se rend sur les conseils d'un ami au conseil régional, qui vient de créer sa propre société de capital-risque. « *J'ai trouvé le partenaire idéal, à la fois financier et entrepreneur* », explique-t-il. Au contraire des banques, Picardie Investissement délie sa bourse et amène 500 000 francs, dont la moitié en capital.

En cinq ans d'existence, Picardie Investissement a instruit plus de quatre-vingts dossiers pour en soutenir finalement cinquante. Sa création remonte à fin 1984. Motobécane, la principale entreprise régionale, semble alors condamnée, en même temps que ses 2 500 emplois. « *La loi de décentralisation nous permettait une intervention en fonds propres*, raconte Philippe Le Piccolot, directeur général des services du conseil régional. *Nous avons alors décidé de créer cet outil.* » Trois mois plus tard, Picardie Investissement voit le jour, avec un capital de 25 millions de francs, dont 80 % sont détenus par la région Picardie. Aujourd'hui, il est passé à 70 millions, mais le rapport entre fonds publics et privés reste inchangé.

Eviter l'influence politique

Née à partir d'un seul dossier, la société élargit rapidement son horizon et intervient dans tous les secteurs d'activités. « *Notre intention est double*, précise Pierre André, vice-président du conseil régional : *faire venir des entreprises et conforter celles qui existent. Nous avons désormais l'outil économique pour cela.* »

L'apport de capitaux frais par un système de participation (souscription d'actions ou d'obligations) est dicté par une stricte philosophie. « *Nous faisons du capital-risque au sens propre*, précise Philippe Le Piccolot, *en distinguant bien les dossiers qui nous sont soumis. Si notre volonté est de soutenir les entreprises de la région, elle est aussi de ne pas perdre d'argent.* »

Au terme du cinquième exercice, le pari semble tenu avec des interventions pouvant atteindre 4 millions de francs dans une société de Chantilly, Erom, leader dans la location des chariots élévateurs, ou dans le parc Astérix.

Picardie Investissement a relevé un autre pari en évitant au maximum les influences politiques, malgré la part écrasante du conseil régional. « *Certes*, murmure-t-on dans les couloirs de la société, *les débuts ont été hésitants et il y a encore quelques élus pour appuyer maladroitement des dossiers.* » Mais la cohérence économique a pris le pas. Jean-Pierre Ponsin, directeur de Picardie Investissement, y tient, comme les deux chargés d'affaires, MM. Forteguerre et Leribault. « *Nous travaillons de façon tout à fait indépendante* », disent-ils en chœur, en soulignant qu'un seul élu siège au conseil d'administration.

Un virage décisif

Aujourd'hui, la société doit prendre un nouveau virage. En l'état actuel de ses structures, Picardie Investissement est près d'atteindre ses limites. Premier constat : la participation de la région est désormais très importante : « *Il faut arriver à ce que le poids du conseil régional descende à 50 % du capital* », reconnaît Pierre André. Actuellement, les autres parts sont détenues par la Banque de Picardie, le groupe CIC, la Caisse d'épargne, le Crédit agricole, la Caisse des dépôts, ainsi que par deux industriels. Chacun concède qu'il est nécessaire d'élargir ce tour de table et de trouver de nouveaux partenaires. « *C'est sans doute le principal enjeu des années à venir* », note Jean-Pierre Ponsin.

Second constat : l'absence de choix stratégiques. « *Pour l'instant, nous avons répondu aux besoins...*, avoue Philippe Le Piccolot. *Nous devons aider au développement des entreprises*, ajoute Pierre André, *mais il est vrai qu'il faudra chercher à répondre à d'autres questions, comme celle, par exemple, de l'aménagement du territoire.* »

Enfin, les deux chargés d'affaires de la société de capital-risque ne peuvent pas traiter davantage de dossiers : « *Cinquante*, reconnaissent-ils, *c'est actuellement le maximum, et nous ne pouvons pas tenir le rôle d'administrateur que certains chefs d'entreprise voudraient nous voir tenir.* » L'avenir de la société ? Les principes fondamentaux du capital-risque sont désormais admis, même si Pierre André avoue que dans la majorité UDF-RPR du conseil régional, « *il reste quelques sceptiques craignant encore une socialisation* ». D'où le nouveau pari que Jean-Pierre Ponsin résume d'une formule : « *Picardie Investissement n'a pas perdu d'argent, maintenant elle doit en gagner.* »

Parallèlement, le conseil régional a créé, il y a moins d'un an, une autre société de capital-risque, Picardie-Avenir, qui a pour mission d'aider la création d'entreprises. Son capital est de 2,5 millions de francs dont 80 % sont détenus par la région, le reste revenant aux chambres consulaires. Si Picardie-Avenir fait actuellement ses premiers pas avec seulement cinq dossiers traités, le conseil régional est convaincu que « *les deux sociétés de capital-risque peuvent avoir à terme une véritable complémentarité* ».

ÉRIC DECOUTY

L'INDICATEUR DE LA SEMAINE

« LE MONDE »/CRÉDIT LOCAL DE FRANCE

Finances locales

Le Crédit local de France a mis en place, avec l'appui de BIPE Conseil, des indicateurs qui permettent le suivi mensuel des finances communales. Elaborés à partir des réponses d'un panel composé de 28 communes de plus de 5 000 habitants, qui sera étendu à 80 collectivités en 1991, ces indicateurs donnent une information en temps réel et significative, même s'ils ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. Commentés chaque mois en alternance, ils sont complétés par l'étude d'un thème transversal portant sur les finances locales. Ce mois-ci, l'indicateur investissement sera associé à un bilan de l'intercommunalité en France.

Investissement

Dépenses d'investissement mensuelles

300 – Base 100 en janvier 1990
250
200
150
100
50
0
janv. fév. mars avril mai juin juil. août sept. oct. nov.

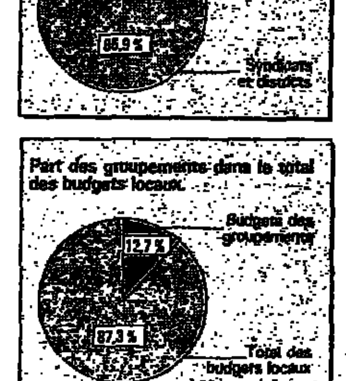
LES dépenses d'équipement des administrations publiques locales (collectivités locales *stricto sensu* et divers établissements publics locaux) représentent près de 71 % de celles des administrations, soit 2,3 % du PIB. Les communes réalisent plus de la moitié de ce total. A l'inverse des départements, pour lesquels la part des transferts (subventions versées à d'autres collectivités) est importante, les communes sont essentiellement des investisseurs directs : le suivi des communes du panel montre que les travaux et acquisitions représentent 85 % de leurs investissements.

Après le ralentissement traditionnel observé cet été, on constate depuis septembre une reprise de l'investissement.

A l'avenir, les besoins des communes en matière d'équipement resteront élevés, notamment en matière d'environnement et d'infrastructures. L'intercommunalité les aidera à mieux y faire face, grâce à la mise en commun des moyens de financement et de gestion.

Bilan de l'intercommunalité

Part des communautés urbaines dans le total des investissements des groupements.
Communautés urbaines 14,1 %
Syndicats et districts 85,9 %



LES textes qui organisent la coopération intercommunale prévoient trois formes principales de groupements de communes : les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) ou multiple (SIVOM), formules anciennes aux règles de fonctionnement peu contraignantes (plus de 15 000 aujourd'hui), les districts, qui se sont développés dans les petites agglomérations (165 actuellement) et les communautés urbaines, au nombre de 9, qui organisent les grandes agglomérations.

Au total, leurs budgets constituent seulement 1/8 de ceux des collectivités locales (soit près de 90 milliards de francs). Leur spécificité apparaît dans la part des dépenses d'investissement, qui représentent plus de la moitié de leurs dépenses totales, contre un tiers seulement pour les communes.

Les transferts constituent les principales ressources des groupements : les rentrées fiscales ne comptent que pour 20 % des recettes totales (40 % pour les communes), la quasi-totalité de leurs budgets étant alimentée par des versements des communes membres. Très peu d'entre eux (moins de 1 %) disposent d'une fiscalité propre (vote des taux, décision en matière d'abattements).

L'eau et l'assainissement figurent au premier rang des compétences des groupements, qui réalisent près de 50 % des investissements des collectivités locales dans ce domaine. Seuls 43 % des districts s'occupent de la lutte contre l'incendie, alors qu'il s'agit d'une de leurs deux seules compétences obligatoires. Les communautés urbaines exercent quant à elles douze compétences obligatoires parmi lesquelles figurent les opérations d'urbanisme et d'infrastructure (eau, assainissement, voirie, transports urbains,...).

Plus de 99 % des communes sont membres d'un groupement. Le nombre de groupements s'est accru de 33 % de 1972 à 1980, et de 12 % de 1980 à 1988. Cette évolution, liée à la faible densité des relations entre les communes membres, conduit bon nombre d'observateurs à relativiser le succès de l'intercommunalité. C'est ainsi que le projet Joxe prévoit la mise en place de structures plus incitatives et plus intégrées, tant au plan institutionnel que fiscal.

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Saint-Gaudens reporté.** – Les journées d'études organisées par le mouvement PACT Arim, qui devaient se dérouler les 13 et 14 décembre à Saint-Gaudens (*le Monde* daté 9-10 décembre) ont été reportées en raison des problèmes de transport liés aux intempéries. Elles auront lieu les 7 et 8 février 1991.

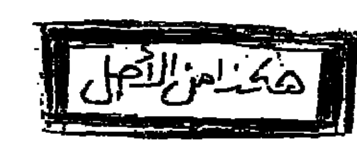
NOMINATIONS

□ **M. Robert Mantot, nouveau délégué général de la Fondation pour la gestion des villes.** – M. Christian Julienne quittera en mars prochain le poste de délégué général de la Fondation pour la gestion des villes, qu'il a créée en 1983. Il conservera cependant une fonction de conseiller spécial auprès du président de la Fondation. Il sera remplacé par M. Robert Mantot, actuellement secrétaire général de la ville de Suresnes.

[M. Robert Mantot est né le 23 août 1947 à Constantine (Algérie). Il a une maîtrise de droit et un diplôme d'études supérieures d'administration locale. Chef de bureau à la mairie de Gif-sur-Yvette en 1973, il est secrétaire général à la mairie de Suresnes depuis 1983.]

TEXTES

□ **Indemnités et logements de fonction.** – Les deux articles qui, dans la loi du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, donnaient aux collectivités la liberté de fixer elles-mêmes les indemnités des fonctionnaires territoriaux et de leur attribuer des logements de fonction risquent d'être bientôt modifiés. Deux amendements déposés par M. Philippe Marchand, ministre délégué chargé des collectivités territoriales, ont été adoptés le 8 décembre à l'Assemblée nationale. Ils avaient été intégrés au projet de loi portant diverses dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, sur lequel M. Michel Rocard a, le 7 décembre, engagé la responsabilité du gouvernement.



Saisi par les adversaires de l'avortement

Le Conseil d'Etat estime que la « loi Veil » n'est pas contraire aux droits de l'homme

Les adversaires de l'avortement ont entrepris une longue bataille juridique contre l'utilisation du RU-486, la pilule abortive. A cette occasion le Conseil d'Etat a décidé, vendredi 21 décembre, que la loi de 1975 ayant autorisé l'interruption volontaire de grossesse, la « loi Veil », n'était pas contraire à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Pour ce faire, il s'est appuyé sur des décisions comparables prises par la plupart des cours constitutionnelles des pays européens.

Le respect de la vie est un des principes les plus intangibles de toute société civilisée. De nombreux textes internationaux, auxquels la France a adhéré, le soulignent : *« Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement. »* (convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 octobre 1950); *« Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie. »* (pacte international des droits civils et politiques, ratifié par la loi du 25 juin 1980).

Le respect de ces règles s'accommode-t-il de l'autorisation de l'avortement ? La question se pose certainement, puisque, lorsque le gouvernement a ratifié, grâce à une loi de juillet 1990, la convention relative aux droits de l'enfant, qui assure que *« tout enfant a un droit inhérent à la vie »*, il a tenu à préciser que ce principe ne peut faire obstacle à l'application de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse.

Les adversaires de l'avortement comptaient bien s'appuyer sur ces textes internationaux pour obtenir gain de cause. Lorsque la « loi Veil » (du nom du ministre de la santé Mme Simone Veil qui en est à l'origine) lui avait été soumis, le Conseil constitutionnel avait refusé de rentrer dans ce débat. Il avait, en effet, considéré que si l'article 55 de la Constitution indique que *« les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle de la loi »*, cela ne veut pas dire *« qu'une loi contraire à un traité serait, pour autant, contraire à la Constitution »*.

Jurisprudence étrangère

Le législateur doit, toutefois, respecter les accords internationaux. Depuis 1975, les juridictions ont entrepris de vérifier la conformité des lois françaises avec les traités, puisque ceux-ci leur sont constitutionnellement supérieurs. Le Conseil d'Etat a été amené à le faire pour la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse, car cinq associations ont contesté devant lui les arrêtés ministériels du 28 décembre 1988, autorisant la mise sur le marché du RU-486, la pilule abortive et déterminant ses conditions d'emploi. Or, ces deux textes ne sont qu'une application de la loi de 1975 permettant l'avortement.

Les conditions du respect de la vie humaine sont bien au cœur de ce débat. Dans ses conclusions, M. Bernard Stirn, commissaire du gouvernement – dont le rôle consiste à énoncer ce que dit la loi – a observé que *« la biologie rejoint les principes du droit civil pour faire commencer la vie à la conception »*, mais il n'en a pas moins considéré que les principes inscrits dans les textes internationaux *« n'excluent pas l'introduction, dans certaines limites, de procédés d'interruption volontaire de grossesse »*. Pour arriver à ce constat, il s'est appuyé, notament, sur la jurisprudence étrangère.

Son analyse a été partagée par le Conseil d'Etat, qui, dans ses décisions du 21 décembre, s'appuie sur l'article premier de la loi de 1975. Celui-ci indique : *« La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité et selon les conditions et limites définies par la présente loi. »* Le Conseil d'Etat en conclut que les dispositions de cette loi, *« prises dans leur ensemble, ne sont pas incompatibles »* avec la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et avec le pacte international sur les droits civils et politiques.

Th. B.

Un colloque interreligieux à Strasbourg

Des chrétiens et des musulmans créent une structure de dialogue permanent

L'Association pour le dialogue islamo-chrétien (ADIC) a organisé, jeudi 20 et vendredi 21 décembre à Strasbourg, un colloque auquel ont participé environ quatre-vingts chrétiens et autant de musulmans, parmi lesquels des représentants officiels d'Eglises chrétiennes et d'organisations islamiques. Parmi les messages de soutien, celui de M. Yasser Arafat a été longuement applaudi.

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

Faut-il parler de ce qui fâche ? Les organisateurs de ce colloque islamo-chrétien de Strasbourg, imperturbablement, ont répondu non. Non pas pour oublier les différends, mais par peur des dérapages et des conclusions hâtives. Le vœu était pieux, la réalité fut moins évidente.

Curieux destin, en effet, pour cette rencontre islamo-chrétienne sans précédent en France. Décidée en octobre 1989, la voilà qui resurgit devant le spectre d'une guerre, trois semaines avant l'échéance du 15 janvier. Les responsables de l'Association pour le dialogue islamo-chrétien (ADIC), coprésidée par MM Tedjini Haddam, recteur de la Mosquée de Paris, et Fernand Rouillon, ancien ambassadeur à Damas et Ankara, avaient souhaité cadrer leur réflexion sur la situation en France. Actualité oblige, en traitant des religions et de la paix, on ne couperait pas au conflit du Proche-Orient.

Et ce fut fait. M. Ahmed Kamal, ambassadeur du Pakistan près de l'ONU, a demandé le premier que soient considérés divers facteurs extérieurs au dialogue spécifiquement religieux, comme les événements de l'Est et la nécessité d'un nouvel ordre économique et social dans les rapports Nord-Sud. Puis un écrivain musulman a demandé plus clairement : *« A quoi bon avancer de bonnes paroles, parler de paix, quand se prépare une guerre qui risque, à terme, d'opposer deux mondes culturellement différents. Ne pouvons-nous pas être plus concrets ? »*

La difficulté à mettre au point un communiqué final a été, de ce point de vue, fort révélatrice. Les passions révélées au cours de la première journée de débat, les *« dérapages »* politiques sur des sujets brûlants (le Liban, l'Intifada...), ont finalement conduit les organisateurs à édulcorer des projets de texte qui se voulaient résolument ancrés dans l'actualité, *« engagés »*. Certains auraient souhaité que les participants appellent formellement les gouvernements à se conformer à toutes les résolutions de l'ONU, y compris celles qui concernent le Liban et la Palestine.

Pour le Père Michel Lelong, secrétaire général de l'ADIC, le pari avait cependant été tenu : l'ADIC, qui n'est en rien un lieu de réflexion théologique, avait pu réunir, et justement malgré le conflit du Golfe, plusieurs personnalités religieuses musulmanes et chrétiennes : MM Marouf Dawalibi, représentant la Ligue islamique mondiale (La Mecque), Habib Belkhodja, secrétaire général de l'Académie de théologie de l'Organisation de la Conférence islamique (Djeddah), Mgr Damaskinos, directeur du centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique, Mgr Louis Dufaux, évêque de Grenoble et président du Secrétariat pour les relations avec l'islam de l'épiscopat français, le pasteur Michel Hoeffel, président de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace-Lorraine, etc.

L'absence des juifs

En définitive, dans leur texte final, les auteurs considèrent que *« le temps presse pour approfondir, en toute droiture et tout sérieux, l'information réciproque, souvent lacunaire ou erronée, dont disposent musulmans et chrétiens sur leurs religions respectives »* et proposent que l'ADIC joue le rôle d'une *« centrale islamo-chrétienne »*, chargée de recevoir des informations et de les diffuser.

De fait, l'ADIC se trouve plus à l'aise sur le terrain de la reconnaissance mutuelle, notamment en France. *« Reconnaissance institutionnelle, autant que reconnaissance culturelle »*, a plaidé M. Boutros Hallaq, maître de conférences à Paris III, avant de relancer l'idée d'un institut d'études islamiques qui pourrait s'implanter à Strasbourg. Reconnaissance en terre laïque, a rappelé M. Jean-Louis Rollot, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, fervent partisan d'une laïcité garante de la pluralité des confessions.

M. Habib Belkhodja, représentant l'Organisation de la conférence islamique, a, quant à lui, rappelé les exigences de justice sociale pour la communauté musulmane. En ce sens, Mgr Dufaux a indiqué que l'Eglise avait bien conscience des problèmes posés par l'insertion des musulmans dans la société française, mais qu' *« il ne lui revenait pas d'élaborer des solutions, qui relèvent du jeu social et sont à la charge des divers partenaires sociaux »*.

Le représentant de la hiérarchie catholique française a également tenu à préciser que sa participation au colloque n'avait *« rien d'improvisé, ni de circonstanciel »* et que l'épiscopat n'avait jamais eu d'*« hésitations »* quant à l'opération menée par l'ADIC. *« Le secrétariat pour les relations avec l'islam a un statut officiel dans l'Eglise catholique, l'ADIC un statut associatif dans la société »*, a poursuivi Mgr Dufaux. Par ailleurs, le conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, présidé au Vatican par le cardinal Francis Arinze, avait envoyé un message de soutien.

Restent les incertitudes, notamment sur l'avenir du dialogue interreligieux, avec les autres communautés : la communauté juive de Strasbourg a décliné au dernier moment l'invitation qui lui avait été faite d'assister aux débats en tant qu'observateur. Ce qui ne peut être, pour l'instant, que de mauvais augure pour une initiative qui entend, à terme, réunir autour d'une même table juifs, musulmans et chrétiens.

JEAN-MICHEL DUMAY

JUSTICE

Devant le tribunal correctionnel de Paris

M. Hans Kopp perd son procès contre « le Monde diplomatique »

M. Hans Kopp, avocat, ancien membre du conseil d'administration de la Shakarchi Trading, une société soupçonnée d'être mêlée au blanchiment d'argent provenant du trafic des stupéfiants, et mari de l'ancien ministre suisse de la justice et de la police, Mme Elisabeth Kopp, a été débouté mercredi 19 décembre dans un procès en diffamation qu'il avait intenté au *Monde diplomatique* devant le tribunal de grande instance de Paris.

Le tribunal, présidé par Mme Huguette Le Foyer de Costil, qui a fondé sa décision sur *« le droit et le devoir d'informer »*, rappelle que *« le Monde diplomatique a consacré au mois d'avril 1990 un article de deux pages à la drogue et aux banquiers, dans lequel l'auteur prétend brosser un tableau objectif du crime organisé et de ses indispensables alliés que sont les banquiers et le milieu politique »*.

Le jugement déclare que *« les insinuations et les accusations portées contre la société Shakarchi, (...) soupçonnée d'avoir blanchi l'argent de la drogue, le rapprochement opéré entre cette société et son vice-président, la précision selon laquelle il serait l'avocat d'un des plus gros trafiquants d'armes et d'héroïne du monde, l'information selon laquelle il est le mari du ministre de la justice, qui l'a prévenu de l'enquête imminente, ce qui l'a poussé à démissionner... »* sont diffamatoires.

Mais les magistrats observent que le journaliste s'est fondé sur le rapport de la commission d'enquête parlementaire helvétique, ce qui lui permettait *« de dénoncer les pratiques, fussent-elles illicites (...) et de s'interroger sur le comportement de celui qu'il mettait en cause, dès lors qu'il recherchait l'information du public »*

EN BREF

□ **Le footballeur Pascal Olmeta et son épouse inculpés d'association de malfaiteurs.** – Le gardien de but de l'Olympique de Marseille, Pascal Olmeta, et son épouse, ont été inculpés, vendredi 21 décembre, par M. Michel Debasc, magistrat instructeur à Marseille, d'association de malfaiteurs dans le cadre d'une affaire de vols aggravés. Le couple, qui a été laissé en liberté, aurait prêté une moto de grosse cylindrée, achetée par Mme Olmeta à Bastia, à Jean-Daniel Géronimi, actuellement détenu pour sa participation présumée, avec plusieurs autres personnes, à plusieurs attaques à main armée dans la région marseillaise, à Nice et en Corse.

□ **Un contrat pour Ariane en Turquie.** – Un contrat pour le lancement et le contrôle en orbite de deux satellites de télécommunications Turksat a été signé, vendredi 21 décembre, à Ankara (Turquie), entre le gouvernement turc et un consortium européen conduit par Aérospatiale. Aux termes de ce contrat d'un montant de 300 millions de dollars (un milliard et demi de francs), les satellites Turksat devraient être lancés par des fusées européennes Ariane à partir de 1993.

□ **Rencontre des lycéens avec « Mme Plan d'urgence ».** – Mme Céline Wiener, interlocutrice des lycéens pour la mise en place du plan d'urgence, décidé fin novembre, a reçu, vendredi 21 décembre, une délégation de lycéens afin de faire le point des mesures déjà engagées. La répartition par académies des 4,5 milliards de francs du plan d'urgence devrait être très prochainement arrêtée. Les lycéens, notamment les représentants de la Fédération indépendante et démocratique des lycéens (FIDL), en ont profité pour protester sur la façon dont les élèves siégeant aux conseils académiques de la vie lycéenne auraient été choisis, sans élection et directement par les recteurs, dans les académies de Paris et de Versailles. La FIDL réclame que des élections réglementaires se déroulent dans ces deux académies dès la rentrée des vacances de Noël.

□ **Le RPR s'oppose à la création d'associations de lycéens.** – M. Bruno Bourg-Broc, porte-parole du RPR pour les questions d'éducation et député de la Marne, a condamné, vendredi 21 décembre, *« la démagogie qui pousse le gouvernement à encourager la création d'associations de lycéens à l'intérieur des établissements »*. Ces associations, a-t-il estimé, prendront *« inévitablement, dans certains lycées, un caractère hautement politique, voire une tonalité religieuse »*. Les proviseurs, a ajouté M. Bourg-Broc, *« doivent pouvoir compter sur le soutien actif de leur ministre. Or ils ne reçoivent ni moyens ni pouvoirs supplémentaires »*.

□ **Séisme en Grèce : au moins un mort et soixante blessés.** – Un séisme, d'une magnitude égale ou supérieure à 5,5 sur l'échelle de Richter, a ébranlé le nord de la Grèce, vendredi 21 décembre à 8 h 00 (heure française), faisant au moins un mort et soixante blessés. C'est le deuxième, en quelques jours, à se produire en Europe méridionale, après le séisme survenu le 13 décembre en Sicile, qui avait fait près de vingt morts, deux cents blessés.

SPORTS

SKI : la Coupe du monde

Warwara Zelenskaja, fille du Kamtchatka

MORZINE

de notre envoyé spécial

« Encore un jour blanc. » Carole Merle n'aime pas skier sous la neige. Malheureusement pour elle les flocons étaient au rendez-vous, vendredi 21 décembre, sur les pistes de Morzine pour la deuxième descente de Coupe du monde. La Française a *« bien skié »*, selon son expression, mais cette « amoureuse » des pentes glacées n'a pu rivaliser avec les vedettes de ce début de saison.

Petra Kronberger, jeune Autrichienne de vingt et un ans, a remporté sa quatrième victoire. Elle n'a laissé à personne l'espoir de lui ravir quelques points au classement de la Coupe du monde. *« Elle a la chance pour elle,* et comme la victoire *appelle la victoire, elle devient impressionnante au fil des compétitions »* estime Carole Merle, légèrement déçue de se classer à la cinquième place.

La blonde Valaisane, Chantal Bournissen, a réussi un meilleur temps. Idem pour une Soviétique, brusquement sortie de l'anonymat : Warwara Zelenskaja, dix-huit ans, sur la troisième marche du podium, voilà qui vient bouleverser la hiérarchie du Cirque blanc. L'enfant du Kamtchatka est la première étonnée de ce résultat. *« Je suis moins bonne que Svetlana Gladishiva, championne du monde junior cette année »*, affirmait-elle avant que sa compagne d'équipe ne s'élance.

Warwara Zelenskaja, la modeste, doit se rendre à l'évidence. Elle a parfaitement su descendre la piste de 2 680 mètres tracée par son entraîneur Vladimir Andreev, un ancien champion des années soixante-dix. Elle a franchi « la bosse à Jean » sans perdre de vitesse et a pu glaner, dans la dernière partie du parcours, ces centièmes de seconde qui font la différence. Pour sa troisième saison en Coupe du monde, la jeune fille parvient enfin à se hisser au dessus de cette dixième place, qui représentait sa meilleure performance depuis 1989.

Le problème du matériel

Fille de parents très sportifs, elle a appris à skier sur les pentes de sa province lointaine, *« un endroit où la neige est souvent présente »*. Warwara ne parle que le russe. Au journaliste suisse qui essaie de l'interroger dans sa langue, elle ne peut que répondre qu'elle ne sait pas ce qui se passe en URSS. *« Je n'ai pas de nouvelles,* explique-t-elle, *si vous me dites que Chevardnadze a démissionné, je vous crois. Mais je ne sais pas si cela est bon ou mauvais pour le pays. »*

Quelque peu inquiète lorsqu'elle évoque la situation politique ou économique qui existe à Moscou, la jeune fille retrouve le sourire pour se plier aux exigences des photographes. Pour la circonstance un fabricant lui glisse des gants neufs et escamote rapidement une paire marquée par les ans. Le problème du matériel est plus que jamais à l'ordre du jour pour une fédération qui dispose de moyens financiers limités.

Depuis que des Soviétiques participent à la Coupe du monde cette question revient sans cesse. A force de suppliques, dirigeants et entraîneurs arrivent à obtenir des « cadeaux » des fournisseurs.

Des entreprises allemandes et autrichiennes s'associent pour permettre aux skieuses soviétiques de disposer de plus de quatre paires de « planches » pour toute la saison. *« Mais,* assure un représentant du pool des fabricants, *ces dons représentent un investissement qui a peu d'espoir d'être rentabilisé dans un pays où seulement quelques centaines de milliers de personnes pratiquent ce sport. »*

Qu'importe, aujourd'hui Warwara est heureuse. Elle oublie les contraintes du circuit, comme les difficultés que traverse sa patrie, pour sourire de sa troisième place.

Certes elle n'a pas fait mieux que sa compatriote Patrakeeva, deuxième lors d'un slalom disputé à Waterville Valley en 1980, mais elle espère quand même que ce résultat sera connu en URSS. *« En ce moment on n'est sûr de rien »* conclut la jeune fille, presque nostalgique d'une époque où les médias s'occupaient plus des sportifs que des députés.

SERGE BOLLOCH

VOILE : Course autour du monde

Le Sud-Africain John Martin gagne la deuxième étape du BOC Challenge

Le Sud-Africain John Martin *(Allied Bank)* a remporté, vendredi 21 décembre à Sydney, la deuxième étape du BOC Challenge, la course autour du monde en solitaire. Avec un temps de 26 jours et 5 heures pour les 7000 milles de ce parcours entre les « quarantièmes rugissants » et les « cinquantièmes hurlants » de l'océan Indien, il a amélioré de deux jours et deux heures le précédent record établi par le Français Titouan Lamazou en 1986. Troisième de la première étape au Cap avec 1 h 47 mn de retard sur le Français Christophe Auguin *(Groupe Sceta)*, le Sud-Africain passe en tête au classement général. Christophe Auguin n'était pas attendu à Sydney avant la fin de la journée de vendredi, voire samedi, tout comme Alain Gautier (*Générali Concorde*), sérieusement blessé lundi 17 décembre. Projeté sur des winches par son écoute de grand'voile lors d'un empannage, le jeune navigateur français est resté inconscient plusieurs heures et souffre d'une plaie ouverte à la tête.

□ **FOOTBALL : Auxerre battu à domicile par Cannes (0-3).** – En match avancé de la 21e journée du championnat de France de football première division, Auxerre qui, vendredi soir 21 décembre, recevait Cannes a été largement dominé (0-3). Les buts cannois ont été inscrits par Amara Simba aux 36e et 67e minutes et par Yannick Stopyra à la 85e minute. L'AJ Auxerre conserve provisoirement la deuxième place du classement, à trois points de Marseille, le leader qui, dimanche 23 décembre, joue à Caen, et avec un seul point d'avance sur Monaco, troisième, opposé le même jour à Montpellier.

En match avancé comptant pour le groupe B du championnat de deuxième division, Tours s'est imposé sur le terrain de Reims par 1-0.

ÉDUCATION

M. Bernard Dizambourg président de l'université Paris-XII

M. Bernard Dizambourg, maître de conférences de gestion, a été élu le 19 décembre, au premier tour de scrutin, président de l'université Paris-XII (Val-de-Marne). Il succède à M. Daniel Laurent.

[Né le 30 août 1949 à Valines (Somme), M. Bernard Dizambourg a un parcours universitaire original. Titulaire d'un brevet de technicien (1967), puis d'un diplôme universitaire de technologie de mesures physiques (1969), il entre ensuite à l'école supérieure de commerce de Rouen (1969-1972), passe le CAPET de sciences et techniques économiques en 1976, avant de présenter son doctorat en 1983. Professeur de marketing à l'institut universitaire de technologie de Créteil (Val-de-Marne) entre 1974 et 1984, il est maître de conférences de gestion à l'université Paris-XII depuis cette date et s'occupe notamment de la formation continue de l'IUT de Créteil. M. Dizambourg était vice-président de l'université depuis 1986.]

CULTURE

THÉATRE

Un sauveur très nomade

Naissance du « divin enfant » : c'est la pièce de Denis Guénoun, « X, ou le petit mystère de la passion », à l'Atalante

Une présentation de l'Evangile (celui de saint Matthieu surtout), originale et attachante. Un Evangile très « à la page » : le dernier cri de l'audiovisuel est là.

Il y a, pour poser les choses, le récit, le texte même, simplement donné de vive voix par Guénoun. Il est là, devant, comme rencontré à un croisement de routes plutôt que dans un théâtre. En complet-veston un peu endimanché, vieux jeu, coiffé d'un petit feutre gris. Quelque chose d'un gitan qui est allé chercher on ne sait quel document à la préfecture et qui rejoint le campement. Mais il a aussi l'incandescence calme du Jésus du film de Pasolini, *l'Evangile selon saint Matthieu*.

Il dit le texte sans un sou de cérémonie. Mais son visage, et sa « *bouche d'ombre* » comme dit Hugo, se redoublent, à droite, en haut, à gauche, comme une image qui vous poursuit dans une songerie éveillée. Ecrans d'un mini-réseau audiovisuel : un opérateur filme Guénoun à la vidéo. Entre le « basané » en complet et chapeau qui rejoint le bout de champ suburbain réservé aux nomades, et ces apparitions d'une figure dans l'espace, qui tous disent la même arrivée d'un passant au bord d'un lac, sa rencontre avec des pêcheurs au filet, il se crée un tremblement, une légère secousse perceptive : cette histoire est-elle un conte ou le témoignage immédiat d'incidents à peine quittés ?



MONIQUE RUBINEL/ENGUERAND

Denis Guénoun : quelque chose de la dimension spirituelle des Evangiles...

Le refus d'un monde fixe

Mais Guénoun le Tzigane et les icônes audiovisuelles plongent dans le noir, se fondent dans l'absence, et voici, sur grand écran cette fois, les images cinématographiques en couleurs de femmes, d'hommes graves, d'enfants, dont vêtements et visages confirment l'appartenance manouche, et ce n'est pas le caractère de l'ethnie qui a été choisi là, c'est celui du nomadisme, de l'indépendance, du refus d'un monde fixe.

Ni Orient, ni Occident, ni même Moyen-Orient. Des plages hors-géographie – est-ce la Mer Morte ou le Grau-du-Roi ? – des caravanes gros cylindres qui traversent, au choix, des zones désertiques ou le circulaire de la Défense. Et ces visages de partout nous envoient les paroles de Matthieu, parfois un mot de Luc, de Jean.

Paroles tantôt évidentes, tantôt désarmantes ou même rebutantes. « *Le Christ qui dit : « Si on vous soufflette sur la joue droite, tendez la joue gauche », ce n'est pas le Christ de l'humilité, c'est le Christ du mépris* », écrivait Montherlant, et, par là, il n'entendait pas que le Christ, ce disant, traite les coups par le mépris, mais qu'il pourrait bien traiter, par le mépris, son auditoire.

Après la Résurrection, le néo-manouche Guénoun achève la soirée par les paroles du Christ : « *Allez annoncer à mes frères qu'ils doivent partir pour la Galilée, et là ils me verront* », et Matthieu voit le Christ reprenant effectivement la route, en direction du nord. Matthieu rejoint ainsi le récit des Evangiles dits « apocryphes », ces Evangiles contemporains des quatre autres, ensuite « écartés » par l'Eglise.

Evangiles qui ont souvent la même fraîcheur de récit et d'écriture que l'Ancien Testament. Par exemple, dans l'Evangile de Jacques, c'est Marie, qui, « *arrivée à mi-chemin* », ressent les premières douleurs : elle demande à Joseph de la descendre de l'ânesse. L'endroit est désert. Ils trouvent une grotte, juste un trou. Et Joseph, assez paniqué, court à la recherche d'une « *sage-femme juive* ». Il en trouve une dans un sentier de montagne. Elle lui demande s'il est le père. Oui et non, répond Joseph. Et la sage-femme, très intéressée par le cas d'espèce, entre dans la grotte en disant à Marie : « *Prête-toi bien, laisse-toi faire, car ce n'est pas un mince débat, qui s'élève sur ton compte.* »

La représentation de Denis Guénoun, son actualité vidéo, sa poésie, son nomadisme, ont quelque chose de la dimension spirituelle des Evangiles, apocryphes ou non. Vous pouvez la voir en dernière urgence pour Noël, mais pas pour le premier Janvier : elle s'achève le 30 décembre.

MICHEL COURNOT

► Atalante, du mercredi au samedi à 20 h 30. Dimanche 17 heures. Tél : 46-06-11-90.

Post-scriptum. – Extrapolant mes obligations de compte-rendu dramatique, je suis allé écouter, depuis plusieurs années, la messe de minuit dans les églises de Paris. La plus sympathique est, me semble-t-il, celle de l'église du Saint-Esprit, 186, avenue Daumesnil. En premier lieu, si vous ne la connaissez pas, l'architecture de cette église, qui reprend celle de Sainte-Sophie, est l'une des plus mystérieuses et émouvantes de Paris. Ensuite, l'assistance de cette messe de minuit est la plus polychrome de la capitale : les cinq continents sont là. Enfin les officiants, par leurs propos comme par leur conduite, sont d'un « socialisme » frappant : ce qu'ils disent des évènements mérite l'écoute, et, ce faisant, ils nous quittent plusieurs fois pour aller s'occuper des mécréants et infidèles qu'ils invitent chaque Noël, dans tout le bâtiment autour de la nef : chauffage, tout, repas de minuit. La pièce de Guénoun s'achevant vers 22 heures, vous avez tout le temps d'aller avenue Daumesnil. Bon Noël !

□ **Les dernières représentations de *la Maman et la Putain* annulées.** – Le spectacle du Théâtre de Lyon à la Maison de la culture de Bobigny, *la Maman et la Putain*, d'après le film de Jean Eustache, qui devait être donné jusqu'au 29 décembre, est interrompu, la comédienne Anouk Grinberg étant malade.

MUSIQUES

Trois femmes d'Afrique

Angélique Kidjo, Djanka Diabaté et Amina ouvrent le Festival Africolor de Saint-Denis

Dans le paysage de la musique africaine à Paris, les voix féminines ne courent pas les rues. Courageuses, mais pas téméraires, Angélique Kidjo et Djanka Diabaté, ont fait une entrée progressive sur la scène européenne.

Au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, le 21 décembre, elles ouvraient la seconde édition du Festival Africolor – quatre jours de promenade à travers l'Afrique moderne – en compagnie d'une troisième jeune fille, Amina, née un peu plus au nord, en Tunisie. L'esprit de compétition ne régnait point. Mais, au terme d'une soirée en dents de scie, comment ne pas s'empêcher de mesurer les avantages des unes et des autres ?

La gagnante de ce vendredi soir, Angélique Kidjo, est béninoise. Elle a du métier, du travail derrière elle. Avec, dès le berceau, de bons exemples à suivre – une mère pionnière du théâtre au Bénin, des frères, Les Ross, idoles des jeunes de Cotonou. A dix ans, Angélique chante dans les chœurs. A vingt, en 1980, elle enregistre, en France, son premier succès *Ninive*. « *Et alors, on a voulu me transformer en vedette politique, que je vienne aux sommets des chefs d'Etat.* » Mais elle espère mieux. « *La musique peut rapporter à l'Afrique autant que le cacao.* »

Mariages forcés et apartheid

Contre le fléau des cassettes pirates, les préjugés à l'égard des femmes – « *Si tu dis que tu es chanteuse, tu perds ton fiancé* » – cette adepte du franc-parler part en croisade. Depuis 1984, son chemin passe par la France, la Hollande et le jazz. Un moment chanteuse du groupe Pili-Pili, fondé par le pianiste hollandais Jasper Van't Hof, Angélique Kidjo prend très vite son indépendance. Un album réussi (*Parakou*, Open/OMD), des passages remarqués au Festival de Montreux, à Paris et en Afrique, sa carrière prend bonne tournure. En témoigne sa récente arrivée sur le label Island. Dotée d'une implacable énergie, cette petite femme bouillonnante compose des chansons « *ouvertes au monde* », des histoires de femmes en lutte contre les mariages forcés, ou d'Africains allergiques à l'apartheid. Sur scène, elle les chante en souplesse, en utilisant les rythmes claquants de la langue fon, soutenue par cinq musiciens inventifs, dont un guitariste et un percussionniste de Guinée-Bissau. Une ballade de Myriam Makeba (*Malaka*), un rire, une danse esquissée sans chaussures font oublier des arrangements parfois atteints du virus de la modernité, une raideur et une timidité initiales.

Prévue en troisième position, Djanka Diabaté partait avec un double handicap. Premièrement, réveiller une salle ensommeillée par une Amina sans voix – l'épreuve du feu au Théâtre de la Ville le mois dernier l'aurait-elle à ce point épuisée ? – et par une pause bien longue à cause du changement d'orchestre. Il lui fallait ensuite sortir de son rôle de choriste, longtemps tenu aux côtés d'un célèbre cousin, Mory Kanté. Avec une dizaine de musiciens, dont deux saxophonistes, pas très bonnes mais blondes, et deux danseurs, l'épreuve du rythme ne fut pas difficile à passer. Mais, la voix, encore timide, se laisse facilement dominer par une batterie gourmande ou un micro mal réglé. Conseillée dans son premier album, sorti l'an passé (*Djanka*, Cobalt/WMD), par Bokana Maïga, musicien malien trop peu connu ici, Djanka, ne devrait pas en rester là. A preuve, la jolie mélodie qui clôt la soirée, brodée avec art sur une guitare nue, et où se dévoile enfin la subtilité de la voix.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► Africolor : le 22, Finaçon, Naka, Ultramarine. Le 23 : Bisca, Double Nelson, So Kalmery. Le 24 : Nuit malienne. Kasse Mady, Zani Diabate, Oumou Sangare. Tél. : 42-43-17-17. A écouter, une compilation Africolor, chez Mélodie.

□ **Mort du musicologue et organiste français Norbert Dufourcq.** – Le musicologue et organiste Norbert Dufourcq, professeur au Conservatoire national supérieur de musique (CNSM) de Paris, est mort le 18 décembre à son domicile parisien. Il était âgé de quatre-vingt-six ans. Il laisse un grand nombre de travaux savants, notamment les six tomes d'un *Livre de l'orgue français* et des écrits de vulgarisation sur l'orgue et le clavecin dans la collection « Que sais-je ? »

FESTIVAL

Vingt automnes à Paris

Le Festival d'Automne 1990 touche à sa fin. En 1991 il célébrera son vingtième anniversaire, sans se renier

Cent cinquante mille entrées pour vingt et une productions de théâtre et de danse plus seize concerts différents, plus le cinéma : bilan provisoire et quantitatif du Festival d'Automne à Paris qui célébrera en 1991 son vingtième anniversaire, sans Michel Guy, son fondateur, sans Tadeusz Kantor, mort avant d'avoir terminé son dernier spectacle, qui viendra cependant en l'état (1).

Le sort de l'édition de 1992 n'est pas encore fixé. l'État aimerait voir Alain Crombecque – qui serait décidé à ne pas renouveler son contrat au Festival d'Avignon – en reprendre la direction, comme il l'a déjà fait lorsque Michel Guy a été ministre. Quoi qu'il en soit, les objectifs fixés il y a vingt ans demeurent inchangés. Le Festival d'Automne se consacre toujours à « *la création contemporaine, pluridisciplinaire et internationale* ». Vaste ambition qui a d'ailleurs amené un étalement excessif des programmes. L'équipe du Festival (Marie Collin, Joséphine Markovits, Alain Desnot) souhaite en réduire la durée à deux mois et demi au plus, réduire également le nombre de salles dans lesquelles se donnent les spectacles et, dans ce domaine, souhaite trouver une « base ». En fait, elle est trouvée : ce pourrait être le Rond-Point Renaud-Barrault, avec ses trois salles, sa maison internationale du théâtre qui servirait à des rencontres, son restaurant pour la convivialité.

La réussite du projet dépend en grande partie de la Ville de Paris qui, d'autre part, envisage d'augmenter ses subventions – elles passeraient de 3 à 6 millions de francs – tandis que l'État diminuerait les siennes, actuellement de 8 millions. Le budget du Festival tourne autour de 20 millions – dont 1 million de l'Association française d'action artistique, 3,5 millions venant du mécénat et 4,5 millions en recettes propres. Ce n'est pas suffisant pour prendre totalement en charge des productions lourdes mais permet de lancer et soutenir un certain nombre de projets.

En vingt ans, le rôle du Festival dans la vie artistique de Paris s'est précisé : après avoir servi à lancer la « saison » en tablant sur le prestige, sur l'exotisme, il marque sa singularité par des recherches plus pointues de personnalités à découvrir ou redécouvrir. Dans le domaine du théâtre et de la danse, il reste fidèle, année après année, à des statures internationales comme Bob Wilson, Merce Cunningham, Klaus Grüber. On peut le lui reprocher, mais c'est un parti pris, revendiqué par Michel Guy et que son équipe ne conteste pas.

Kabuki et danse américaine

Le Festival s'attache d'ailleurs également à suivre des metteurs en scène nouveaux comme, cette année, Marc François – avec *les Mutilés* de Hermann Ungar – et Joël Jouanneau – avec *les Enfants Tanner* de Robert Walser. Avec des bonheurs différents, ils ont porté au théâtre ces textes mal connus, absolument magnifiques. On attend du Festival qu'il donne le coup de pouce nécessaire pour que de tels spectacles voient le jour.

Naturellement on attend également qu'il fasse connaître les théâtres tchèque et yougoslave, le plus vieux « trésor vivant » du Japon, Nakamura Utaemon 6 étonnant acteur de kabuki, qu'il amène, ne serait-ce que pour trois représentations, la mise en scène la plus intelligente, la plus violente qui soit du *Marchand de Venise* par Peter Zadek...

En 1991, on espère encore Peter Zadek avec Gert Voss (Shylock) qui sera *Ivanov* de Tchekhov, spectacle encore plus tenu, intense, cruel, ironiquement désespéré... On attend aussi Luca Ronconi, Grüber (*Amphitryon* de Kleist), Edith Clever et Syberberg, Luc Bondy, Leo Dodine, le metteur en scène soviétique de *Frères et sœurs* en 1988 et qui cette fois présenterait Dostoïevski, *les Possédés*. Deux découvertes prévisibles : Andrea Breth, metteur en scène au Burg Theater de Vienne, et une immense figure du théâtre de langue allemande, mais qui n'est jamais venu en France, George Tabori.

Pour les Français, il y aura Claude Régy, Valère Novarina, Serge Valletti. Au chapitre des « jeunes », Tanguy et Marc François, plus Xavier Marchand. Il y aura un musical cubain, le travesti napolitain Peppe e Bara avec sa mère l'extravagante Concetta, et le transformiste milanais Paolo Poli...

La danse sera d'abord américaine. Sont prévus Merce Cunningham, Trisha Brown, Lucinda Childs, Dana Reitz, Ralf Lemon. D'autre part, sont en discussion DV8 – des Britanniques « hard », – Dominique Bagouet, Kresnik – chorégraphe allemand proche du théâtre, – Gerd Bonner.

Musiques tziganes et du Bhutan

Au chapitre de la musique, enfin, l'édition 1990 du Festival (elle se poursuit en janvier autour de Boulez, de Bartok et de Ligeti) aura montré qu'un équilibre idéal peut être trouvé entre rétrospectives aventureuses (trois concerts Freneyhough, champion britannique de la complexité) et confirmation de personnalités. Celles-ci peuvent d'ailleurs être méconnues hors des frontières de leur pays, comme le Hongrois György Kurtag, au programme de trois concerts lui aussi, avec trois créations françaises : trois révélations. Ainsi a-t-il été vérifié que le Festival peut jouer les pionniers au profit d'un compositeur de plus de soixante ans...

Bruno Maderna est mort depuis dix-sept ans. La plupart de ses œuvres enregistrées ont disparu du catalogue, la plupart des interprètes ont eux aussi oublié cet immense compositeur italien. Nombreux doivent être les jeunes mélomanes qui n'ont jamais entendu une note de sa musique : une importante rétrospective lui sera donc consacrée l'an prochain. L'événement sera, en novembre, la « recréation » d'*Hyperion*, fresque lyrique et forme ouverte dont Peter Eötvös a analysé les différentes versions réalisées du vivant du compositeur, pour établir une version 1991 qui soit la plus fidèle à ses vœux. La mise en scène sera confiée à Klaus Michaël Grüber, la production reprise en décembre par l'Opéra d'Amsterdam.

Autre gloire des années 70 que la France a quelque peu oubliée : Heinz Holliger. Compositeur, hautboïste et chef d'orchestre, ce Suisse extraordinaire sera l'an prochain au pupitre pour deux concerts de ses œuvres, dont le *Scardanelli-Zyklus* pour flûte, petit orchestre, bande et chœur, qui ouvrira le 1er octobre l'ensemble d'un programme musical exigeant et cohérent.

Traditionnellement ouvert aux musiques du monde, le Festival recevait cette année danseurs et musiciens tsiganes. Il s'agissait de faire le point sur la Hongrie et toutes ses musiques, savantes ou populaires. Les visiteurs de l'an prochain viendront d'un peu plus loin – du Bhutan, royaume himalayen – et partiront en tournée après leurs apparitions parisiennes.

ANNE REY et COLETTE GODARD

(1) Le spectacle de Kantor *Aujourd'hui c'est mon anniversaire* sera à Toulouse au Théâtre Garonne du 10 au 16 janvier, à Paris au Centre Georges-Pompidou du 21 janvier au 4 février, à Maubeuge au Théâtre du Manège du 7 au 9 février, à Nîmes à l'Opéra du 13 au 16 février.

PATRIMOINE

La Redoute des arts

La direction des Musées de France se lance dans la vente par correspondance. Avec succès

Au sommaire du catalogue des musées de France, une tête de Modigliani, un cheval de Degas, un torse de la reine Nefertiti et des gravures de Picasso. Bien sûr, la direction des Musées de France (DMF) ne brade pas le patrimoine national. Il s'agit là de reproductions. La tête de marbre de Modigliani est en résine, « couleur pierre », comme le buste de Nefertiti, le cheval de Degas est en bronze, mais d'une dimension réduite par rapport à l'original. Sont aussi proposés des copies de bijoux anciens – pendentifs lydiens, bracelets égyptiens, fibules gauloises, – des faïences et des céramiques – de belles répliques des plats d'apparat découverts lors des récentes fouilles du Louvre, – des foulards et des châles.

Trois groupes de travail

Les « matériaux » originaux ont été fournis par les trente-quatre musées qui sont « coiffés » par la Réunion des musées nationaux (RMN). Cette activité n'est pas récente. La nouveauté c'est ce catalogue, diffusé par correspondance, et dont le succès dépasse toutes les espérances. La nouveauté, c'est la réforme de la RMN. Cet organisme né en 1897, à l'occasion de la vente des bijoux de la couronne, est chargé de collecter les droits d'entrées des musées nationaux ainsi que le produit de leurs activités commerciales pour opérer ensuite une péréquation de leurs ressources. Celles-ci servent à financer une partie des acquisitions. Cet établissement, dont le chiffre d'affaire a augmenté de plus de 250 % en sept ans (aujourd'hui 600 millions de francs) et qui emploie huit cents personnes est devenu un etablissement public industriel et commercial (EPIC). Le recrutement de son personnel, relevant désormais du droit privé, devrait être plus facile, ses rémunérations plus élevées, le contrôle préalable qui est la règle dans les organismes publics devrait s'assouplir. La RMN devrait être l'une des chevilles ouvrières de ce « *service public de diffusion culturelle* » qu'appelle de ses vœux Jacques Sallois, directeur des Musées de France.

Mais ce chantier n'est pas le seul. Trois commissions viennent d'être créées pour faire face à l'expansion du monde des musées. « *Ceux-ci sont en passe de devenir les grands centres culturels de demain, où nous devrons conjuguer les exigences du service public et les principes de gestion de l'entreprise*, constate Jacques Sallois. *Cette mutation ne saurait être sans effet sur les missions, les méthodes et l'organisation mêmes des musées.* » Ces groupes de travail auront à plancher dans ces trois directions. Le premier aura à réfléchir sur « l'ardente obligation » de chaque établissement : s'arc-bouter sur un projet spécifique étayé par un mode de gestion particulier. Le deuxième devra définir les nouvelles relations à tisser entre l'administration centrale, les musées et les collectivités territoriales.

« *A l'heure de la décentralisation*, estime Jacques Sallois, *il faut engager le dialogue avec nos partenaires locaux afin d'organiser l'administration publique des musées au plus près des enjeux locaux et de permettre une déconcentration des tâches vers les directions régionales.* » Le troisième, enfin, devrait cogiter une réforme de cette administration centrale. Son rôle principal ne devrait plus être la gestion mais l'orientation. Et, dans cette hypothèse, se fixer quatre objectifs de travail : les collections (leur étude, leur sauvegarde, leur enrichissement), les publics (comment les attirer, les accueillir, les informer), les lieux (la construction, la sécurité et l'aménagement des bâtiments), les professions « muséales » qui ne cessent de se diversifier (recrutement, statuts, carrières).

Le catalogue que propose la direction des Musées de France en cette période de fêtes ne doit pas cacher l'essentiel : le monde des musées bouge de plus en plus vite. Il est en passe de devenir une planète essentielle de la galaxie culturelle du siècle prochain.

EMMANUEL DE ROUX

هكذا من الأصل

AGENDA

SAMEDI 22 - DIMANCHE 23 DÉCEMBRE

CINÉMAS

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Un regard sur le cinéma américain : les années 50 : What price glory (1952, v.o.), de John Ford, 15 h ; Un regard sur le cinéma américain : les années 50 : Je retourne chez maman (1952, v.o. s.t.f.), de George Cukor, 17 h ; Ryu acteur fétiche d'Ozu : Récit d'un propriétaire (1947, v.o. s.t. anglais), de Yasujiro Ozu, 19 h ; Ryu acteur fétiche d'Ozu : Une poule dans le vent (1948, v.o. s.t. anglais), de Yasujiro Ozu, 21 h.

DIMANCHE

Un regard sur le cinéma américain : les années 50 : la Porte s'ouvre (1950, v.o. s.t.f.), de Joseph L. Mankiewicz, 15 h ; Un regard sur le cinéma américain : les années 50 : la Femme et le Rôdeur (1957, v.o. s.t.f.), de John Farrow, 17 h ; Ryu acteur fétiche d'Ozu : Printemps tardif (1949, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu, 19 h ; Ryu acteur fétiche d'Ozu : Début d'été (1951, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Hommage à Fritz Lang : Règlement de comptes (1953, v.o. s.t.f.), de Fritz Lang, 18 h ; Hommage à Fritz Lang : Désirs humains (1954, v.o. s.t.f.), de Fritz Lang, 20 h.

DIMANCHE

Hommage à Fritz Lang : House by the River (1949, v.o.), de Fritz Lang, 18 h ; Hommage à Fritz Lang : Man Hunt (1941, v.o.), de Fritz Lang, 20 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE
(42-78-37-29)

SAMEDI

Zavattini : Il Boom (1963, v.o. s.t.f.), de Vittorio de Sica, 14 h 30 ; Onze heures sonnaient (1951, v.o. s.t.f.), de Giuseppe De Santis, 17 h 30 ; Chasse tragique (1947, v.o. s.t.f.), de Giuseppe De Santis, 20 h 30.

DIMANCHE

Zavattini : Suor Letizia (1956, v.o. s.t.f.), de Mario Camerini, 14 h 30 ; il Sette Fratelli cervi (1968, v.o. s.t.f.), de Gianni Puccini, 17 h 30 ; les Séquestrés d'Altona , v.f.), de Vittorio De Sica, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache.
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Paris qui chante : Guinguette : A la Varenne (1933), la Belle Équipe (1936) de Julien Duvivier, 14 h 30 ; Doris Day : Publicités Samaritaine (1960-1969), April in Paris (1952) de David Butler, 16 h 30 ; le Temps des idoles : Claude t'es le plus fort (1964) d'Alain de Sédouy et André Harris, l'Idole des jeunes (1976) d'Yvan Lagrange, 18 h 30 ; Baker : Joséphine Baker (1967) de Jean-Jacques Faure, Actualités Gaumont, Zouzou (1934) de Marc Allégret, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris qui chante : les Frères Jacques : Dernier récital Frères Jacques (1979), Paris ébréché Paris vu par Dubout (1970) de Maurice Blettery, 14 h 30 ; Pastiche : Bande annonce : Divine (1975) de D. Delouche, Paris dans la publicité (1987), Une femme est une femme (1961) de Jean-Luc Godard, 16 h 30 ; Romance : Publicités Samaritaine (1960-1969), Chat c'est Paris (1966) de Abe Levitow, 18 h 30 ; Hymne de György Schwajda ; les Sorties de Charlerine Dupas (1979) de Joseph Morder, Encore (1988) de Paul Vecchiali, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

LES AFFRANCHIS (**) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

L'AIGUILLON DE LA MORT (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ALBERTO EXPRESS (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ARMES DE L'ESPRIT (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLANCHE-NEIGE ET LE CHATEAU HANTÉ (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BOUGE PAS, MEURS, RESSUSCITE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE CHATEAU DE MA MÈRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ENFANT MIROIR (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

EUROPA EUROPA (Fr.-All., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

EXTRÊMES LIMITES (A.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

GHOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA GLOIRE DE MON PÈRE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES FILMS NOUVEAUX

GASPARD ET ROBINSON. Film français de Tony Gatlif : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LACENAIRE. Film français de Francis Girod : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION. Film américain de Chris Columbus, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

MODIGLIANI. Film franco-italien de Franco Brogi Taviani : Bretagne, 6e (42-22-57-97).

OUTREMER. Film français de Brigitte Rouan : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LE PETIT CRIMINEL. Film français de Jacques Doillon : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

ROCKY 5. Film américain de John G. Avildsen, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UN ÉTÉ APRÈS L'AUTRE. Film français d'Anne-Marie Etienne : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

58 MINUTES POUR VIVRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA CITÉ DES DOULEURS (Chin., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

DAMES GALANTES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

DANCING MACHINE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LA DÉSENCHANTÉE (Fr.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA DISCRÈTE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HALFAOUINE (Fr.-Tun., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

HENRY & JUNE (*) (Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JEAN GALMOT AVENTURIER (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

JOURS DE TONNERRE (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE MARI DE LA COIFFEUSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LE MATRAQUEUR DES RUES (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MAURICE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

METROPOLITAN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MONTALVO ET L'ENFANT (Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

LA PETITE SIRÈNE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA PLAISANTERIE (tchèque, v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

PRÉSUMÉ INNOCENT (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

PRETTY WOMAN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PRINTEMPS PERDU (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

PROMOTION CANAPÉ (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PUMP UP THE VOLUME (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA PUTAIN DU ROI (Fr.-It.-Brit., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RASPAD (Sov.-A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

REZ-DE-CHAUSSÉE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ROSE DES SABLES (Alg., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LE SOLEIL MÊME LA NUIT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

STEP ACROSS THE BORDER (Suis.-All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

TANTE JULIA ET LE SCRIBOUILLARD (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

TAXI BLUES (Fr.-Sov., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

TILAI (burkinabé, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES TORTUES NINJA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TOTAL RECALL (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

UN COMPAGNON DE LONGUE DATE (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN THÉ AU SAHARA (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

URANUS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA VILLE LOUVRE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A STRANGE LOVE AFFAIR (Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) 19 h 30, 22 h 15 ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 19 h 10.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 14 h.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 15.

BOOM ! (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 18 h 15.

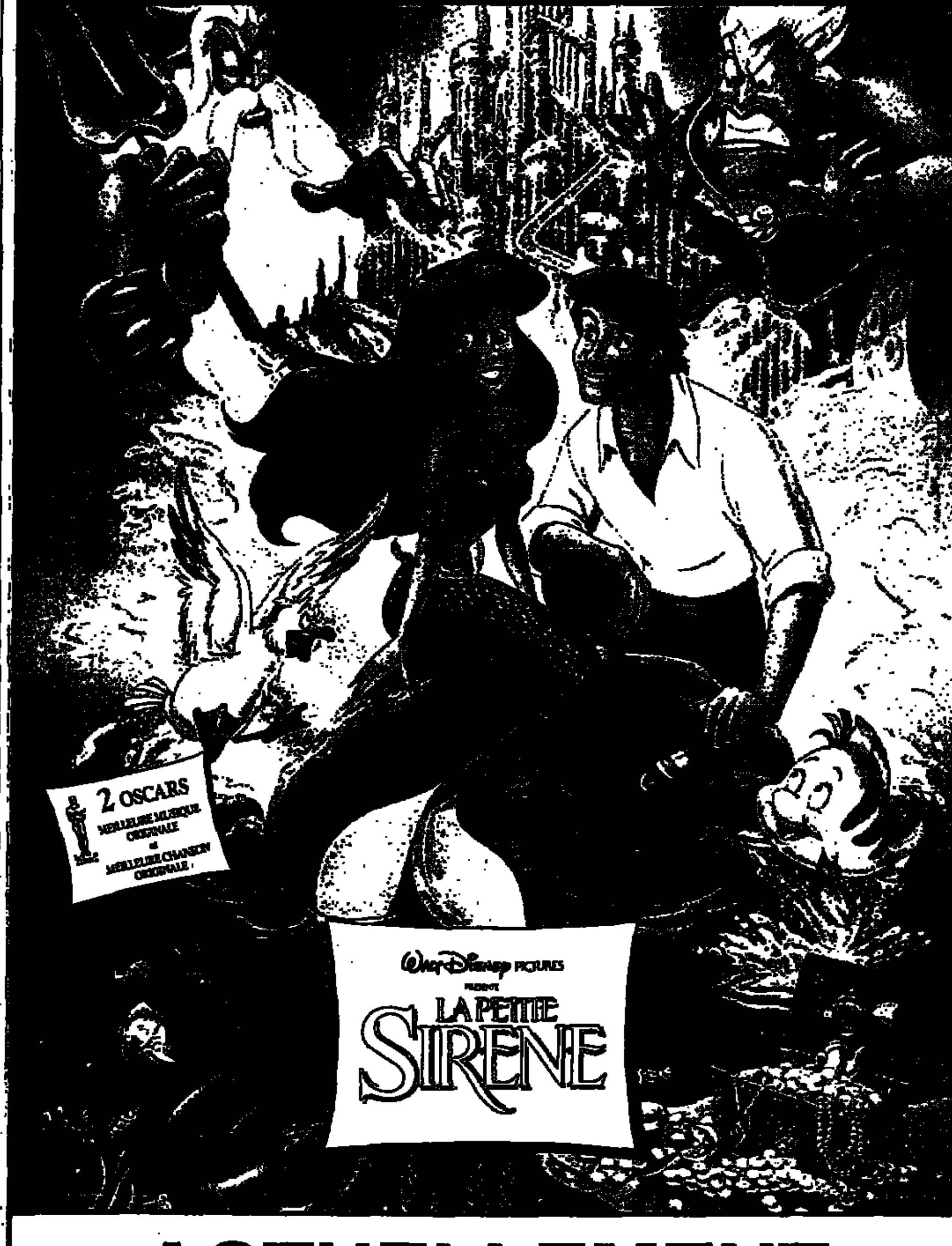
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h.

CAMPUS (A.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 19 h.

CASTE CRIMINELLE (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) 16 h 15.

LE CERF-VOLANT DU BOUT DU MONDE (Fr.-Chin.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 10 h.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 10 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.



PARIS EN VISITES

LUNDI 24 DÉCEMBRE

« L'Opéra Garnier », 13 h 30, hall d'entrée (P.-Y. Jaslet).

« La Madeleine : de la « Pècheresse repentie » au temple de la Gloire », 14 h 30, devant le portail principal de l'église, place de la Madeleine.

« Le Panthéon : l'ancienne église Sainte-Geneviève, devenue temple des Grands Hommes », 15 heures, entrée, rue Clotilde (Monuments historiques).

« Le Louvre, du donjon à la Pyramide, et les appartements royaux », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Cent tombeaux de femmes célèbres au Père-Lachaise », 14 h 30, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La place de Grève, les quartiers Saint-Merri et Beaubourg », 14 h 40, métro Hôtel-de-Ville, 2, rue du Renard (Paris autrefois).

« Les salons de l'Opéra. Les fastes du Second Empire et de la IIIe République », 14 h 45, sous l'arcade centrale extérieure du palais Garnier (M. Banassat).

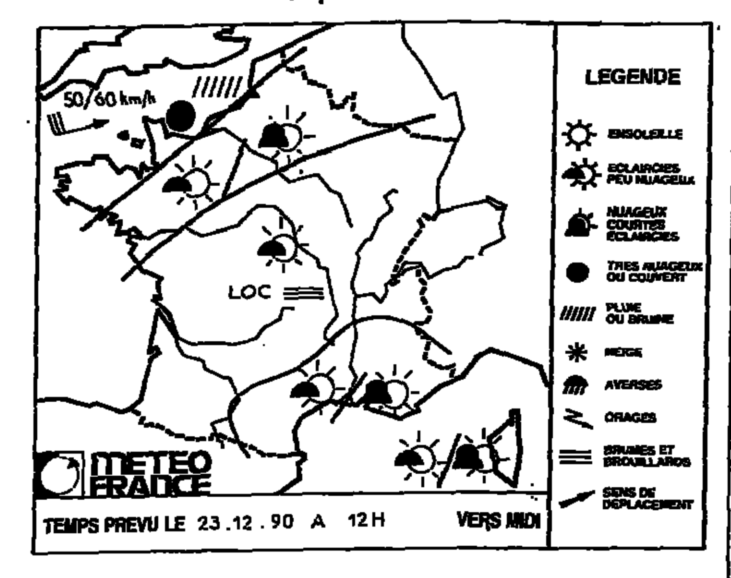
« Les salons de l'hôtel de Lassay » (carte d'identité, dans l'ordre des arrivées), 15 heures, grille de la Chambre des députés, quai d'Orsay (Paris et son histoire).

AGENDA

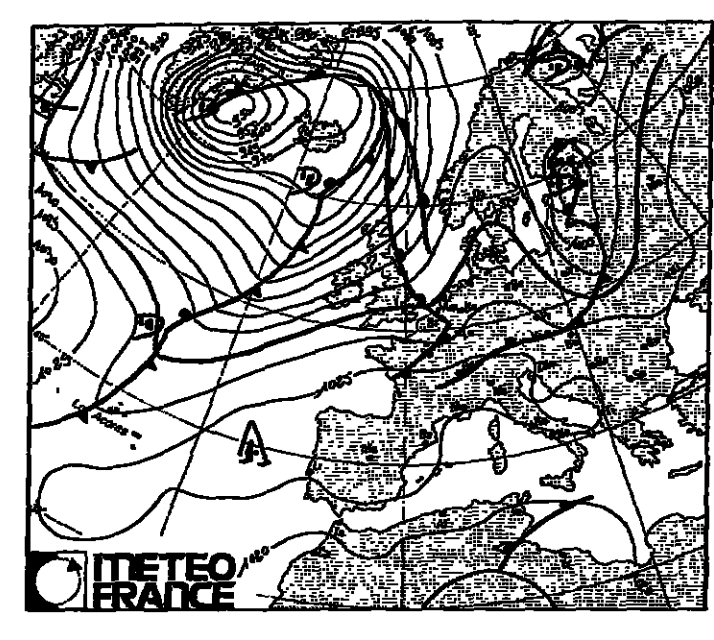
MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le dimanche 23 décembre

Pluies par le nord-ouest



SITUATION LE 22 DÉCEMBRE 1990 A 0 HEURE TU



La douceur régnera sur toute la France. Mais la contrepartie sera des nuages nombreux et de la pluie.

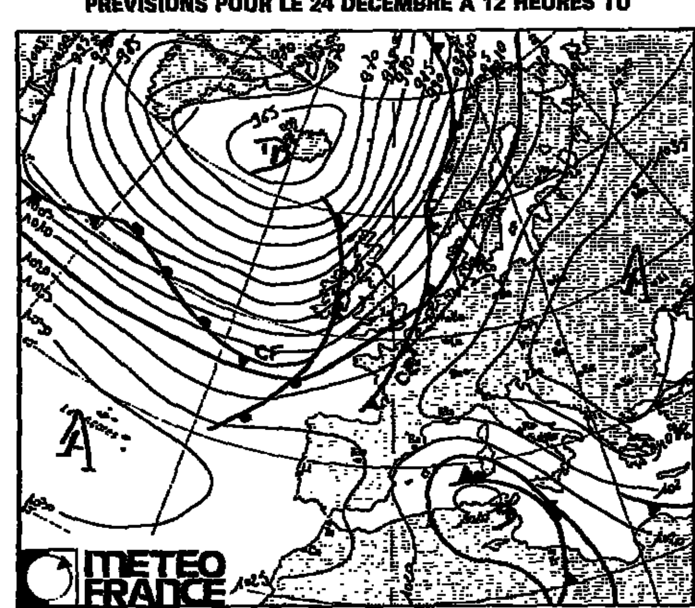
Lundi 24 décembre : de la grisaille. – Sur la France continentale, le temps sera gris : brumes, brouillards et nuages bas seront au programme. Sur la moitié nord du pays, les pluies faibles et éparses qui auront abordé la Bretagne la nuit précédente, s'enfonceront vers l'Est en s'atténuant progressivement.

En Corse, les nuages n'empêcheront pas le soleil de briller par moments.

Les températures minimales seront proches de 1 degré à – 1 degré du Lyonnais au Massif Central. Elles avoisineront 2 à 4 degrés sur le Nord, le Nord-Est, le Centre et le Sud-Ouest. Elles atteindront 5 à 7 degrés dans l'Ouest, et sur les côtes.

Les températures maximales seront souvent comprises entre 5 et 8 degrés. Elles s'élèveront jusqu'à 11 degrés dans l'Ouest et 13 ou 14 degrés dans le Sud-Ouest, sur le pourtour méditerranéen et en Corse.

PRÉVISIONS POUR LE 24 DÉCEMBRE A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-12-90 à 6 heures TU et le 22-12-90 à 6 heures TU — le 22-12-90

FRANCE			
AJACCIO	11	2	D
BIARRITZ	6	2	D
BORDEAUX	7	-1	D
BOURGES	4	4	P
BREST	10	9	C
CAEN	10	10	C
CHERBOURG	10	9	P
CLERMONT-FER.	4	2	P
DIJON	1	1	P
GRENOBLE St-M-H	1	-7	D
LILLE	9	8	P
LIMOGES	0	0	P
LYON	1	1	B
MARSEILLE-MAR.	7	-3	D
NANCY	3	2	P
NANTES	11	8	P
NICE	12	3	D
PARIS-MONTS.	9	9	P
PAU	7	2	D
PERPIGNAN	10	7	D
RENNES	10	9	C
ST-ETIENNE	4	1	C
STRASBOURG	3	2	P
TOURS	7	7	P
TOULOUSE	1	-2	C
POINTE-A-PITRE	30	19	D

ÉTRANGER			
ALGER	-	-	-
AMSTERDAM	10	2	P
ATHÈNES	15	8	C
BANGKOK	32	23	N
BARCELONE	9	2	D
BELGRADE	4	-1	C
BERLIN	4	-3	D
BRUXELLES	8	8	P
LE CAIRE	21	11	C
COPENHAGUE	3	-4	N
DAKAR	22	17	D
DELHI	30	8	D
DJERBA	17	12	P
GENÈVE	2	-1	C
HONGKONG	20	15	-
ISTANBUL	8	4	C
JÉRUSALEM	16	10	P
LISBONNE	12	4	D
LONDRES	11	11	P
LOS ANGELES	13	3	D
LUXEMBOURG	3	2	P
MADRID	8	-6	D
MARRAKECH	16	6	D
MEXICO	28	8	B
MILAN	4	-6	D
MONTRÉAL	0	-13	P
MOSCOU	5	-5	*
NAIROBI	25	15	N
NEW-YORK	14	4	P
OSLO	-5	-10	C
PALMA-DE-MAL.	13	0	C
PÉKIN	7	-1	D
RIO-DE-JANEIRO	27	23	D
ROME	11	0	D
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	-3	-10	D
SYDNEY	26	22	N
TOKYO	9	5	N
TUNIS	16	9	P
VARSOVIE	0	-2	N
VENISE	6	-2	D
VIENNE	4	2	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 22 décembre

TF 1

20.50 Variétés : Succès fous.
22.25 Variétés: Vanessa, 18 ans et alors...
23.50 Magazine : Formule sport.
0.40 Journal et Météo.

A 2

20.45 Téléfilm : Les cavaliers aux yeux verts.
22.25 Variétés : Etoile-palace.
0.00 Journal et Météo.

FR 3

De 20.00 à 0.00 la SEPT
0.00 Série rose : La revanche.
0.30 Magazine : L'heure du golf.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : La vengeance de l'héritière.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Dream Demon. ■

LA 5

20.40 Téléfilm : Le cascadeur électrique.
22.00 Téléfilm : Le monstre d'acier.
23.35 Série : Le voyageur.
0.00 Journal de minuit.

M 6

20.35 Téléfilm : A nous deux Manhattan.
23.35 Variétés : Mission Apollo.

LA SEPT

21.00 Téléfilm : Sésame, ouvre-toi !
22.30 Soir 3.
22.45 Documentaire : Un tournage en Amazonie, Fitzcarraldo.

Dimanche 23 décembre

TF 1

17.55 Magazine : Téléfoot.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Invité : le prince Charles d'Angleterre, prince de Galles.
19.55 Loto sportif.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.45 Cinéma : Bons baisers de Hongkong. ■
22.20 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : Dune. ■
0.45 Journal et Météo.
1.05 Danse : Bless.

A 2

18.20 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Série : Le gorille.
22.25 Magazine : L'œil en coulisses.
23.40 Journal et Météo.
0.00 Opéra-bouffe : Le pont des soupirs.

FR 3

17.30 ▶ Magazine : Montagne.
18.00 Amuse 3.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.30, le journal de la région.
20.10 Série : Benny Hill.
20.40 Divertissement : Spécial la classe.
22.15 Magazine : Le divan. Invité : Eddie Barclay.
22.35 Journal et Météo.
22.55 Cinéma : Yolanda et le voleur. ■■
0.40 Magazine : Belles et bielles.
1.10 Musique : Carnet de notes.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 20.40
19.50 Flash d'informations.
19.55 Dessins animés : Ça cartoon.
20.30 Dis Jérôme « ... ? ».
20.35 Magazine : L'équipe du dimanche.
20.40 Cinéma : Stand by me. ■■
22.05 Flash d'informations.
22.10 Magazine : L'équipe du dimanche.
0.50 Cinéma : Cop. ■■

LA 5

19.05 Série : L'enfer du devoir.
20.00 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Cinéma : Les dix commandements. ■■
0.40 Le journal de minuit.
0.50 Feuilleton : Les Thibault.

M 6

19.25 Série : La famille Ramdam.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.35 Téléfilm : Je serai à la maison pour Noël.
22.15 Six minutes d'informations.
22.20 Capital.
22.30 Cinéma : Le promeneur de l'éternité. ■
0.05 Six minutes d'informations.
0.10 Rediffusions.

LA SEPT

19.30 Vidéo-danse : Ecarlate.
20.00 Spécial cinéma d'animation jeunesse.
20.30 Cinéma : Kanakerbraut. ■■
21.30 Courts métrages.
2.30 Courts métrages : Hommage à Chris Marker.

Noël : les services ouverts ou fermés

PRESSE. – Les quotidiens nationaux paraissent normalement le mardi 25 décembre.

BUREAUX DE POSTE. – Le lundi 24 décembre, les bureaux de poste seront ouverts jusqu'à midi. Le 25, ils seront fermés, sauf ceux assurant la permanence des dimanches et jours fériés. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile.

BANQUES. – Les banques seront fermées les 24 et 25 décembre.

RATP. – Service réduit des dimanches et fêtes.

GRANDS MAGASINS. – Les grands magasins seront fermés le 25 décembre.

ASSURANCE-MALADIE. – Les centres et services de la caisse primaire d'assurance-maladie de Paris seront fermés du lundi 24 décembre, à 15 heures, au mercredi 26 décembre, aux heures habituelles.

ALLOCATIONS FAMILIALES. – Les services d'accueil du siège et les unités de gestion de la région parisienne seront fermés du lundi 24 décembre, à 12 heures, au mercredi 26 décembre, aux heures habituelles.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. – Les salles de lecture seront fermées les 24 et 25 décembre. Les expositions (« Mémoires d'Egypte », « Grand Prix de l'affiche culturelle », « Audiberti. Cavalier seul ») ainsi que le Musée des monnaies seront fermés le 24 mais ouverts le 25 aux heures habituelles, à l'exception de « Mémoires d'Egypte » qui fermera exceptionnellement à 17 heures.

ARCHIVES NATIONALES. – Les salles de lecture des Archives nationales et le Musée de l'histoire de France seront fermés le 25 décembre.

INSTITUT DE FRANCE. – Le château de Chantilly sera ouvert le 25 décembre.

MUSÉES. – Le mardi étant leur jour de fermeture, les musées nationaux ne seront pas ouverts le 25 décembre.

ÉCHECS

CHAMPIONNAT DU MONDE
NEW-YORK-LYON 1990

Le face-à-face Kasparov-Karpov

Un dialogue inaccessible

La 22e partie du championnat du monde, qui devait se dérouler le samedi 22 décembre, a été reportée au lundi 24, Karpov ayant pris son « time-out ». Le score reste de 11,5 à 9,5 en faveur de Kasparov. Notre envoyé spécial à Lyon revient sur la 21e partie à laquelle il a assisté.

LYON

de notre envoyé spécial

Il y aurait des esprits chagrins pour regretter amèrement la diffusion à des horaires d'insomniaques du résumé des parties du match Kasparov-Karpov par TF 1, la chaîne de télévision qui a l'exclusivité de la retransmission du versant lyonnais du championnat du monde d'échecs. On était tout disposé à entendre leurs arguments, à soutenir leur juste cause. Si Roland-Garros et la formule 1 ont droit à des heures et des heures de direct, pourquoi ne pas accorder un meilleur traitement au sport de l'esprit ? On était prêt à enfourcher ce cheval de bataille. Mais il a suffi qu'on suive de bout en bout la vingt et unième partie, mercredi 19 et jeudi 20 décembre, pour qu'on change radicalement d'avis.

On s'attendait en effet à un moment fort, quelque chose de proche de la balle de match dans une partie de tennis. Et on est au regret d'écrire – on s'excuse de ne pas trouver d'autre mot – que ce fut emmerdant au plus haut degré.

Cela mérite quelques explications. On était donc persuadé en débarquant à Lyon qu'on allait assister à la version soixante-quatre cases de *Règlements de comptes à OK Corral*. On s'était laissé convaincre que les deux K, Kasparov le tenant du titre, et Karpov le champion acharné à récupérer sa couronne, étaient deux fauves déterminés à s'exterminer. On avait été informé que dans cette lutte à mort il y avait un bon, Kasparov, mi-juif mi-Arménien, porte-drapeau de la résistance au bolchevisme sous toutes ses formes y compris le gorbatchévisme, et qu'il y avait le méchant, Karpov, Russe et communiste de base, le député au Soviet suprême, brejnévien jusqu'au bout de la chapka.

Le bon et le méchant

On avait l'eau à la bouche. On est resté sur notre faim. Le bon a refusé une minute de silence à la mémoire d'un arbitre international mort à la tâche. Le méchant s'était fait soigner la veille une rage de dent. On les avait imaginés divins comme le bien et le mal. Ils étaient tout bêtement humains. Le démocrate arborait au revers de sa veste le drapeau de la Russie tsariste. Le communiste portait un costume cossu qui imitait assez bien le Tergal ordinaire. On a eu le sentiment qu'ils ne jouaient pas le rôle qui leur a été affecté une fois pour toutes par la chronique échiquéenne.

Ainsi Kasparov aurait dû parachever le travail de destruction intellectuelle amorcé lors des deux dernières parties. Tous les grands maîtres affairés à analyser le mouvement des pièces l'annoncèrent, puis se ravisèrent avant de changer encore et encore d'opinion. Ils n'y comprenaient plus rien, si bien que l'ancien champion du monde Boris Spassky finit par conseiller aux « accros » de la salle d'analyse de ne plus regarder l'échiquier mais de se concentrer sur les visages. On a suivi d'autant plus volontiers son conseil qu'on avait failli piquer un roupillon avant le vingtième coup suivi dans l'obscurité sépulcrale où baignait l'auditorium du Palais des congrès. On fut encore déçu. Ces prétendus regards de haine n'étaient finalement que des coups d'œil d'angoisse, du genre de ceux qu'on glisse sur la copie du voisin pendant une interrogation de maths. Les tueurs avaient la pétoche ! Ils auraient dû être effrayants, ils étaient attendrissants. L'œil de Kasparov papillonnait sous le sourcil noir goudron. Les lèvres minces de Karpov marmonnaient une prière inaudible. L'un récitait quelques incantations, l'autre implorait peut-être une divinité mystérieuse.

C'était comme irréel. Les meilleurs spécialistes les regardaient comme les égyptologues devaient regarder les hiéroglyphes avant Champollion. On leur prêtait des intentions qu'ils n'assouvissaient jamais. Puis, vint l'ajournement de la partie. De l'incompréhension à l'indifférence, la marge est étroite. Lyon attendait du sang et des larmes. Lyon s'est donc lassé de ces dérobades, reculades et autres atermoiements. Décidément, ni Kasporov ni Karpov ne sont des bouchers. Leur plaisir est de bouger les figurines de bois à l'infini.

On les regarda ainsi s'acharner au mat comme des mouches bourdonnant contre une vitre pendant quatre heures supplémentaires. Puis, la nullité ayant été concédée, on les vit avec stupeur reprendre pendant près d'une demi-heure tous les coups possibles à partir de positions antérieures, en débattant comme de vieux copains, au-delà de toutes considérations sur la supériorité planétaire de l'un et de l'autre, simplement d'égal à égal. Ou à tout le moins comme les deux seuls capables d'un dialogue inaccessible à tous les autres. Peu leur importait de savoir qui aurait pu gagner, ils ne voulaient plus jouer que comme de grands alcooliques buvant verre après verre sans raison apparente autre qu'une pulsion impossible à réprimer. On a ainsi assisté à une conversation aux arguments spécieux dont les prolongements pourraient être infinis. L'erreur serait alors de croire qu'il s'agit d'une compétition au sens strict et qu'il s'agit donc de désigner le meilleur. Les deux font la paire, c'est-à-dire le meilleur. Cela suffit amplement à leur bonheur si cela ne fait pas le nôtre.

ALAIN GIRAUDO

CARNET DU Monde

Mariages

– M. Jean-Marc SIMON
et
Mme Christine GILLET

sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu le 9 novembre 1990, dans l'intimité, à Ciboure (Pyrénées-Atlantiques).

44, rue du Châtel,
60300 Senlis.
Consulat général de France,
Beyrouth (Liban).

– Jacques AUDREN
et
Florence KOHLER,

sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu à Paris, le 7 décembre 1990.

128, rue Saint-Maur,
75011 Paris.

Décès

– Ses amis
ont la tristesse de faire part du décès de

Sergio CAMARGO,
sculpteur,

survenu à Rio-de-Janeiro (Brésil).

– On nous prie de faire part du décès de

Mme Angharad PIMPANEAU,
née Haws,

survenu à Paris, le 12 décembre 1990.

L'inhumation a eu lieu à Pouques-Lormes (Nièvre), dans l'intimité, le 21 décembre 1990.

– Colette Benhamou,
Ketty et Claude Zarka,
Emile Arous,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Ses neveux et nièces,
Tous ses parents
Et amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Victor AROUS,

survenu le 20 décembre 1990.

L'inhumation aura lieu le 24 décembre, à 10 h 30, au cimetière de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

350, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Soutenances de thèses

– Université Paris-IV (Sorbonne), lundi 7 janvier, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif. M. Michel Durand : « Les romans berlinois de Clara Viebig (1860-1952). Contribution à l'étude du naturalisme tardif en Allemagne ».

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du vendredi 21 décembre :

UN DÉCRET

– No 90-1125 du 18 décembre 1990 relatif aux simplifications administratives.

Avec la création d'une « commission de déontologie »

Le gouvernement veut moraliser le passage des fonctionnaires dans le secteur privé

Le gouvernement va créer une « commission de déontologie », présidée par un conseiller d'Etat, pour moraliser le passage des fonctionnaires dans des entreprises avec lesquelles ils étaient en rapport quand ils étaient au service de l'Etat. Le décret devrait être publié à la mi-janvier.

Un fonctionnaire peut-il, du point de vue de l'éthique, rejoindre une société privée avec laquelle il se trouvait en rapport lorsqu'il était au service de l'Etat? Maintes fois soulevée, cette question n'a jamais reçu de vraie réponse.

Certes, l'article 72 du statut des fonctionnaires de 1946 prévoit des sanctions (article 175 – 1 du code pénal) pour les agents qui exerceraient un emploi incompatible avec leurs anciennes responsabilités. Mais le décret qui devait définir ces fonctions n'a jamais vu le jour.

C'est précisément pour mettre un terme à ce vide juridique que le gouvernement s'est résolu à élaborer le décret qui fait défaut depuis bientôt quarante-cinq ans. Composé de huit articles, il doit être publié à la mi-janvier. Plutôt que d'établir une liste exhaustive des « responsabilités interdites » dans le privé, le gouvernement a préféré une solution plus souple et plus proche des cas individuels en instaurant une « commission de déontologie ».

Présidée par un conseiller d'Etat, celle-ci sera composée de deux personnalités qualifiées (dont, sans doute, un ancien fonctionnaire exerçant dans le secteur privé), du directeur général de l'administration, du directeur du personnel du ministère concerné et, le cas échéant, du directeur auprès duquel le fonctionnaire exerçait ses fonctions.

Saisis par l'intéressé ou le ministre, les « sages » formuleront un avis – pouvant aller jusqu'à interdire au fonctionnaire de rejoindre son nouvel emploi – qui devra avoir un certain poids auprès du ministre compétent, même si ce dernier sera libre de prendre une autre décision.

Les cinq dernières années

Le décret prévoit qu'un fonctionnaire *« qui a cessé définitivement ses fonctions ou qui a été placé en disponibilité ne peut exercer une activité professionnelle dans une entreprise privée lorsqu'il a été au cours des cinq dernières années (...) chargé (...) soit de la surveillance ou du contrôle de cette entreprise, soit de la passation, au nom de l'Etat, de marchés ou contrats avec cette entreprise ou de l'expression d'un avis sur de tels marchés ou contrats »*.

Le fonctionnaire devra donc informer l'administration de l'activité qu'il compte exercer et, durant les cinq années suivantes, lui notifier les modifications de sa situation professionnelle.

En pratique, la définition d'une telle déontologie ne devrait guère concerner que quelques dizaines de hauts fonctionnaires dont le changement de situation mériterait *« que l'on s'y intéresse de plus près »*, indique un expert du gouvernement. De même, ce décret ne prétend pas remédier aux départs de plus en plus nombreux vers le secteur privé.

Chaque année, quelque vingt-mille agents de l'Etat (sur un total de deux millions et demi), dont une vingtaine d'énarques, choisissent cette voie. Les causes de ce qui n'est pas encore une hémorragie mais préoccupe sérieusement les pouvoirs publics sont parfaitement identifiées : rémunérations insuffisantes, crise d'identité des fonctionnaires...

Au gouvernement, on assure que les *« précédents fâcheux »* ne sont pas légion et que l'objectif de ce décret, qui incite certains hauts fonctionnaires à faire preuve d'une déontologie irréprochable, est d'ordre essentiellement préventif. Néanmoins, il ne faut pas être grand clerc pour deviner que ce souci éthique n'est pas non plus étranger aux controverses nées au sein de l'administration à la suite de recrutements de commis de l'Etat par des sociétés travaillant avec la défense nationale ou dont l'activité industrielle dépend très étroitement de la réglementation. Certains redoutent que le recours à un ancien expert de l'administration pour remplir des fonctions trop proches de son ancienne mission ne soit source de contournements de la loi ou de jeux d'influences suspects.

Cette démarche – qui, de manière informelle, existe déjà dans l'administration des finances où les commissions paritaires locales exigent par exemple qu'un agent des impôts n'exerce pas une activité de conseiller juridique dans un organisme privé situé sur sa circonscription – rejoint les pratiques en vigueur à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne, dans les pays nordiques ou au Japon. De même, l'article 16 du statut des fonctionnaires européens précise que les institutions de la Communauté peuvent *« interdire »* à leur personnel d'exercer certains emplois après leur démission.

JEAN-MICHEL NORMAND

M. Sarcinelli vice-président de la BERD

Le directeur du Trésor italien rejoint M. Attali à la Banque européenne

M. Mario Sarcinelli, actuel directeur du Trésor italien et président du comité monétaire de la CEE, va rejoindre l'équipe de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Il en sera l'un des vice-présidents, chargé des opérations, auprès du président, M. Jacques Attali.

ROME

de notre correspondant

« Un grand technocrate, hypercompétent, rigoureux mais d'un caractère difficile. » Les journalistes financiers italiens qui connaissent M. Mario Sarcinelli sont tous du même avis : l'actuel directeur du Trésor est un homme de parfaite politesse mais peu enclin aux échanges d'idées ou d'informations. Conséquence d'une vieille et profonde blessure? Né en 1934 à Foggia, dans les Pouilles, le prochain vice-président de la BERD est probablement l'un des rares fonctionnaires de ce niveau à avoir connu, en mars 1979, l'humiliation d'un séjour en prison. Ce fut bref – douze jours, – profondément injuste et douloureux pour la victime.

Sans entrer dans le détail d'une affaire à forts relents politiques, rappelons simplement qu'un juge avait reproché à la Banque d'Italie, dont M. Sarcinelli était alors le vice-directeur général, d'avoir caché à la justice les résultats d'une enquête sur le financement public d'un groupe sidérurgique aujourd'hui défunt, la SIR de M. Nino Rovelli.

Complot politique

Pseudo-loge maçonnique P 2, banque Ambrosiano, scandale Michele Sindona et Roberto Calvi, toutes les affaires financières peu ragoûtantes de l'époque s'étaient entremêlées pour aboutir à l'inculpation du haut fonctionnaire et à la mise en cause officielle de son supérieur et ami, feu l'ancien gouverneur Paolo Baffi.

A la suite de l'emprisonnement de son vice-directeur, ce dernier, fortement opposé à l'utilisation des crédits publics pour les opérations des milieux d'affaires proches de la Démocratie chrétienne, au pouvoir, ou de l'extrême droite, avait donné sa démission. Dans les mois qui suivirent, les deux hommes, victimes d'un véritable complot politique et soutenus par les partis laïcs ainsi que par le PCI, furent totalement blanchis. La justice leur fit des excuses officielles et M. Sarcinelli retrouva son poste à la banque centrale.

Nommé ministre du commerce extérieur en 1987, l'actuel directeur sortant du Trésor – administration qu'il avait rejointe en 1982 – n'occupera ce poste qu'une centaine de jours. Toujours aussi intransigeant, M. Mario Sarcinelli estime notamment que ce n'est pas à l'Etat d'assumer tous les risques industriels à l'exportation. Cette année encore, estimant qu'une garantie à 90 % serait suffisante pour les échanges de l'Italie avec l'URSS, il s'est opposé à l'actuel ministre du commerce extérieur, M. Renato Ruggiero, qui lui considère que l'Etat doit couvrir la totalité du risque sur ce pays.

Ancien « sherpa » des autorités italiennes pour les réunions du G 7, actuel président du comité monétaire de la CEE, celui que la presse transalpine a baptisé *« l'homme de marbre »* a beaucoup d'ennemis dans les hautes institutions et il est certain que, après lui avoir proposé ces derniers temps d'occuper des responsabilités dans diverses organisations internationales – notamment à la BRI, – certaines autorités politiques ne sont pas fâchées de le voir partir à Londres...

PATRICE CLAUDE

Préavis de grève à la RATP pour les fêtes

La RATP a reçu, pour la période des fêtes, plusieurs préavis de grève qui devraient affecter le trafic. La CGT, les autonomes du GATC, FO exécution, les indépendants et la CFTC appellent le personnel à cesser le travail, au moins deux heures en fin de service, le 23, le 24 et le 25 décembre ainsi que le 30, le 31 décembre et le 1er janvier dans le métro et le RER. Les agents sont invités à débrayer pour obtenir une compensation à leur travail les dimanches et jours fériés.

Par ailleurs, des préavis de grève ont été lancés par les autonomes et les indépendants, pour les mêmes dates, dans les dépôts d'autobus de Montrouge et de Lebrun. Une vingtaine de lignes de bus desservant Paris et les banlieues sud et sud-ouest seront affectées par ce mouvement.

PanAm accepte l'offre de rachat de TWA

La compagnie aérienne PanAm a accepté, le 21 décembre, l'offre d'achat formulée par le président de TWA, M. Carl Icahn, qui proposait de verser 150 millions de dollars (750 millions de francs) au comptant et 225 millions de dollars (1,12 milliard de francs) en actions préférentielles et en obligations. M. Thomas Plaskett, président de PanAm, a précisé que sa compagnie avait besoin d'obtenir, au préalable, un crédit-relais pour tenir le choc d'une baisse attendue du trafic aérien.

Si cette transaction aboutissait, elle conduirait à la fusion des deux compagnies américaines les plus prestigieuses. Le nouvel ensemble serait également en très mauvaise santé, car PanAm est endetté de 1,3 milliard de dollars (6,5 milliards de francs) et ne cesse d'être en déficit depuis dix ans, alors que TWA a accumulé une dette de 3 milliards de dollars (15 milliards de francs) et a replongé dans le « rouge ».

Pour obtenir des liquidités, toutes deux ont dû vendre leurs lignes les plus rentables entre Londres et les Etats-Unis à leurs concurrents heureux, American Airlines et United Airlines.

Delta Airlines commande vingt-six Boeing

La compagnie américaine Delta Airlines a passé commande de vingt-six Boeing, soit dix 767, neuf 757 et sept 737. Le montant de cet achat s'élève à 1,8 milliard de dollars (9 milliards de francs). Cette commande permet à Boeing, premier fabricant mondial d'avions civils, de réaliser un nouveau record en la matière puisqu'il aura reçu, en 1990, des ordres d'achat pour 47,7 milliards de dollars (238,5 milliards de francs) au lieu de 46,6 milliards (233 milliards de francs) l'année précédente.

Afin que le tiers-monde ne fasse pas les frais de l'aide à l'Est

Les Douze accroissent sensiblement leur effort financier pour les pays méditerranéens

Illustrant leur souci que le tiers-monde ne fasse pas les frais de l'effort consenti par la Communauté pour sauver de la déroute ses voisins de l'Est, les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis le 18 décembre à Bruxelles, ont décidé d'accroître très substantiellement leur aide financière aux pays d'Amérique latine, d'Asie et surtout de la Méditerranée.

Dans le même esprit, la Commission européenne vient de soumettre aux Etats membres ainsi qu'aux autres donateurs potentiels un plan visant au rapatriement et à la réintégration de 80 000 « boat-people » vietnamiens.

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

L'aide aux pays de la Méditerranée méridionale et orientale avec lesquels la CEE a conclu des accords de coopération a été fixée à 4.405 milliards d'écus (30,8 milliards de francs) pour les cinq années à venir, soit 2,7 fois plus qu'au cours de la période quinquennale précédente. Les dons qui bénéficient aux trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et aux quatre pays du Machrek (Egypte, Jordanie, Liban, Syrie) atteindront 1,305 milliards d'écus, (9,1 milliards de francs), soit une augmentation de 47 %. Le montant des prêts de la Banque européenne d'investissements (BEI), toujours pour la même période de cinq ans, s'élèvera à 3,1 milliards d'écus (21,7 milliards de francs).

Outre le financement traditionnel de projets de développement, les Douze ont prévu qu'une partie des dons pourrait être affectée à des actions de caractère régional ou bien servir à appuyer des réformes structurelles au coût social élevé. Autre innovation, des subventions communautaires pourront être accordées à des programmes ayant trait à la défense de l'environnement.

L'aide communautaire n'est plus subordonnée à une condition politique particulière, même si une référence au respect de droits de l'homme figure dans les différents accords de coopération. Le 17 décembre, les douze ministres des affaires étrangères avaient, selon M. Roland Dumas, jugé la situation au Maroc *« préoccupante »*.

Un plus pour l'Amérique latine et l'Asie

Au cours des cinq années à venir, l'aide de la CEE à l'Amérique latine et à l'Asie, qui intéresse une quarantaine de pays, sera portée à 2,7 milliards d'écus, soit une progression de 70 % par rapport aux cinq années précédentes. Actuellement, cette contribution des Douze, apportée sous forme de dons, revient pour deux tiers aux pays d'Asie et pour un tiers à ceux d'Amérique latine. Les principaux bénéficiaires sont l'Inde, le Bangladesh et le Pakistan. Ici également, et pour la première fois, un effort particulier est envisagé par la Communauté en faveur de la protection de l'environnement, et en particulier de la forêt tropicale.

Sur les 120 000 Vietnamiens hébergés dans les camps de Hongkong et des pays du Sud-Est asiatique, environ 80 000 ne peuvent prétendre au statut de réfugiés et n'ont donc guère de chances de bénéficier du droit d'asile en Europe, en Amérique du Nord ou en Australie. C'est à leur sort que s'intéresse le plan de rapatriement et de réinsertion, à appliquer sur une période de trois ans, mis au point par les services de M. Abel Matutes, le commissaire chargé de la politique de coopération en relation avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et avec l'accord des autorités vietnamiennes. La Commission en évalue le coût total à 122 millions d'écus, soit 850 millions de francs, et attend la réaction des donateurs potentiels, c'est-à-dire, pour l'essentiel, des autres pays de l'OCDE. Elle annonce, pour le début 1991, une première contribution de dix millions d'écus (70 millions de francs), qui permettra le lancement d'une phase pilote de six mois. Les contacts en cours, en particulier avec l'ambassade d'Hanoï en France, devraient rapidement aboutir au rétablissement de relations diplomatiques normales entre la Communauté et le Vietnam.

PHILIPPE LEMAITRE

Selon l'enquête mensuelle de l'INSEE

Les industriels sont un peu moins pessimistes

L'opinion que portent les chefs d'entreprise sur l'évolution de l'activité industrielle au cours des prochains mois demeure pessimiste, note l'INSEE au vu de sa dernière enquête de conjoncture, effectuée début décembre.

Les réponses faites à l'enquête concernant les perspectives générales d'activité restent à des niveaux très bas, après la chute sans précédent des mois d'octobre et novembre. Cependant, les perspectives personnelles de production – celles qui comptent le plus – se sont améliorées et retrouvent presque le niveau de septembre.

D'après les réponses faites à l'INSEE, la production a légèrement reculé ces derniers mois, à cause de l'automobile notamment. Les stocks de produits finis sont jugés supérieurs à la normale, les carnets de commandes – notamment en provenance de l'étranger – se sont fortement dégarnis.

Une note positive : les hausses de prix devraient rester modérées au début de l'année prochaine.

Numéro trois français de l'industrie pharmaceutique

Roussel-Uclaf va se recentrer sur ses points forts

Branle-bas de combat chez Roussel-Uclaf (groupe allemand Hoechst), numéro trois français de l'industrie pharmaceutique. La firme a décidé, d'ici à l'an 2 000, de se recentrer complètement sur ses trois points forts, à savoir la pharmacie de prescription, les insecticides et la chimie fine.

En même temps, elle s'efforcera de devenir également plus européenne. Plus question maintenant d'envisager le rachat d'un riche laboratoire américain. Trop cher. Le groupe doit, par les temps difficiles qui s'annoncent, conserver son argent pour de meilleurs usages.

De fait, après plusieurs années de forte croissance, ses bénéfices (660 millions de francs) vont stagner pour 1990 (+40 % en 1989). D'abord à cause d'une conjoncture qui s'est détériorée, ensuite parce que l'absorption de plusieurs petits laboratoires européens s'est révélée un peu plus difficile que prévu.

Comme les nuages s'accumulent à l'horizon, Roussel-Uclaf préfère prendre les devants pour définir à froid une nouvelle stratégie, avant que les vraies difficultés ne l'obligent à le faire à chaud. D'après les premiers calculs effectués, le nouveau plan « santé » présenté le 17 décembre, sans avoir été discuté avec les intéressés, devrait, pour sa partie pharmaceutique, amputer le résultat de Roussel-Uclaf de 4 % à 5 %.

Mais le renforcement de ses bases n'empêchera pas la firme pharmaceutique de privilégier le développement de ses activités au Japon, les plus anciennes de la profession et même de l'industrie française après L'Air liquide. Elle compte ainsi mettre à contribution ses deux partenaires nippons Chugaï et Eisaï.

A. D.

Rhône-Poulenc revend ses vitamines injectables à Astra

Dans le cadre du recentrage de ses activités pharmaceutiques sur ses points forts, la nouvelle firme pharmaceutique Rhône-Poulenc Rorer (groupe Rhône-Poulenc), sixième fabricant mondial de médicaments (18 milliards de francs de chiffre d'affaires), vient de conclure avec le laboratoire suédois Astra un accord sur une double opération industrielle et commerciale.

Dans un premier temps, Rhône-Poulenc Rorer cédera à Astra toutes ses activités dans la fabrication des vitamines injectables utilisées en milieu hospitalier. Dans un second temps, la firme pharmaceutique recevra les droits exclusifs de distribution et de commercialisation aux Etats-Unis, de deux formulations orales et injectables du Clodronate, médicament utilisé pour la régulation du métabolisme osseux chez les malades atteints d'un cancer des os. Le prix de la cession d'actifs consentie à Astra n'a pas été rendu public. Cette cession fait partie des désinvestissements prévus de produits non stratégiques.

EN BREF

□ **Dunlop France rachète Treca.** – Le mariage dans la literie entre Dunlop France et Treca a été annoncé le 21 décembre par un communiqué commun des deux groupes. Ce rachat de Treca par Dunlop France, dont le montant se situe autour de 500 millions de francs, a pour but de constituer une entité à dimension européenne dans ce secteur : avec Treca, Dunlop, qui possédait déjà Dunlopillo, représentera 900 milions de francs de chiffre d'affaires. La firme Dunlop confirme ainsi le renforcement de son pôle literie et sa volonté de développer ses activités non-pneumatiques avec l'objectif que celles-ci représentent à terme 50 % du chiffre d'affaires qui a été de 3 milliards de francs en 1989.

□ **Adidas : la COB blanchit Bernard Tapie Finances.** – La Commission des opérations de Bourse (COB) a indiqué vendredi 21 décembre qu'elle n'a *« pas retenu d'infraction »*, au terme de ses investigations menées depuis juin sur le titre Bernard Tapie Finances (BTF), à l'occasion du rachat de 80 % des parts d'Adidas par BTF. Elle devait examiner les conditions dans lesquelles la Société de banque occidentale, (SDBO) filiale du Crédit lyonnais, chef de file du tour de table de Bernard Tapie pour l'opération Adidas, avait racheté à la banque Worms (groupe UAP) le 1 % que cette dernière détenait dans le capital de Bernard Tapie Finance (*le Monde* du 28 juillet).

□ **RECTIFICATIF : « La mort d'Armand Hammer ».** – Dans l'encadré sur l'Occidental Petroleum (OXY), affaire reprise par Armand Hammer en 1957 pour 100 000 dollars (*le Monde* du 12 décembre), il était indiqué que cette entreprise *« s'était offert pour une somme dérisoire les dépouilles de l'ancienne firme chimique française PCUK »*. Il fallait bien entendu lire : *« qui faillit s'offrir... »* L'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 avait en effet rendu caduc l'accord signé en décembre 1980 à Washington entre le directeur général de Pechiney (maison-mère de PCUK) et Armand Hammer pour une prise de participation de l'OXY dans PCUK par apport d'argent frais. Dans le cadre de la restructuration de la chimie française entreprise à l'époque par les premiers gouvernements socialistes, PCUK devait être démembrée. Ses actifs furent apportés d'une part à Rhône-Poulenc (pharmacie + agrochimie), de l'autre, la plus grande, à Atochem (groupe Elf). Exclue du lot, la filiale colorant fut rachetée par ICI-France.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 17 AU 21 DÉCEMBRE

PARIS

Amer Noël

INDICE CAC 40

- 4,3 %

Déconvenue, inquiétude, les mots se bousculent pour qualifier cette semaine dont la chute, par son ampleur, rappelle les tristes précédents d'août et septembre après le déclenchement de la crise du Golfe. La timide reprise de vendredi, sans doute un petit cadeau avant Noël, a permis de limiter la casse (– 4,37 %) et surtout de mettre un terme à six séances de dégringolade ininterrompue. D'un jeudi à l'autre, les pertes avaient alors avoisiné les 7 %.

Au chapitre des déceptions, restera sans doute le bilan de l'année achevée mardi avec 20,46 % de baisse. Un recul qui contraste avec les deux précédentes périodes d'expansion (48 % en 1988 et 33,3 % en 1989) mais qui demeure encore en deçà des 29,4 % de 1987. A cette déconvenue s'ajoute désormais l'absence de bonnes nouvelles. Au contraire, le ciel semble s'obscurcir de toutes parts. Les nuages arrivent désormais de l'Est avec la démission surprise du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze. Il s'accumulent avec ceux venant d'Allemagne et bouchent un horizon déjà perturbé par des dépressions venues des Etats-Unis et d'Irak.

Dès lundi, la baisse s'est accélérée. En repli de 1,42 % dès l'ouverture, l'indice CAC 40 accusait en milieu d'après-midi une baisse de 2,25 %. Il réussissait ensuite à réduire un peu l'écart revenant à la clôture à 1,79 % dans un marché étoffé. Ce gonflement du volume des transactions tout au long de la semaine est dû en grande partie aux opérations « d'achetés vendus fiscaux » traditionnellement réalisées en fin d'année. En majorité, les intervenants restaient circonspects, déçus par la décision de l'Irak de refuser les rendez-vous fixés par Washington pour engager des négociations en vue de trouver une solution à la crise du Golfe.

Mardi, dernier jour du terme boursier de décembre et donc de l'année, la séance se soldait par un recul de 0,91 %. La liquidation mensuelle, quant à elle, était à nouveau perdante (– 2,93 %). Ainsi, le marché a enregistré en douze mois neuf liquidations négatives, la plus impressionnante étant celle d'août (– 21,95 %).

Mitigée, ainsi peut se résumer la journée de mercredi (– 0,15 %). La décision de la Réserve fédérale américaine d'abaisser d'un demi-point son taux d'escompte a été favorablement accueillie, mais elle a relancé le débat sur l'ampleur de la récession aux Etats-Unis. D'autre part, les prévisions moroses de l'INSEE pour l'économie française en 1991 n'ont pas été trop mal perçues, ne faisant que confirmer une tendance. Selon cet institut, l'Hexagone est nettement plus touché par le ralentissment de l'économie mondiale depuis l'automne 1989 et par la baisse du dollar, provoquant un freinage de la production et des investissements, une détérioration des comptes des entreprises et de moindres créations d'emplois.

Mais, la cause profonde du malaise ambiant provenait surtout des tensions monétaires apparues depuis quelques jours entre le franc et le mark. Cette nouvelle vigueur de la devise allemande était due à une perspective de hausse des taux, compte tenu des immenses besoins de financement de l'ancienne RDA. La confirmation de cette tendance inexorable sera l'une des composantes de la dépression vécue jeudi.

Ce jour-là, 20 décembre, le marché sera totalement dérouté par la démission du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, protestant ainsi contre *« l'avancée de la dictature »* en URSS. D'autre part, les déclarations dans la matinée de M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, sur le franc, estimant que *« les parités au sein du SME sont convenables et qu'il n'y a pas lieu d'en changer »* ont eu tôt fait d'être interprétées par les gestionnaires pessimistes comme un signe de hausse prochaine des taux. La conjonction de ces deux événements entraînait une dépréciation de 2,3 % de l'indice CAC 40.

Enfin, vendredi, un coup d'arrêt à la baisse était donné en cours de séance stoppant ainsi une hémorragie aux allures dramatiques. L'indice CAC 40 après avoir passé le seuil psychologique des 1 550 points déclenchait par réaction technique une vague d'achats. L'annonce d'un quasi-retour à l'équilibre de la balance commerciale française a alors redonné une lueur d'espoir. La journée s'achevait sur un gain de 0,72 %. Mais, sans illusion, les intervenants sont partis préparer les fêtes de Noël et réveillonner, abandonnant ainsi le palais Brongniart ou leurs écrans informatiques pour un long pont de quatre jours.

Enfin, la semaine n'aura pas permis d'éclaircir le mystère régnant autour de l'Auxiliaire d'Entreprises. Le groupe Pelège, premier actionnaire avec 33,08 % n'a toujours pas franchi le seuil fatal des 33,3 % l'obligeant à lancer une OPA sur cette firme de BTP. Des discussions se poursuivent dans cette bataille à trois où face à la direction de la SAE et Pelège, le groupe espagnol Ocisa détenteur de 15 % des parts semble jouer les arbitres. Les protagonistes respecteront-ils la trêve de Noël?

DOMINIQUE GALLOIS

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	21-12-90	Diff.
AGF (1)	450	– 10,50
Bail Equipement	106	– 9,10
Bancaire (Cie)	479	+ 4,50
Cetelem	472	+ 7
CCF	153	– 9,50
CFF	863	– 37
CFI	345	– 32
Chargeurs	705	– 33
CPR	225	– 23
Eurafrance	1 310	– 80
GAN	1 650	– 70
Hénin (La)	480	+ 1
Locafrance	410	– 35,20
Locindus	640	– 35
Midi	990	– 46
Midland Bank	93,50	+ 5,50
OFP	1 410	– 115
Paribas	452	– 39
Pretabail	977	– 13
Schneider	644	– 38
Société générale	394,50	– 27,50
Sovac	521	– 23
Suez (Cie fin.)	288,50	– 19,10
UAP	507	– 41
UCB	146,90	– 0,10

(1) Divisé par deux.

Alimentation

	21-12-90	Diff.
Beghin-Say	610	– 51
Bongrain	2 205	– 155
BSN	735	– 25
Carrefour	3 410	– 7
Casino	129	– 8,50
Euromarché	3 330	– 45
Guyenne-Gasc.	1 065	– 12
LVMH	3 451	– 246
Occid. (Gle)	592	– 26
Olipar	242,50	– 23,10
Pern.-Ricard	940	– 46
Promodès	1 955	– 51
Saint-Louis	1 249	– 61
Source Perrier	1 143	– 56
Nestlé	29 480	– 770

Valeurs diverses

	21-12-90	Diff.
Accor	680	– 7
Air liquide	624	– 29
Arjomari	1 595	– 65
Bic	516	– 4
Bis	266,50	– 34,50
CGIP	819	– 57
Club Méditer.	461	– 24
Essilor	299	+ 1,90
Euro-Disney	92,25	– 7,05
Europe 1	1 085	– 20
Eurotunnel	35,90	– 3,50
Groupe Cité	620	– 58
Hachette	149,50	– 19,50
Havas	434,10	– 30,90
Marine Wendel	266	– 5
Navigation mixte	1 280	– 10
Nord-Est	114	– 10,60
L'Oréal	494,50	– 4,50
Saint-Gobain	374	+ 1,50
Sanofi	746	– 131
Saulnes Châtillon	235	– 10
Skis Rossignol	683	– 122

Bâtiment, travaux publics

	21-12-90	Diff.
Auxil. d'entr.	1 151	– 29
Bouygues	430	– 18
Ciments franç.	920	– 75
GTM	300,20	– 40,50
Immob. Phénix	131,10	+ 2,60
J. Lefebvre	530	– 60
Lafarge C.	318	– 9,50
Poliet et Chaus.	401	– 35,50
SGE-SB	164,10	– 4,90

Matériel électrique

	21-12-90	Diff.
CGE	547	– 22
CSEE (ex-Signaux)	155	– 19
Générale des eaux	2 231	– 58
Intertechnique	1 051	– 9
Labinal	860	inch.
Legrand	3 425	– 87
Lyon. des eaux	492	– 31
Matra	216	– 9
Merlin-Gerin	459	– 27
Moulinex	77	+ 0,80
Radiotechnique	317	– 22,50
SEB	1 210	– 47
Sextant-Avionique	500	– 39
Thomson-CSF	119,60	+ 3,40
IBM	584	+ 18
ITT	251,50	+ 10,70
Schlumberger	283,10	+ 2,60
Siemens	2 005	– 120

Produits chimiques

	21-12-90	Diff.
Inst. Mérieux	3 080	– 155
Labo-Bell	2 350	+ 140
Roussel-Uclaf	1 920	– 131
Synthélabo	580	– 10
BASF	694	– 57
Bayer	752	+ 1
Hoechst	733	– 44
Imp. Chemic.	85,60	– 3,40
Norsk Hydro	156,30	– 2

Mines, caoutchouc

	21-12-90	Diff.
Géophysique	765	+ 10
Imétal	210	– 16,50
Métaleurop	72,80	– 4,20
Michelin	64,10	– 4,30
RTZ	43,40	+ 0,45
ZCI	1,79	+ 0,17

Pétroles

	21-12-90	Diff.
BP-France	89	– 7
ELF-Aquitaine	294,50	– 5
Esso	647	– 32
Primagaz	671	– 7
Sogerap	389,90	– 0,10
Total	650	+ 8
Exxon	259,20	+ 7,20
Petrofina	1 607	– 23
Royal Dutch	394	+ 8,60

Mines d'or, diamants

	21-12-90	Diff.
Anglo-American	144,50	+ 6,30
Amgold	353,50	+ 32,50
Buf. Gold M.	69	+ 6,90
De Beers	102,80	+ 3,75
Drief. Cons.	53,50	+ 5,20
Gencor	14,45	+ 1,70
Harmony	38,05	+ 5
Randfontein	22,50	+ 2,95
Saint-Helena	40,90	+ 1,20
Western Deep	150	+ 2,50

Filatures, textiles magasins

	21-12-90	Diff.
Agache (Fin.)	792	– 38
BHV	625	– 17
CFAO	353	– 14
Damart	1 775	– 421
DMC	302,10	– 40,90
Gal. Lafayette	1 565	– 155
Nouvelles Galeries	740	+ 50
Printemps	575	– 30
La Redoute	3 250	+ 10
SCOA	14,10	– 1,10

Métallurgie, construction mécanique

	21-12-90	Diff.
Alspi	331	– 33
Dassault-Aviation	396	– 20
De Dietrich	1 368	– 232
Fives-Lille	197	– 10
Penhoët	497	+ 27
Peugeot	502	– 11
SAGEM	1 305	– 32
Strafor	1 001	– 14
Valéo	338,30	– 20,20
Vallourec	216,10	– 16,90

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Eaux (G. des)	808 570	1 829 591 948
Canal Plus	1 493 796	1 310 160 498
CGE	1 023 800	564 430 742
Navig. mixte	353 380	480 234 166
LVMH M.-H.	116 441	415 738 253
Peugeot SA	798 397	406 879 682
ELF Aquitaine	1 363 321	406 529 567
Suez (Cie de)	1 233 636	375 226 493
Eurot. SA-PLC	9 238 273	356 372 225
CGI-Inform.	969 577	334 771 260
BSN	431 284	318 903 157
Saint-Gobain	858 770	316 242 832
ACCOR	434 470	296 990 511
Lyon. E.-D.	506 641	258 635 080

(*) Du vendredi 14 décembre au jeudi 20 décembre 1990 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Mini Pro Sabi.	+ 14,6	Concept	– 27,9
Nouv. Galeries	+ 8,5	Damart SA	– 20
Epeda Bert. Fau.	+ 3,8	CDME	– 17
Midl. Bank SA	+ 3,1	GTM Entrepose	– 15,4
Dassault Elec.	+ 3	Legris Industrie	– 13,7
Sommer Allib.	+ 2,8	Sanofi	– 13,2
UCB	+ 2,7	BNP CI	– 13
Moulinex	+ 2,3	SPIE Batignolles	– 12,4
SODECCO	+ 1,5	ALSPI	– 12
Saint-Gobain	+ 1,4	Avenir HM	– 11,7
Thomson CSF	+ 1,4	La Rochette	– 11,6
SOGERAP	+ 1,3	BIS	– 11,3
Géophysique	+ 1,2	Matra	– 11,1
Ingenico	+ 1,2	Skis Rossignol	– 10,9

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 décembre 1990
Nombre de contrats : 52 301.

COURS	ÉCHÉANCES			
	Mars 91	Juin 91	Sept. 91	–
Premier	100,10	100,36	100,20	–
+ haut	100,18	100,36	100,20	–
+ bas	99,88	100,16	100,20	–
Dernier	99,96	100,32	100,20	–
Compensation	99,96	100,22	100	–

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	17 déc.	18 déc.	19 déc.	20 déc.	21 déc.
RM	2 565 733	4 029 009	2 603 750	2 185 936	–
Comptant R. et obl.	8 921 016	7 847 803	10 714 995	9 404 934	–
Actions	124 102	205 981	281 676	117 924	–
Total	11 610 851	12 082 793	13 600 421	11 708 794	–

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1989)

	17 déc.	18 déc.	19 déc.	20 déc.	21 déc.
Françaises	75,3	74,7	74,7	73,2	–
Étrangères	78,8	78,5	79,8	79,4	–

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1981)

	17 déc.	18 déc.	19 déc.	20 déc.	21 déc.
Indice gén.	429,2	425,3	429,4	421,1	416,4

(base 1 000, 31 décembre 1987)

	17 déc.	18 déc.	19 déc.	20 déc.	21 déc.
Indice CAC 40	1 606,23	1 591,65	1 589,32	1 552,72	1 563,97

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 14-12-90	Cours 21-12-90
Or fin (kilo en barre)	60 500	63 600
– (kilo en lingot)	60 500	63 350
Pièce française (20 fr.)	392	408
• Pièce française (10 fr.)	440	417
Pièce suisse (20 fr.)	417	442
Pièce latine (20 fr.)	345	375
• Pièce tunisienne (20 fr.)	350	380
Souverain	461	470
• Souverain Elizabeth II	485	510
• Demi-souverain	395	365
Pièce de 20 dollars	2 180	2 380
– 10 dollars	1 205	1 220
• – 5 dollars	730	730
– 50 pesos	2 330	2 425
• – 20 marks	475	480
– 10 florins	360	380
• – 5 roubles	270	287

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Sans conviction

INDICE DOW JONES

+ 1,65 %

Wall Street a eu droit cette semaine à son petit Noël. Après s'être longtemps fait tirer l'oreille, la Réserve fédérale, pour la première fois depuis quatre ans, s'est enfin décidée à baisser le taux de l'escompte d'un demi-point. Apprise mardi vers la fin de la séance, la nouvelle devait ce jour-là doper le marché. Mais la mayonnaise est très vite retombée. La grande Bourse new-yorkaise, qui avait ouvert la semaine sur la pointe des pieds, a repris sa marche à l'indienne. Une partie du terrain regagné a été reperdu et, d'un vendredi à l'autre, l'indice Dow Jones des industrielles n'a finalement conservé qu'un gain de 1,65 %.

A Wall Street comme ailleurs, les investisseurs font de la prudence une grande priorité. Si les craintes inspirées par l'économie se sont un peu calmées avec, d'une part, la détente enregistrée sur le front de l'argent et, d'autre part, la relative sagesse de l'inflation en novembre, le refus de Bagdad de recevoir M. James Baker, secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères, à la date fixée par la Maison-Blanche a relancé des bruits de guerre dans le Golfe.

Une mauvaise nouvelle arrivant rarement seule, la démission tonitruante de M. Edouard Chevardnadze, chef de la diplomatie soviétique, a littéralement pris le marché de court. Sans provoquer la réaction presque passionnelle enregistrée en Europe, elle a contribué à casser la spirale de hausse. Bref, pour les spécialistes, Wall Street a *manqué de conviction*.

Observons tout de même à sa décharge que le facteur technique a joué un rôle important ces derniers jours. Avec la proximité de la fin d'année, les contrats à terme sur indices, actions et options sont arrivés à échéance vendredi. Ce dénouement trimestriel, encore appelé « journée des trois sorcières », qui donne souvent lieu à de brutales variations de cours, est passé comme une lettre à la poste malgré un fort grossissement du trafic boursier.

Indice Dow Jones du 21 décembre : 2636,66 contre 2590,10.

	Cours 14 déc.	Cours 21 déc.
Alcoa	57 3/4	58 7/8
ATT	30 5/8	31
Boeing	44 7/8	46 1/2
Chase Man. Bank	11	10 7/8
Du Pont de Nemours	37 1/8	36 3/4
Eastman Kodak	41 5/8	41 7/8
Exxon	50 3/4	50 3/4
Ford	25 1/4	26 3/8
General Electric	55 5/8	58
General Motors	33 1/8	34 7/8
Goodyear	17	17 1/8
IBM	111 1/8	113 7/8
ITT	47 1/2	49 5/8
Mobil Oil	57 1/8	56 1/2
Pfizer	80 3/4	81 3/8
Schlumberger	56 1/4	55 1/4
Texaco	57 7/8	58 1/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	106 3/4	112 1/2
Union Carbide	17 5/8	17 5/8
USX	30 3/8	30
Westinghouse	27 1/2	28
Xerox Corp.	35 1/4	35 3/8

TOKYO

Hausse raisonnée

INDICE NIKKEI

+ 2,5 %

Deuxième semaine de hausse au Kabuto Cho. Mais une hausse également assez raisonnée. Après avoir ouvert en baisse, le marché japonais s'était très vivement redressé les deux jours suivants. L'ascension se serait sans doute poursuivie, si les investisseurs, par prudence, n'avaient sacrifié au rite des ventes bénéficiaires à l'approche du week-end. Malgré ce comportement raisonnable, les divers indices n'en ont pas moins très sensiblement progressé, le Nikkeï de 2,5 %, le Topix de 1,4 %.

Ce sont les événements, qui ont incité les opérateurs à ne pas agir de façon déconsidérée. De fait, si les prévisions de croissance en 1991 pour le Japon ont de quoi rendre assez optimistes les marchés financiers nippons, en revanche, les inquiétudes suscitées à nouveau par la situation créée au Proche-Orient par le refus du président irakien Saddam Hussein de recevoir M. James Baker, secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères, à la date fixée par Washington, ont incliné les investisseurs à mettre la pédale douce. Ce d'autant, que presque en même temps, l'annonce inattendue de la démission du chef de la diplomatie soviétique a relancé des rumeurs sur des bouleversements majeurs en URSS.

Les milieux financiers de Tokyo se refusent néanmoins à broyer inutilement du noir et, en prévision de la fermeture rituelle en fin d'année pour environ une semaine des marchés financiers et commerciaux, l'activité s'est assez sensiblement ralentie.

Indices du 21 décembre : Nikkeï, 24 119,60 (contre 23 522,49) ; Topix, 1 764,82 (contre 1 740).

	Cours 14 déc.	Cours 21 déc.
Akai	611	575
Bridgestone	1 080	1 010
Canon	1 310	1 310
Fuji Bank	2 250	2 390
Honda Motors	1 290	1 290
Matsushita Electric	1 670	1 600
Mitsubishi Heavy	717	685
Sony Corp.	6 010	6 100
Toyota Motors	1 750	1 730

FRANCFORT

Sévère rechute : – 7,06 %

Le marché allemand a été cette semaine soumis à rude épreuve, reperdant, et même au-delà tout le bénéfice de son dernier redressement. Vendredi, l'indice DAX accusait une baisse de 7,06 % en l'espace de cinq séances.

Les nouveaux bruits de bottes venus du Golfe ont certes passablement contribué à rendre les investisseurs assez nerveux. Mais c'est surtout la démission surprise de M. Edouard Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, qui a causé un choc. La nouvelle Allemagne fonde trop d'espoir sur le développement de ses relations économiques avec les pays de l'Est et le premier d'entre eux pour que cette menace d'une déstabilisation du régime de la perestroïka ne favorise pas chez elle des convulsions de peur. Il convient néanmoins de relativiser la réaction du marché dans la mesure où cette baisse s'est faite avec assez peu d'affaires.

Indices du 21 décembre : DAX, 1 414,88 (c. 1 522,40) ; Commerzbank, 1 735 (c. 1 845,80).

	Cours 14 déc.	Cours 21 déc.
AEG	227	204
BASF	223,70	207,90
Bayer	232	219,50
Commerzbank	255,70	232
Deutschebank	649	603,50
Hoechst	227,80	217,80
Karstadt	618,20	605
Mannesman	282,50	266
Siemens	629,50	592
Volkswagen	371,50	337

LONDRES

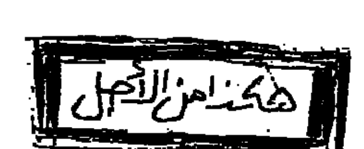
Tassement : – 0,9 %

A l'approche des fêtes de Noël, le London Stock Exchange s'est presque engourdi cette semaine. Ni hausse ni baisse de quelque ampleur n'ont été enregistrées, tandis que l'activité tendait à se contracter. L'indice FT des 100 valeurs n'en a pas moins fléchi de 0,9 %.

C'est à peine si le dernier rapport de l'organisation patronale britannique, prévoyant une récession plus marquée que prévu, est parvenu à peser un peu sur les cours. Si dans la City, les craintes d'un conflit au Moyen-Orient s'avivent, le marché des actions n'en a rien laissé vraiment paraître. Quand même, la démission du chef de la diplomatie soviétique a causé un petit choc (– 1,3 % jeudi), mais rien à comparer des réactions observées à Francfort et à Paris notamment.

Indices FT du 21 décembre : 100 valeurs, 2 164,4 (contre 2 183,4) ; 30 valeurs, 1 688,4 (contre 1 723,8) ; Mines d'or, 149,5 (contre 150,4) ; Fonds d'Etat, 82,53 (contre 83,29).

	Cours 14 déc.	Cours 21 déc.
Bowater	477	480
BP	326	336
Charter	420	410
Courtaulds	340	325
De Beers	10,25	10,25
Glaxo	867	862
GUS	14,00	14,00
ICI	912	885
Reuters	663	665
Shell	444	462
Unilever	688	687
Vickers	193	188



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

A quand le premier emprunt de Bonn en écus ?

Pour consacrer l'importance du marché de l'écu, il ne manque vraiment qu'une seule signature dans les listes des principaux débiteurs qui cherchent à y lever des fonds : celle de l'Allemagne. Une telle affirmation peut paraître bien partisane alors que les spécialistes attendent avec impatience que le Trésor public britannique lance son premier emprunt à long terme libellé dans la devise européenne. Mais l'Angleterre n'a plus à prouver son attachement à l'écu. Son nouveau premier ministre l'a confirmé. Du temps de Mme Thatcher déjà, ce pays avait, à l'admiration générale, développé un programme de certificats à court terme qu'il renouvelle régulièrement et qui lui procure des ressources en écus à des conditions très avantageuses.

Le cas de l'Allemagne est différent. Les autorités monétaires de Francfort ont en maintes occasions manifesté une opposition farouche envers l'écu. Elles l'ont tant dénigré qu'elles ont donné l'impression de le considérer comme un rival dangereux à la suprématie du deutchemark en Europe, dont il importait de se débarrasser. Elles n'ont pas ménagé leurs reproches aux pays ou aux organisations qui cherchaient à promouvoir la monnaie européenne et son utilisation. On se souvient en particulier des commentaires très critiques qui avaient suivi, au début de l'été, une émission d'obligations gouvernementales françaises en écus. Cette opération avait coûté au débiteur nettement plus cher qu'un emprunt normal en francs français. M. Poehl, le président de la Bundesbank, avait alors déclaré publiquement que le soutien officiel apporté *« par des autorités nationales »* à l'écu se faisait en partie aux frais des contribuables, ajoutant que les seuls à en tirer profit étaient les opérateurs sur le marché.

Dans ces conditions, il est évident que si Bonn venait à lancer un emprunt en écus, sa transaction serait immédiatement considérée comme un événement de taille. Mais peut-on sérieusement envisager une telle éventualité ? Il semble que oui. Elle pourrait même se produire dès l'année prochaine. Deux des établissements internationaux les plus au fait de la situation incitent à y croire. La BHF-Bank de Francfort soulève la question. La Kredietbank de Bruxelles indique sans détour qu'un tel emprunt allemand est attendu pour l'année prochaine. Pour bien saisir le problème, il faut l'appréhender sous trois aspects principaux dont deux ont des implications politiques marquées. Le premier, et c'est peut-être le plus déterminant, touche à la construction européenne et à la dimension de Francfort en tant que place financière. Les ambitions de l'Allemagne sur ce plan sont au moins aussi fortes que celles manifestées à Londres ou à Paris et ses atouts sont nombreux.

Le lien avec la Banque centrale européenne

Pour pouvoir les jouer pleinement, il conviendrait notamment de s'assurer du siège de la Banque centrale européenne que la Communauté des Douze songe à instaurer. Objectivement, les chances de voir cette institution s'installer sur les bords du Main sont grandes. Elles seraient toutefois bien minces si l'Allemagne demeurait un des rares grands pays à manifester une résistance certaine à l'égard de cet écu qui tend de plus en plus à être accepté comme un des symboles de l'unité européenne. Il serait donc grand temps de prouver à tous que la situation a changé, que les esprits ont évolué. Et comment pourrait-on mieux le faire qu'en recourant à l'emprunt en écus, imitant la France et l'Angleterre ?

Ceux qui examinent la question sous ce jour prévoient tous qu'elle trouvera une réponse rapide. A l'appui de leurs dires, ils ne manquent d'ailleurs par d'arguments qui tendent à prouver que l'Allemagne est prête à participer activement au développement du marché des emprunts en écus. Ses banques le sont. La plus puissante d'entre elles, la Deutsche Bank, en a donné un témoignage incontestable voilà bientôt trois ans, en affichant une confiance sans mélange au marché de l'écu qui traversait alors une phase difficile. Quant à l'emprunteur, il n'est pas besoin de remonter si loin dans le temps pour se convaincre que tout a déjà été mis en place à Francfort pour l'accueillir.

Le second aspect politique du problème semble plus délicat. Il concerne l'aménagement de la partie orientale du pays et la ferme intention de ne pas faire appel au marché international des capitaux pour financer les cinq nouveaux Lander de l'ancienne République démocratique. Dans la mesure où l'écu est en Allemagne plus ou moins considéré comme une devise étrangère, et qu'il n'est en tout cas pas officiellement placé sur le même plan que la monnaie nationale, on pourrait y voir un obstacle. L'exemple français montre qu'il est aisé à surmonter. A Paris, on traite l'écu comme le franc lui-même, ce qui permet d'éviter aux emprunts du Trésor libellés dans la monnaie européenne d'être comptabilisés comme une dette en devises étrangères. Mais trouver une solution appropriée à ce problème pourrait prendre du temps. Des mises au point sont nécessaires, des définitions sont à donner, ce qui fait que, généralement, les spécialistes ne prévoient pas qu'un emprunt allemand en écus voit le jour avant le deuxième semestre de 1991.

Le troisième élément dont il importe de tenir compte est, bien sûr, celui de l'environnement financier, du niveau des taux d'intérêt. Les rendements des obligations en écus sont encore trop élevés pour justifier qu'un pays comme l'Allemagne choisisse d'emprunter dès à présent. Dans quelques mois, si la tendance à la convergence des rendements en Europe se confirme, la différence entre la rémunération des nouveaux titres en marks et en écus pourrait avoir diminué considérablement.

Pour ce qui est de la place financière de Paris et de l'eurofranc français, on a eu connaissance la semaine passée d'une nouvelle transaction à caractère privé lancée pour le compte d'un débiteur étranger, Enel, qui bénéficie de la garantie de la République italienne. Il s'agit d'une euro-émission d'un montant nominal de 500 millions de francs mais dont le produit est en gros quatre fois moins important. Sa durée est de quinze ans et le versement des intérêts n'aura lieu qu'à l'échéance en même temps que le remboursement du montant des fonds levés actuellement. L'affaire est destinée à s'adosser à un emprunt subordonné de 500 millions de francs lancé pour le compte d'une société du groupe Union laitière normande (ULN). La transaction, dont les chefs de file sont le Crédit agricole et la Générale de banque, a été montée par la filiale française de Crédit suisse First Boston, dont l'installation à Paris est toute récente.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Mauvaise surprise

Les marchés n'aiment pas les surprises surtout quand elles sont mauvaises : l'annonce de la démission inopinée du ministre des affaires étrangères soviétique, M. Chevardnadze, qui craint une dictature militaire, a fait l'effet d'une douche froide sur l'Occident. Réveillant les vieux démons de la guerre froide, cette démission a immédiatement poussé à la hausse le dollar, refuge traditionnel en cas de tensions internationales, aux dépens du mark, monnaie du pays qui a le plus à perdre d'un échec de la perestroïka et de troubles éventuels en URSS.

On a donc vu en vingt-quatre heures le cours de la devise américaine passer de 1,48 DM à plus de 1,53 DM et de 5,05 francs à près de 5,20. A Tokyo, toutefois, la remontée du billet vert a été beaucoup plus atténuée puisqu'il n'est passé que de 133 à 135 yens.

Ce vif rebond du dollar a passablement perturbé une fin de semaine qui s'annonçait calme, d'autant que l'annonce d'un abaissement du taux d'escompte américain avait légèrement affaibli le billet vert, et que les opérateurs prévoyaient un nouvel affaiblissement après l'échéance de fin d'année dans l'attente d'une diminution des taux d'intervention de la Réserve fédérale *(voir ci-dessous en rubrique du marché monétaire et obligataire)*. Dans l'immédiat et jusqu'au 31 décembre, le dollar devait être soutenu par les achats destinés aux habillages de fin d'exercices, et par ceux assez massifs qu'effectuent les banques japonaises, dont les bilans ont été mis à mal par la baisse de leurs portefeuilles d'actions, après la chute des cours de la Bourse de Tokyo.

Pour les premiers mois de 1991, les pronostics étaient peu favorables à la devise américaine, surtout après l'annonce d'une aggravation du déficit commercial des Etats-Unis à 11,6 milliards de dollars, et dans la perspective de nouvelles baisses des taux d'intérêt à New-York. Pour la majorité des opérateurs, un nouveau glissement du dollar était inévitable si, lors de la prochaine réunion du groupe des Sept en janvier prochain, on n'évoquait pas le problème lancinant de l'écart croissant des taux d'intérêt entre les Etats-Unis et l'Allemagne. En fin de semaine, on l'a vu, tout a été remis en question, les opérateurs sur graphiques voyant l'ascension du dollar se poursuivre après le franchissement de seuils significatifs sur ces mêmes graphiques.

Il convient toutefois d'être prudent. Après le choc initial, les conséquences de la démission de M. Chevardnadze seront peut-être moins graves qu'il n'y paraît, cette démission ne constituant qu'un des nombreux actes du psychodrame qui se joue tous les jours à Moscou. En ce cas, le rebond de la devise américaine pourrait n'être qu'un feu de paille, sauf, bien entendu, si, après la fameuse échéance du 15 janvier prochain, les hostilités ne se déclenchaient dans le Golfe, et ne poussaient à la hausse un « dollar de guerre ».

Raffermissement du franc

Le redressement de la devise américaine a fait le bonheur du franc français, qui se raffermit vis-à-vis du mark, dont le cours à Paris, après avoir touché 3,4150 francs, à 1,5 centime de son plafond de 3,4305 francs, s'est replié à 3,3990 francs à la veille du week-end. En outre, cette semaine, les autorités officielles ont jugé bon de faire donner la grosse artillerie, sur le plan verbal seulement et non sur le plan technique. Ainsi, M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, déclarait jeudi : *« Gardons notre sang-froid, ce n'est pas la première fois que cela arrive depuis mai 1988. »* Il réaffirmait, une fois de plus, qu'en cas de réajustement du système monétaire européen jugé inutile par lui, le franc suivrait fidèlement le mark dans sa réévaluation, ce dont personne ne doute vraiment. Lui faisant écho, M. Jacques de Larozière, gouverneur de la Banque de France, assurait qu'il n'était pas question de *« quitter le pilotage vertueux de l'économie française et d'y injecter de l'inflation en décrochant du mark »*, au cas où se produirait un réalignement, qui *« n'est, pas à l'ordre du jour »*.

A vrai dire, aucune attaque n'a été lancée sur le franc ces derniers jours. Les transactions sur les marchés des changes étaient réduites à leur plus simple expression à l'approche de la fin de l'année. Pendant cette période, les achats normaux de devises à usage commercial, retardés depuis un certain temps dans l'attente d'une baisse du dollar, par exemple, ont provoqué une sorte de surréaction. Le relèvement de son taux d'intervention par la Banque fédérale d'Allemagne n'a pas été étranger non plus à cette hausse du mark, de sorte que certains opérateurs ont cru pouvoir jouer, à peu de frais, une hausse de la devise allemande. Selon M. de Larozière, *« si des gens voulaient prendre position contre le franc, ils le regretteraient »*.

Jusqu'à présent, l'institut d'émission n'est pratiquement pas intervenu sur les marchés des changes pour défendre le franc, jugeant inutile toute action en ce sens. A vrai dire, c'est au début de 1991 seulement que l'on appréciera véritablement la situation du franc par rapport au mark, et si on tient compte des données fondamentales de l'économie française, cette situation n'est pas mauvaise et on peut même dire qu'elle est bonne.

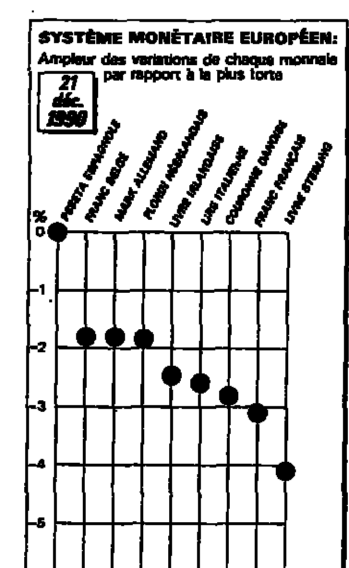
FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 17 DÉCEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 1990

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8830	–	19,2178	76,1615	65,3595	3,1646	57,9374	0,8867
	1,9400	–	19,8255	78,5546	67,3854	3,2520	59,7015	0,8894
Paris	9,7882	5,2035	–	396,31	340,09	16,4668	301,48	4,5130
	9,7854	5,0440	–	396,23	339,89	16,4033	301,13	4,5076
Zurich	2,4724	1,3130	25,2330	–	85,8170	4,1551	76,0718	1,1388
	2,4696	1,2730	25,2379	–	85,7817	4,1398	76	1,1376
Francfort	2,8810	1,5300	29,4033	116,53	–	4,8417	88,6443	1,3270
	2,8790	1,4840	29,4211	116,58	–	4,8260	88,5970	1,3262
Bruxelles	59,5028	31,60	6,0728	24,0670	20,6536	–	18,3082	2,7407
	59,6550	30,75	6,0964	24,1555	20,7210	–	18,3582	2,7480
Amsterdam	3,2500	1,7260	33,1700	1,3145	112,81	5,4620	–	1,4970
	3,2495	1,6750	33,2078	1,3158	112,87	5,4471	–	1,4969
Milan	2171,10	1153	221,58	878,14	753,59	36,4872	668,02	–
	2170,86	1119	221,85	870,09	754,04	36,3982	668,06	–
Tokyo	256,09	136,00	26,1362	103,58	88,8889	4,3038	78,7949	0,1180
	257,24	132,60	26,2887	104,16	89,3531	4,3122	79,1642	0,1185

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 21 décembre 3,8261 F, contre 3,8039 F le vendredi 14 décembre.



MATIÈRES PREMIÈRES

La bonne année du coton

En dépit de la baisse du dollar, 1990 restera comme une bonne année pour le coton. Les prix ont enregistré une grande stabilité, évoluant entre 11,63 francs le kilo (en janvier) et 10,27 francs le kilo (en décembre), avec des fluctuations maximales de 15,2 % (contre 41,5 % en 1989). Sans le repli du billet vert, la fibre aurait probablement mieux tiré parti d'un réel assainissement du marché provoqué par une nette infériorité de la récolte au regard de la consommation. La production mondiale pour 1989-1990 a ainsi été inférieure de 5 à 6 millions de balles (une balle pèse 480 livres, soit environ 217 kilos) à la demande estimée à 85,6 millions de balles. Les stocks accumulés de par le monde se sont du même coup réduits, s'établissant en août 1990 à 23,6 millions de balles, contre 30 millions de balles un an plus tôt.

De l'avis des professionnels, les moins bonnes récoltes ont d'abord touché les Etats-Unis où les plantations ont souffert de conditions climatiques défavorables. Evaluée à 12,2 millions de balles, la production américaine devrait cependant remonter à 15,4 millions de balles en 1990-1991. Les résultats ont été aussi inférieurs aux années précédentes en Union soviétique, les républiques asiatiques manifestant leur défiance pour une culture imposée naguère pas Moscou. L'Ouzbekistan et le Kazakstan, où se concentre l'essentiel des plantations, ont réduit les surfaces cotonnières pour mettre les sols au repos ou se lancer dans de nouvelles cultures, vivrières notamment. L'offre chinoise s'est elle aussi réduite de deux millions de balles en 1990 (à 17,5 millions de balles). Elle devrait cependant augmenter à 20 millions de balles dès l'an prochain.

Quant à la consommation, elle a connu un regain d'intérêt à mesure que les fibres chimiques (dont les prix sont directement liés à ceux du pétrole) se renchérissaient. En 1960, la part du coton dans la production textile mondiale atteignait 70 %. Elle était tombée en 1988 à 47 %. La situation s'est depuis lors quelque peu redressée en faveur de la fibre naturelle (dont la part reste inférieure à 50 %), pour des raisons extra-pétrolières. Le goût des consommateurs pour les valeurs écologiques les a récemment conduits à apprécier davantage le coton. Ce dernier a de surcroît bénéficié d'améliorations sensibles de sa qualité dans le domaine de la confection et de l'entretien.

Une certaine fermeté

Si le marché de la matière première a retrouvé une certaine fermeté, les spécialistes sont inquiets de voir s'accumuler, en Asie principalement, les filets de coton. Les filets ne sont pas autre chose que des balles ayant subi une première transformation. La surproduction de filets en Indonésie ou à Taiwan compense la relative sous-production de fibres brutes, et les filatures ont tendance à écouler leur marchandise en-deça des prix de revient. Si le Japon a consenti un effort en réduisant son offre de filets, ses voisins asiatiques ne l'ont pas imité.

Les troubles intervenus récemment au Tchad ont attiré l'attention sur la production de ce pays qui dépend du coton pour 80 % de ses recettes en devises. Il y a encore vingt ans, le Tchad produisait autant de coton que tous les pays d'Afrique noire réunis. Aujourd'hui, la Côte-d'Ivoire et le Mali font mieux, mais la société d'Etat Cotontchad, qui traite et exporte la production nationale (62 000 tonnes en 1990) a pu, après de nombreuses mésaventures et une période de mauvaise gestion, développer un circuit de commercialisation efficace allant du planteur au marché international, selon des méthodes dites *« égyptiennes »* : l'installation d'agents de vente dans chaque pays importateur, le classement de la marchandise par lots homogènes, le contrôle strict des balles dès la plantation jusqu'aux ports de livraison, en passant par le transit intérieur (la traversée du Tchad en camion) et l'acheminement des lots par chemin de fer à Douala (Cameroun).

Les responsables de la Cotontchad vendent à l'avance un tiers de la récolte afin d'être toujours présents sur le marché, calculant leurs prix en fonction de trois références principales : les cotations de New-York, l'indice de Liverpool (réputé surévalué) et les estimations des agents de la société dans les pays consommateurs. Ce suivi vertical, « balle à balle », fut, en son temps, salué par le chef de l'Etat, M. François Mitterrand, lors de la deuxième conférence sur les PMA (pays les moins avancés) qui s'est déroulée début septembre à Paris.

Comme d'autres nations d'Afrique, et pas seulement pour le coton, le Tchad souffre cependant aujourd'hui de la concurrence des fibres asiatiques.

En 1960, la France achetait 300 000 tonnes de coton, dont 30 000 tonnes au Tchad. En 1990, les importations tricolores ne portent plus que sur 60 000 tonnes, dont à peine six mille tonnes en provenance des plantations du Sud tchadien. Les bouleversements intervenus à la tête de l'Etat ont peu retardé les affaires cotonnières. Le personnel expatrié est, semble-t-il, resté sur place et ceux qui ont quitté leur poste sont sur le point de le reprendre.

ERIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 21-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 341 (+ 55) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 552 (– 1) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	8 550 (+ 650) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	301 (=) Francs/tonne
Café (Londres) Janvier	604 (– 38) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 176 (– 44) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	261 (– 5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	249 (+ 26) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	170 (– 7) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Le blizzard russe

Comme sur les marchés des changes, la mauvaise surprise de Moscou a, sur-le-champ, agité tous les marchés financiers, actions comme obligations, qui ont pris un coup de froid caractérisé.

On a vu le rendement des bons du Trésor américain rebondir après une baisse initiale, celui de l'emprunt à trente ans, qui était revenu de 8,20 % à 8,10 %, se retrouver d'un coup à 8,25 % à la veille du week-end. Le scénario a été le même en Europe, le rendement du bund allemand à dix ans passant de 8,75 % à près de 8,90 %, et celui de l'OAT française à dix ans dépassant légèrement 10 % contre 9,85 % à la fin de la semaine dernière.

Quant au MATIF, il reflète fidèlement toutes ces variations et aussi toutes les anticipations qui ont nettement accusé le coup, le cours de l'échéance mars retombant lourdement à 99,75 après avoir passé une pointe au milieu de la semaine à 101,20.

Une belle rechute, donc, qui a plus qu'annulé les effets bénéfiques de la réduction du taux d'escompte de la Réserve fédérale des Etats-Unis, ramené le mardi 18 décembre de 7 % à 6,50 %, sa première diminution depuis août 1986.

La lutte contre la récession

Une telle baisse, attendue depuis quelques semaines, était indispensable, car, à 7 %, ce taux d'escompte appliqué au refinancement des banques commerciales auprès de la Réserve fédérale constituait un butoir empêchant cette même Réserve de poursuivre sa désescalade du taux de ses pensions à court terme, revenu ces jours-ci à 7,25 %. Maintenant, la Réserve va pouvoir abaisser à 7 % son taux d'intervention, l'étape suivante, pas très éloignée dit-on, étant 6,75 %.

Cette diminution du taux d'escompte est également un signal aux milieux économiques et financiers, indiquant que, pour l'instant, la priorité est donnée à la lutte contre la récession et non plus à celle contre l'inflation. Un signal à l'économie, donc, et aussi aux banques commerciales, invitées à réduire leur taux de base, qui, pour l'instant reste obstinément fixé à 10 %, bien que certains établissements régionaux l'aient déjà ramené à 9,50 %.

En fait, les banques américaines, dont la situation est de plus en plus délicate, à commencer par les plus grandes, comme Citicorp, qui va supprimer 8 000 emplois, ont un besoin vital de reconstituer des marges passablement érodées par les défaillances de l'immobilier et les mauvaises créances sur les pays en voie de développement. On comprend donc qu'elles traînent les pieds, à la grande fureur du gouvernement américain, qui n'est pas loin de considérer leur attitude comme un véritable sabotage de l'économie. Il est vrai que ce même gouvernement vient de les obliger à augmenter massivement leurs cotisations au FDIC, le fonds de garantie des dépôts des banques, totalement à sec, et que là encore, il faut pouvoir dégager des marges pour cotiser.

Au-delà de l'« affaire russe », dont les conséquences ont peut-être été surestimées, il est certain qu'un vent de baisse des taux souffle implicitement sur les pays dont l'économie est en voie de ralentissement, les Etats-Unis, bien sûr, mais aussi certains pays européens qui vont en avoir bien besoin, du moins ceux qui n'appartiennent pas à la zone mark.

Le cas de la France est exemplaire : les taux d'intérêt y sont trop élevés pour les petites et moyennes entreprises, alors que ce n'est pas le cas en Allemagne. Dans l'année qui vient, la banque de France devra très probablement abaisser à nouveau ses taux directeurs, sauf si une politique restrictive de la Banque centrale d'Allemagne l'en empêche. Dans l'immédiat, elle ne peut rien faire, du moins tant que le franc reste indûment faible vis-à-vis d'un mark trop fort. Mais, plus tard, il n'est pas exclu que la France puisse décrocher de l'Allemagne dans ce domaine si, outre-Rhin, le futur gouvernement consent à ne pas financer intégralement le déficit budgétaire par l'emprunt.

Sur le marché obligataire de Paris, c'est la trêve des confiseurs. Aucune émission n'a été lancée la semaine écoulée, et aucune encore la semaine prochaine. Il faudra attendre le début de l'année 1991 avec l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor, le jeudi 3 janvier, pour assister à une reprise des émissions. Encore, la première quinzaine de janvier risque-t-elle de ne pas être très active, dans l'attente de l'échéance fatidique du 15 janvier, après laquelle une attaque armée peut être lancée contre M. Saddam Hussein.

F. R.

Le Monde

Les obsèques, à Bastelicaccia, de Lucien Tirroloni

Les élus corses expriment leur indignation et font appel au chef de l'Etat

BASTIA

de notre correspondant

Près de deux mille personnes dont de nombreuses personnalités venues du continent, et les représentants de l'ensemble de la classe politique insulaire ont assisté vendredi après-midi 21 décembre aux obsèques de Lucien Tirroloni, le président de la chambre régionale d'agriculture de la Corse, assassiné mercredi 19 décembre (*le Monde* du 20 décembre). L'enterrement s'est déroulé dans le village de Bastelicaccia, à une quinzaine de kilomètres d'Ajaccio, sur la rive sud du golfe. Les forces de l'ordre, gendarmes et policiers, quadrillaient le parcours.

Sous un ciel gris et dans une atmosphère humide où la pluie menaçait, les amis de Lucien Tirroloni ont porté sur un kilomètre le cercueil recouvert d'un drapeau tricolore, entre la maison de la victime et la petite église nichée sur une colline dominant le golfe d'Ajaccio.

Des centaines de personnes, dans un climat de très vive tension, ont dû écouter la cérémonie religieuse de l'extérieur, dans les rues de ce gros bourg dont les volets des maisons avaient été fermés en signe de deuil.

« Ceux qui ont ôté la vie ne doivent pas rester impunis ; les assassins se sentent ici plus en sécurité que les honnêtes gens. La Corse est excédée et le gouvernement doit lui redonner confiance en restaurant l'état de droit » a notamment déclaré M. Jean-Paul de Rocca-Serra, président RPR de l'Assemblée de Corse, au cours de l'éloge funèbre. *« Nous ne pouvons plus accepter le fatalisme de la banalisation de la violence qui conduit au meurtre »*, a souligné de son côté Mgr Sauveur Casanova, évêque de la Corse, dans son homélie, ajoutant : *« La crise que nous traversons est liée aux changements vertigineux de la société, de ses structures, de la culture. »*

Outre les personnalités politiques corses de tous bords, on notait, aux premiers rangs du cortège, des personnalités politiques ou syndicales venues du continent, comme MM. Bernard Pons, François Léotard, Gérard Longuet, François Guillaume et Raymond Lacombe, le président de la FNSEA, à laquelle appartenait Lucien Tirroloni.

Au terme de la cérémonie, de nombreux maires de l'île se sont réunis à huis clos à l'hôtel de ville d'Ajaccio. Les quelque cent vingt maires et la trentaine de conseillers municipaux présents ont proposé l'envoi de délégations d'élus au Sénat et à l'Assemblée nationale ainsi que, directement, auprès du président de la République. Ils se sont ensuite rendus à la préfecture de région où ils ont été reçus par le préfet, M. Alain Bidou. Les élus ont tenu à exprimer leur *« indignation face à cette sorte de rituel qui consiste à présenter les hommes assassinés* (Lucien Tirroloni et, en septembre dernier, le maire de Grossetto-Prugna, Charles Grossetti) *comme des gens liés à des affaires immobilières. »*

Le gouvernement, pressé d'agir pour rétablir la *« légalité républicaine »*, et mis en demeure par les élus de rétablir l'ordre, parait impuissant à enrayer un processus de *« règlement à la sicilienne »* qui semble s'installer en Corse, et dont sont désormais victimes des élus.

Quel que soit le mobile des assassins, il est vrai que l'urbanisation sauvage et souvent anarchique de la frange côtière déchaîne, depuis des années, l'appétit des spéculateurs et promoteurs immobiliers. L'absence de politique des sols, de véritables plans de développement et de schémas d'aménagement, a favorisé l'échafaudage de stratagèmes immobiliers en marge des réglementations communes.

MICHEL CODACCIONI

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 22 décembre 1990 a été tiré à 523 126 exemplaires.

A Propriano

Deux jeunes gens sont victimes d'un règlement de comptes

BASTIA

de notre correspondant

Deux jeunes Corses, dont l'un déjà connu des services de police pour hold-up, ont été tués vendredi soir 21 décembre à Propriano (Corse-du-Sud), à une soixantaine de kilomètres au sud d'Ajaccio, à coups de fusil de chasse. Dominique Paoli, soupçonné d'avoir participé, le 17 janvier 1986, à l'attaque d'une agence bancaire de Propriano, et Jean-Baptiste Andréani, sont tombés vers 21 heures dans un véritable guet-apens dressé dans le lotissement où réside la concubine de Paoli. Les deux hommes ont été froidement abattus par un ou plusieurs agresseurs.

Les policiers estiment que ce double règlement de comptes pourrait être lié à plusieurs assassinat dont celui de Christian Leandri, un ancien policier, tué le 16 novembre dernier à Olmeto, à quelques kilomètres au nord de Propriano, et à deux autres exécutions, à Ajaccio, en septembre 1989, visant des amis de Leandri.

Les policiers corses redoutent une guerre ouverte entre malfaiteurs de Corse-du-Sud, après ces assassinats qui, selon eux, n'ont aucun rapport avec celui du président de la chambre régionale d'agriculture de la Corse, Lucien Tirroloni, mercredi 19 décembre, à Ajaccio.

M. C.

Une décision de la cour administrative d'appel de Lyon

Les médecins sont responsables des risques qu'ils font courir à leurs malades en cas de thérapeutique nouvelle

Une décision, prise le vendredi 21 décembre par la Cour administrative d'appel de Lyon, va peut-être accroître encore les possibilités, pour les malades, d'obtenir une compensation financière après l'échec d'une opération, si, du moins, le Conseil d'Etat, qui sera, selon toute probabilité, saisi en cassation, confirme le renversement de jurisprudence que viennent d'opérer les magistrats lyonnais.

La justice administrative, jusqu'alors, n'admettait la responsabilité des établissements hospitaliers, en cas d'accident opératoire, que si les victimes apportaient la preuve d'une faute lourde des médecins ou des chirurgiens, ou bien démontraient que le service avait fonctionné de manière fautive, par exemple en n'assurant pas une information suffisante des malades sur les risques d'une intervention. La cour rhône-alpine vient de se montrer beaucoup plus sévère, en annulant une décision du tribunal administratif de Lyon qui lui était resté fidèle à la théorie de la faute lourde.

Un jeune homme de quinze ans et demi, souffrant d'une cyphose, avait été hospitalisé en août 1983 à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon. Le chirurgien avait décidé de l'opérer selon la méthode dite de « Luqué », une technique nouvelle, à l'époque, importée des Etats-Unis. A la suite de cette intervention, l'adolescent a présenté des troubles neurologiques graves qui, a constaté la justice administrative, *« en dépit des soins qui lui ont été prodigués, ont provoqué une paraplégie de la partie inférieure du corps »*. Ses parents et lui-même ont demandé aux Hospices civils de Lyon réparation du préjudice subi. Le 28 juin 1989 le tribunal administratif a rejeté leur demande.

Statuant en appel, la cour a pris une position inverse. Pour ce faire, elle n'a mis en avant ni une faute médicale, ni même un manque d'information sur le risque encouru par le malade. Renversant la jurisprudence, elle a considéré que *« l'utilisation d'une thérapeutique nouvelle crée, lorsque ses conséquences ne sont pas encore entièrement connues, un risque spécial pour les malades qui en sont l'objet »* et que *« lorsque le recours à une telle thérapeutique ne s'impose pas pour des raisons vitales, les complications exceptionnelles et anormalement graves qui en sont la conséquence directe engagent, même en l'absence de faute, la responsabilité du service public hospitalier »*. Les magistrats lyonnais ont donc décidé que les Hospices civils de Lyon doivent supporter la responsabilité financière de la situation dans laquelle est, aujourd'hui, ce jeune homme.

L'enjeu est si important pour tous les hôpitaux qu'il est probable que les Hospices de Lyon saisiront, en cassation, le Conseil d'Etat. Pour faire véritablement jurisprudence, un tel renversement de la pratique doit, en effet, obtenir l'aval de la plus haute juridiction administrative.

THIERRY BRÉHIER

La crise des Girondins de Bordeaux

M. Jean-Pierre Derose sollicité à son tour pour présenter un plan d'urgence

BORDEAUX

de notre correspondante

M. Jacques Chaban-Delmas a abandonné, vendredi 21 décembre, la solution Afflelou, jugée incapable d'éviter le redressement judiciaire des Girondins de Bordeaux FC et la relégation du club en deuxième division. Dans la précipitation, à 13 heures, vendredi, le maire de Bordeaux a convoqué M. Jean-Pierre Derose dont il n'avait, jusqu'alors, pas retenu les offres réitérées de service. Il a confié à l'organisateur du tournoi de tennis de Primerose, qui est en même temps vice-président de la chambre de commerce de Bordeaux, la périlleuse mission de jouer le Père Noël pour un club en perdition. *« Chaban m'a demandé d'essayer de sauver le club*, affirme M. Derose. *Il faut trouver trois cents millions de francs. Je donnerai une réponse au plus tard lundi 24 décembre »* .

Parallèlement, M. Alain Afflelou devait faire face, dans la soirée de vendredi, à une assemblée générale extraordinaire du club. Les proches de l'ex-président Bez, qui soutiendraient la solution Derose, tentaient d'arracher la démission du lunetier. Tout se déroule dans une ambiance de totale improvisation. Les manœuvres politiques et les coups bas s'enchevêtrent au sein même de l'équipe municipale. Le maire semble lâché par une partie des siens et, en tout cas, fortement critiqué.

Comme prévu (*le Monde* du 19 décembre) la chambre régionale des comptes d'Aquitaine a adressé, le 21 décembre, des observations concernant l'implication de la ville de Bordeaux et du département de la Gironde dans la réalisation et le financement du centre sportif international du Haillan.

L'attention de MM. Jacques Chaban-Delmas et Jacques Valade, à l'époque président RPR du conseil général de la Gironde, est aujourd'hui attirée sur le non-respect, lors de cette opération du Haillan, des procédures de la comptabilité publique.

GINETTE DE MATHA

Au « Monde »

Candidature de M. Jacques Lesourne

A la suite de l'échec de la candidature de Daniel Vernet à la succession d'André Fontaine, le 3 décembre dernier, les représentants des différents porteurs de parts de la SARL *le Monde* ont tenu trois réunions informelles pour rechercher une solution de rechange.

A l'issue de la dernière de ces réunions, le 21 décembre, le conseil d'administration de la Société des rédacteurs a convoqué, pour le 8 janvier, à la demande d'associés représentant plus de 60 % du capital, une assemblée générale destinée à examiner la candidature de M. Jacques Lesourne, professeur d'économie au Conservatoire national des arts et métiers.

Société des rédacteurs du « Monde »

Les associés de la Société des rédacteurs du *Monde*, société civile à capital variable, sont convoqués, en conformité avec l'article 14 des statuts, le mardi 8 janvier, à 15 heures, pour une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement. Cette assemblée se tiendra dans les locaux de l'École commerciale de la chambre de commerce de Paris (3, rue Armand-Moisan à Paris-15e).

Ordre du jour : 1) mouvement d'associés ; 2) succession de l'actuel gérant de la SARL *le Monde*.

Invoquant la réduction du délai d'attente d'un statut

Le gouvernement envisage de supprimer l'autorisation de travail des demandeurs d'asile

Un projet visant à supprimer l'autorisation de travail et la protection sociale accordées aux demandeurs d'asile qui attendent un statut de réfugié a été débattu lors d'un discret comité interministériel, jeudi 20 décembre à Matignon, auquel étaient conviés les représentants des administrations concernées (intérieur, affaires étrangères, affaires sociales et travail).

Déjà envisagée depuis un certain temps par le premier ministre, cette décision viserait à décourager les étrangers candidats à l'immigration en France, en faisant disparaître l'attrait que représente pour eux la possibilité de travailler légalement ou d'être indemnisés en tant que chômeurs.

Cinq mille étrangers sollicitent chaque mois le statut de réfugié auprès de l'Office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Le récépissé automatiquement délivré par cet organisme leur permet d'obtenir, dans la préfecture du département où ils vivent, un autre récépissé de demande d'autorisation de séjour (renouvelable tous les trois mois), qui vaut autorisation de travail.

Chaque candidat au statut de réfugié reçoit une aide de 2 000 francs du Service social d'aide aux migrants et bénéficie de l'assurance maladie. Certains trouvent du travail, mais environ trois mille, chaque mois, finissent par s'inscrire à l'Agence nationale pour l'emploi. Ils perçoivent alors une allocation mensuelle dite « d'insertion » d'environ 1 300 francs pendant un an au maximum. C'est cette possibilité de travail ou d'indemnisation que le gouvernement projette sérieusement de supprimer. Son intention avouée est de dissuader les étrangers qui, actuellement, peuvent déposer un dossier à l'OFPRA afin de contourner l'interdiction d'immigrer.

En réalité, 80 % des dossiers aboutissent à un refus : la plupart des demandeurs deviennent ainsi des immigrés sans papiers. Des clandestins qu'on ne peut pas humainement expulser, puisque les longs mois d'attente de la décision leur ont souvent permis de commencer à s'intégrer en France. Mais le délai d'instruction de l'OFPRA, qui pouvait atteindre plusieurs années il y a peu, est tombé à quatre mois depuis que les moyens humains et informatiques de l'Office ont été considérablement renforcés, voilà un an.

L'afflux des réfugiés d'Europe de l'Est

Le gouvernement s'appuie sur cet élément nouveau et sur la perspective d'un afflux de réfugiés d'Europe de l'Est et d'URSS (*le Monde* daté 9 et 10 décembre), pour justifier son projet : pourquoi continuer à placer en position d'insertion automatique, et difficilement réversible, des étrangers qui risquent très rapidement de ne pas être considérés comme des réfugiés et donc d'être considérés comme indésirables ?

Mais comment casser l'effet d'appel qu'est censée exercer la situation actuelle, sans accroître le nombre des travailleurs clandestins ? Les reconduites à la frontière des candidats déboutés, même si elles ont augmenté récemment, restent rares.

L'idée de substituer une nouvelle allocation, ou une autre forme d'aide, à l'actuelle allocation d'insertion semble avoir la faveur du ministère des affaires sociales, mais elle aurait été contestée. Les représentants des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères auraient émis des réserves, tandis que les services de l'Hôtel Matignon, certains élus et le ministère du travail, sans doute pas mécontent de pouvoir alléger les statistiques du chômage, seraient très favorables à ce nouveau projet.

En tout état de cause, si les modalités techniques n'ont pas été définitivement arrêtées lors du comité interministériel du 20 décembre, la décision de principe semble pratiquement acquise. Une décision qui interviendrait au moment où un collectif constitué d'associations antiracistes et de solidarité avec les immigrés fait campagne pour que soit accordé le droit d'asile aux dizaines de milliers d'étrangers déboutés – 100 000 selon le collectif – qui vivent clandestinement en France, et promet d'agir pour éviter leur expulsion.

PHILIPPE BERNARD

□ **La centrale de Golfech arrêtée à la suite d'un attentat contre un pylône EDF.** – La centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne) a dû être arrêtée, vendredi 21 décembre vers 21 h 30, à la suite d'un attentat contre un pylône électrique situé à environ 1 kilomètre du site. Le pylône visé par les saboteurs – qui n'avaient pas revendiqué leur action dans la matinée du 22 décembre, selon EDF, – supportait la ligne de 400 kilovolts qui évacue l'énergie du réacteur Golfech 1 vers le poste de transformation de Donzac, à environ 5 kilomètres de la centrale.